

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

### DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

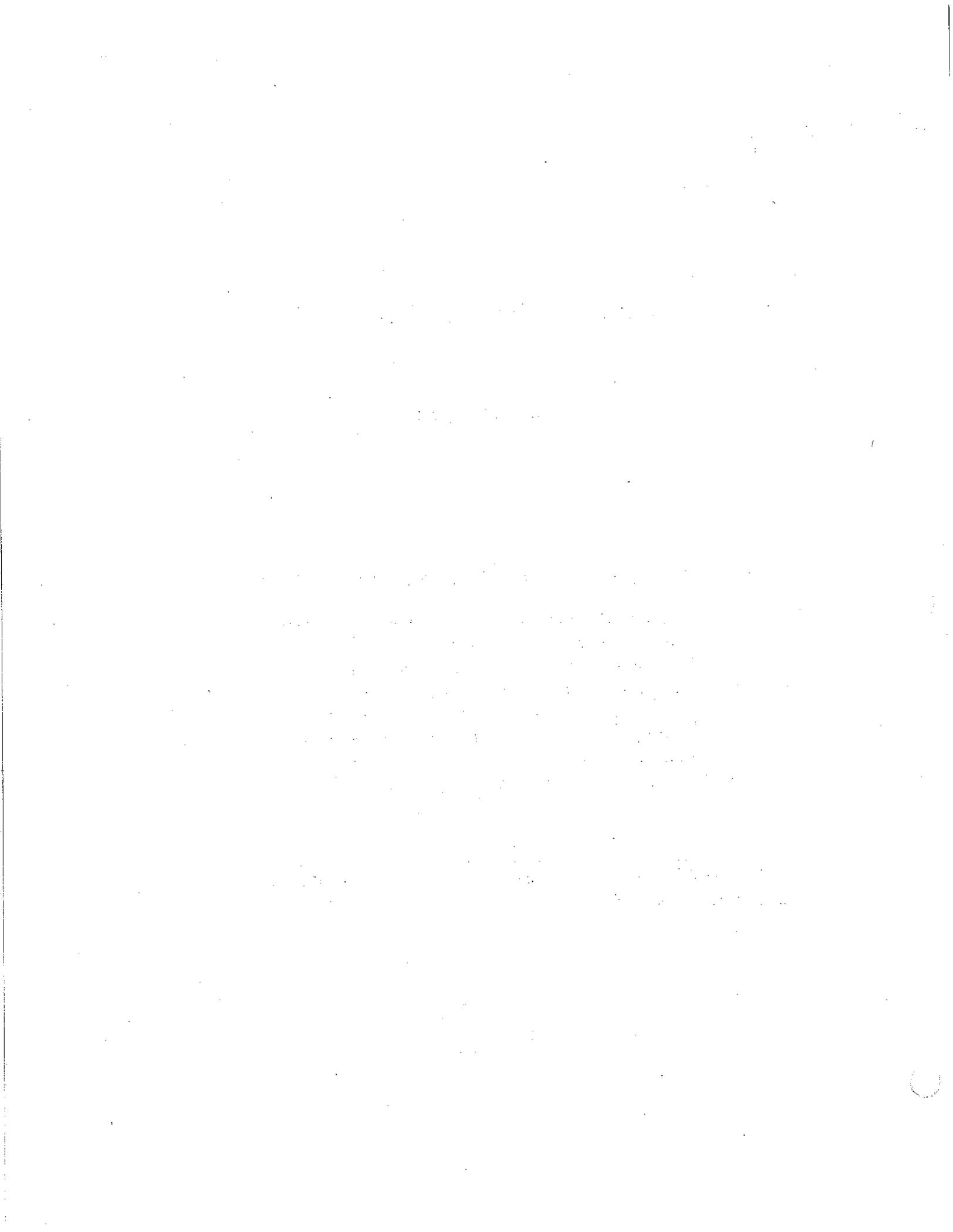
Selon l'article 70 de la Loi sur l'Instruction publique qui se lit comme suit :

«Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.»

Je Marie-Eve Paradis  
déclare n'avoir aucune entreprise qui pourrait mettre en conflit mes intérêts personnels à ceux de l'école.

Signature : Marie-Eve Paradis

Date : 13 octobre 2020



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

### DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Selon l'article 70 de la Loi sur l'Instruction publique qui se lit comme suit :

«Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.»

Je Emilie Raymond  
déclare n'avoir aucune entreprise qui pourrait mettre en conflit mes intérêts personnels à ceux de l'école.

Signature : 

Date : 13 oct. 2020



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

### DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Selon l'article 70 de la Loi sur l'Instruction publique qui se lit comme suit :

*«Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.»*

Je Sébastien Olivier  
déclare n'avoir aucune entreprise qui pourrait mettre en conflit mes intérêts personnels à ceux de l'école.

Signature : 

Date : 13 oct. 2020



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

### DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

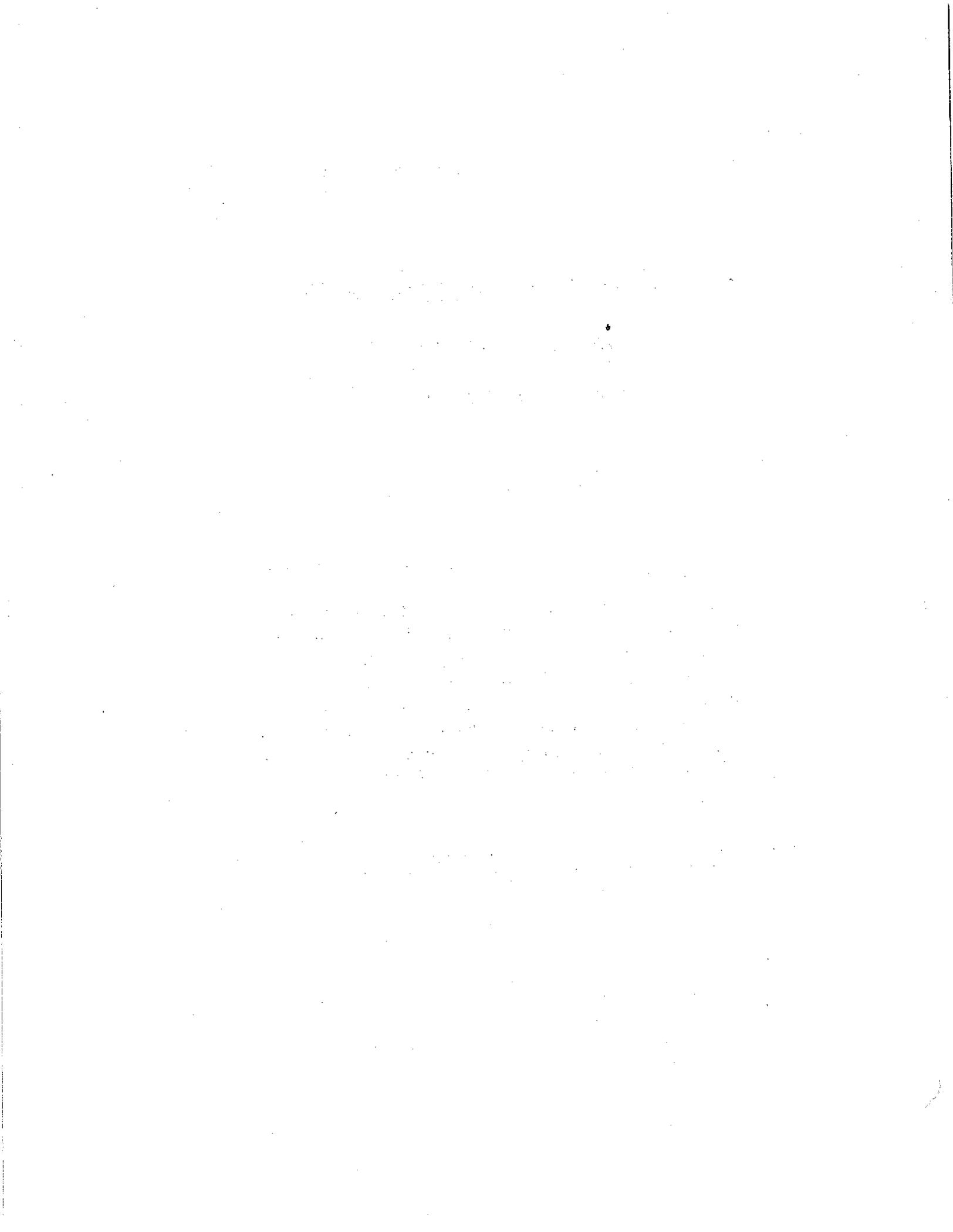
Selon l'article 70 de la Loi sur l'Instruction publique qui se lit comme suit :

*«Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.»*

Je Sébastien Olivier  
déclare n'avoir aucune entreprise qui pourrait mettre en conflit mes intérêts personnels à ceux de l'école.

Signature : 

Date : 13 oct. 2020





# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

## DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Selon l'article 70 de la Loi sur l'Instruction publique qui se lit comme suit :

*«Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.»*

Je STEPHANIE BEAURIVAGE  
déclare n'avoir aucune entreprise qui pourrait mettre en conflit mes intérêts personnels à ceux de l'école.

Signature :



Date :

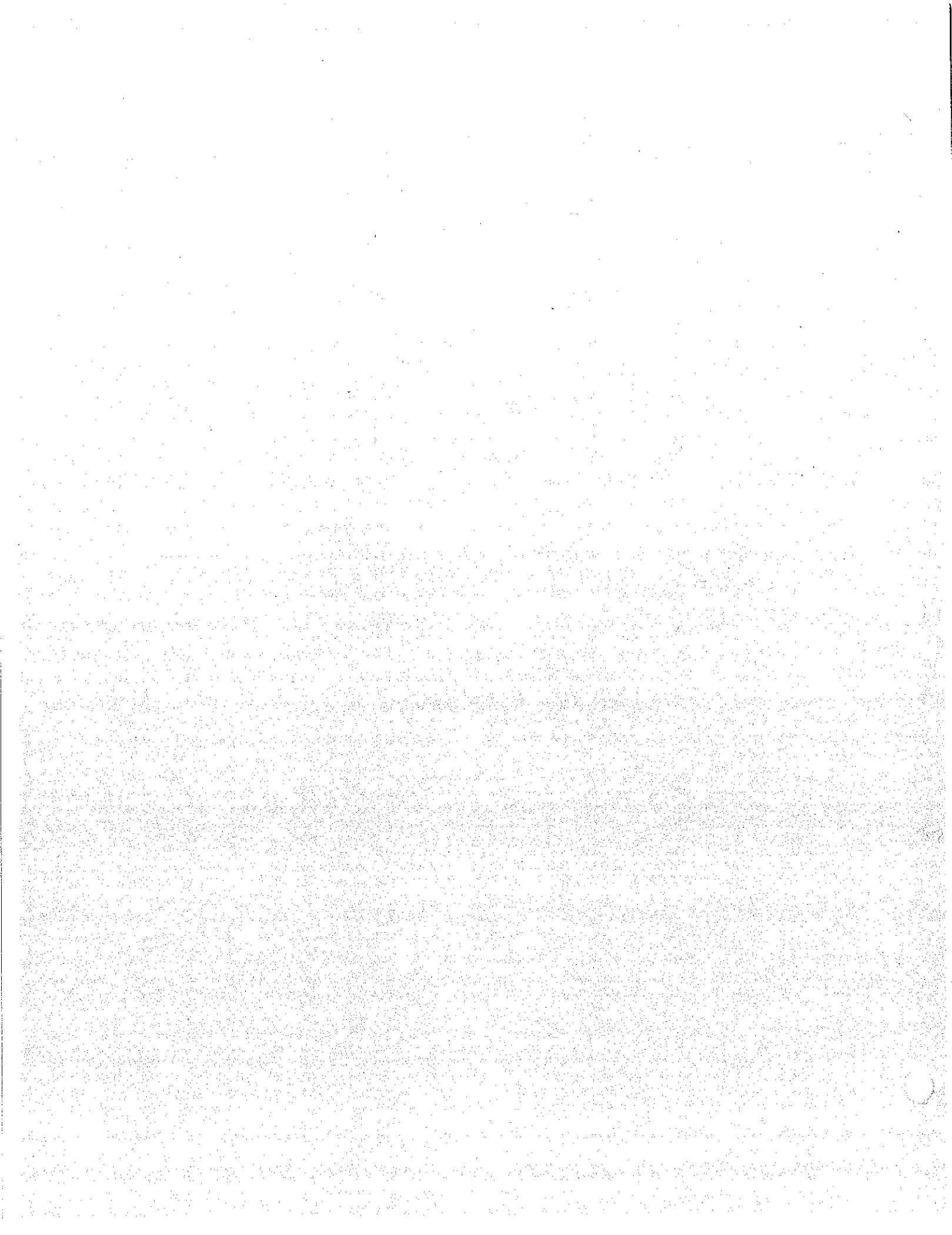
13-10-2020



CE

du 9 sept

2020



**Procès-verbal du conseil d'établissement**

**Le mardi 9 septembre 2020, 19h**

**Par visuoconférence (plateforme TEAMS)**

**Sont présents :**

M. Sébastien Olivier, membre parent et président  
M. Kino Métivier, directeur  
Mme Audrey Santerre-Crete, membre parent  
Mme Zariyatou Diallo, membre parent  
Mme Anne-Josée Meunier, membre du personnel  
Mme Vicky Pouliot, membre du personnel  
M. François Turcotte, membre du personnel  
Mme Camille Ferland, de la Maison des enfants de Saint-Roch  
M. Jean-René Boutin de l'organisme L'Engrenage  
Mme Catherine Duquette, membre du personnel et secrétaire

**Ordre du jour**

**01. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

M. Sébastien Olivier souhaite la bienvenue à l'assemblée.  
Le quorum est respecté. La séance débute à 19h02.

**Informations**

**02. La rentrée scolaire et information par rapport à la situation du COVID à l'école;**

La rentrée s'est bien passée avec la totalité des élèves. Les élèves ont pu faire leur entrée dans une école rénovée qui a belle allure.

Au quotidien, des aménagements ont été nécessaires, notamment en ce qui a trait aux horaires. La journée fonctionne donc sur 2 horaires différents afin de permettre moins d'élèves sur la cour de récréation en même temps. Pour les surveillances, les six portes sont ouvertes aux entrées, facilitant ainsi la circulation. Une logistique majeure a été nécessaire au service de garde. Dans ce contexte, les « bulles-classes » sont éclatées (2 à 3 bulles) et les locaux doivent être partagés sur deux horaires différents (et bien sûr désinfectés entre chaque utilisation). Un éducateur a été engagé afin d'accueillir les parents qui viennent reconduire et rechercher leurs enfants au service de garde.

Quelques élèves ont été retirés de façon préventive jusqu'à présent. C'est la Santé publique qui s'occupe de ces dossiers et qui donne les directives à l'école. Jusqu'à maintenant, aucun cas n'est répertorié à l'école.

### 03. Le rapport annuel du CE

M. Métivier présente le rapport annuel du CÉ. Habituellement, celui-ci est présenté à l'assemblée générale annuelle.

Vicky Pouliot propose l'adoption du rapport annuel et M. François Turcotte seconde.

### Consultation

#### 3. La grille tarifaire du service de garde pour 2020-2021

Il est proposé par le Centre de services scolaire de la Capitale de reconduire la grille tarifaire qui avait cours en 2019-2020.

Question : Advenant la fermeture d'une classe ou le retrait d'un enfant en lien avec la situation « COVID », un parent sera-t-il tenu de payer le service de garde? Selon M. Métivier, le parent sera crédité, tout comme il y a eu des crédits accordés aux parents lors de la fermeture des écoles.

#### 4. L'assemblée générale des parents du 15 septembre 2020

Il est recommandé de tenir une assemblée générale en « présentiel », notamment en raison des enjeux reliés au vote. Les parents devront signaler leur intention d'y participer, question de préparer les lieux et de respecter les normes sanitaires. Une ébauche de lettre, avec un lien « Google » pour les inscriptions, a déjà été rédigée et est présentée aux membres de l'assemblée. Tous les parents pourront participer s'ils le souhaitent. La modalité (en présentiel ou en visuoconférence) sera donc adoptée en fonction du nombre de participants.

Question : Les membres du personnel ou du CÉ seront-ils tenus d'y assister? Les membres-parents du CÉ seront appelés à être présents à cette assemblée. Des membres du personnel seront sollicités sur une base volontaire afin de s'impliquer dans le dépouillement des votes.

Question : Un parent peut-il se présenter par procuration? Ce sera possible.

Quatre postes « parents » seront vacants, dont un poste pour une durée d'un an.

Cette année, il n'y aura pas de rencontres d'information aux parents suite à l'assemblée générale. Les enseignant.es procèdent de manière variée et créative afin d'informer les parents du fonctionnement de la classe de leur enfant : enregistrement vidéo, visuoconférence, etc.

Cette année, tant que la situation ne change pas, les séances du conseil d'établissement se tiendront par visuoconférence.

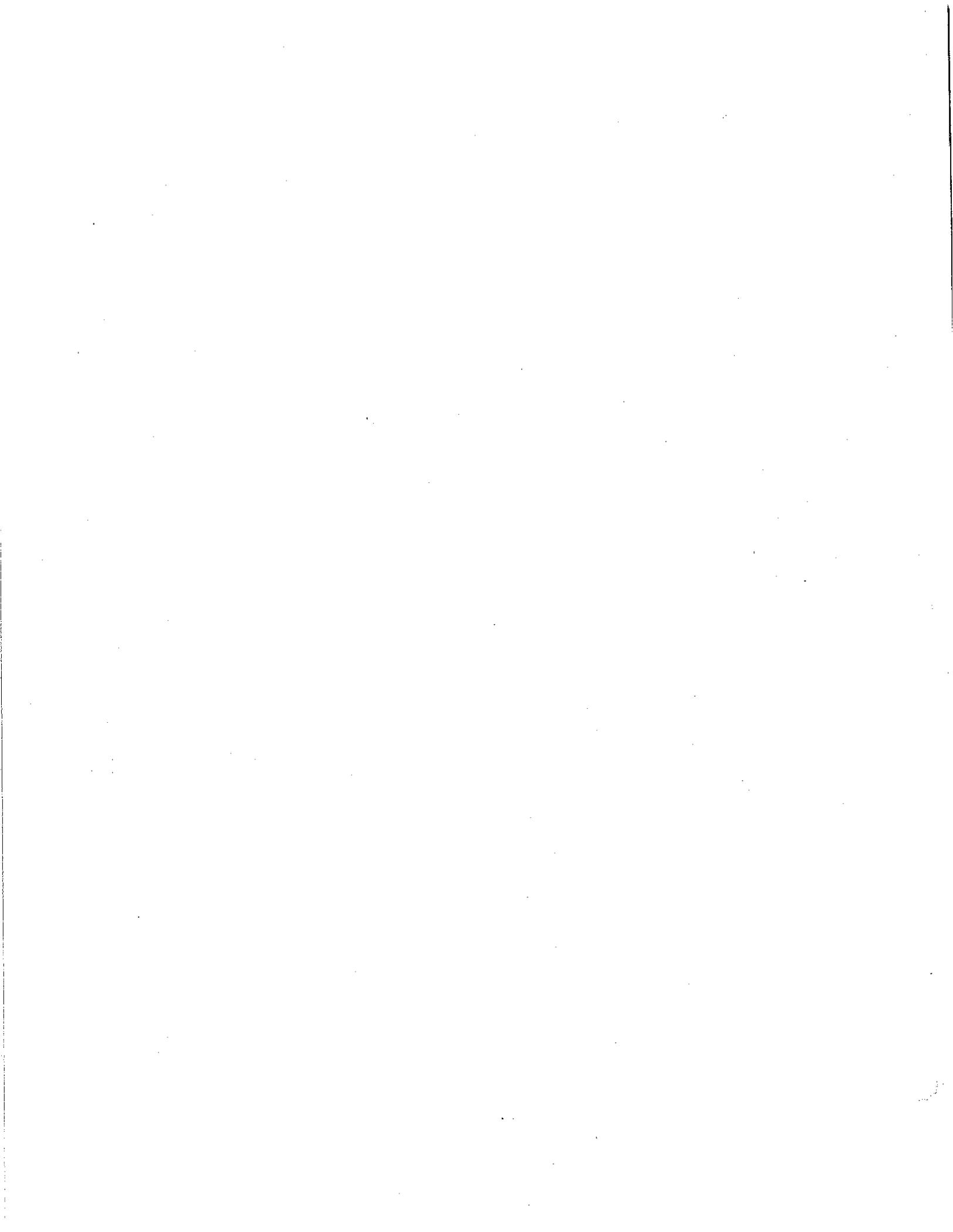
### Autres sujets

En lien avec le dossier tramway (se référer au point 19 du procès-verbal du 17 juin 2020 pour la mise en contexte), M. Olivier informe les membres de l'assemblée qu'il travaille présentement à la rédaction d'une lettre afin de faire part des préoccupations en lien avec la sécurité des élèves.

La rencontre prend fin à 19h44.

Procès-verbal rédigé par Catherine Duquette, le 9 septembre 2020.

  
Président du CÉ



## Procès-verbal

Le mardi 9 septembre 2020, 19h

Par visioconférence (plateforme TEAMS)

### Sont présents :

M. Sébastien Olivier, membre parent et président  
M. Kino Métivier, directeur  
Mme Audrey Santerre-Crete, membre parent  
Mme Zariyatou Diallo, membre parent  
Mme Anne-Josée Meunier, membre du personnel  
Mme Vicky Pouliot, membre du personnel  
M. François Turcotte, membre du personnel  
Mme Camille Ferland, de la Maison des enfants de Saint-Roch  
M. Jean-René Boutin de l'organisme L'Engrenage  
Mme Catherine Duquette, membre du personnel et secrétaire

## Procès-verbal

### 01. Ouverture de la séance et vérification du quorum

M. Sébastien Olivier souhaite la bienvenue à l'assemblée.  
Le quorum est respecté. La séance débute à 19h02.

### Informations

### 02. La rentrée scolaire et information par rapport à la situation du COVID à l'école

La rentrée s'est bien passée avec la totalité des élèves. Les élèves ont pu faire leur entrée dans une école rénovée qui a belle allure.

Au quotidien, des aménagements ont été nécessaires, notamment en ce qui a trait aux horaires. La journée fonctionne donc sur 2 horaires différents afin de permettre moins d'élèves sur la cour de récréation en même temps. Pour les surveillances, les six portes sont ouvertes aux entrées, facilitant ainsi la circulation. Une logistique majeure a été nécessaire au service de garde. Dans ce



contexte, les « bulles-classes » sont éclatées (2 à 3 bulles) et les locaux doivent être partagés sur deux horaires différents (et bien sûr désinfectés entre chaque utilisation). Un éducateur a été engagé afin d'accueillir les parents qui viennent reconduire et rechercher leurs enfants au service de garde.

Quelques élèves ont été retirés de façon préventive jusqu'à présent. C'est la Santé publique qui s'occupe de ces dossiers et qui donne les directives à l'école. Jusqu'à maintenant, aucun cas n'est répertorié à l'école.

### 03. Le rapport annuel du CE

"No. de résolution  
CE- 2020-01 "

M. Métivier présente le rapport annuel du CÉ.

Vicky Pouliot propose l'adoption du rapport annuel et M. François Turcotte seconde.

## Consultation

### 4. La grille tarifaire du service de garde pour 2020-2021

Il est proposé par le Centre de services scolaire de la Capitale de reconduire la grille tarifaire qui avait cours en 2019-2020.

Question : Advenant la fermeture d'une classe ou le retrait d'un enfant en lien avec la situation « COVID », un parent sera-t-il tenu de payer le service de garde? Selon M. Métivier, le parent sera crédité, tout comme il y a eu des crédits accordés aux parents lors de la fermeture des écoles au printemps dernier.

### 5. L'assemblée générale des parents du 15 septembre 2020

Il est recommandé de tenir une assemblée générale en « présentiel », notamment en raison des enjeux reliés au vote. Les parents devront signaler leur intention d'y participer, question de préparer les lieux et de respecter les normes sanitaires. Une ébauche de lettre, avec un lien « Google » pour les inscriptions, a déjà été rédigée et est présentée aux membres de l'assemblée. Tous les parents pourront participer s'ils le souhaitent. La modalité (en présentiel ou en visioconférence) sera donc adoptée en fonction du nombre de participants.

Question : Les membres du personnel ou du CÉ seront-ils tenus d'y assister? Les membres-parents du CÉ seront appelés à être présents à cette assemblée. Des membres du personnel seront sollicités sur une base volontaire afin de s'impliquer dans le dépouillement des votes.

Question : Un parent peut-il se présenter par procuration? Ce sera possible.

Quatre postes « parents » seront vacants, dont un poste pour une durée d'un an.

1911

Cette année, il n'y aura pas de rencontres d'information aux parents suite à l'assemblée générale. Les enseignant.es procèdent de manière variée et créative afin d'informer les parents du fonctionnement de la classe de leur enfant : enregistrement vidéo, visioconférence, etc.

Cette année, tant que la situation ne change pas, les séances du conseil d'établissement se tiendront par visioconférence.

#### Autres sujets

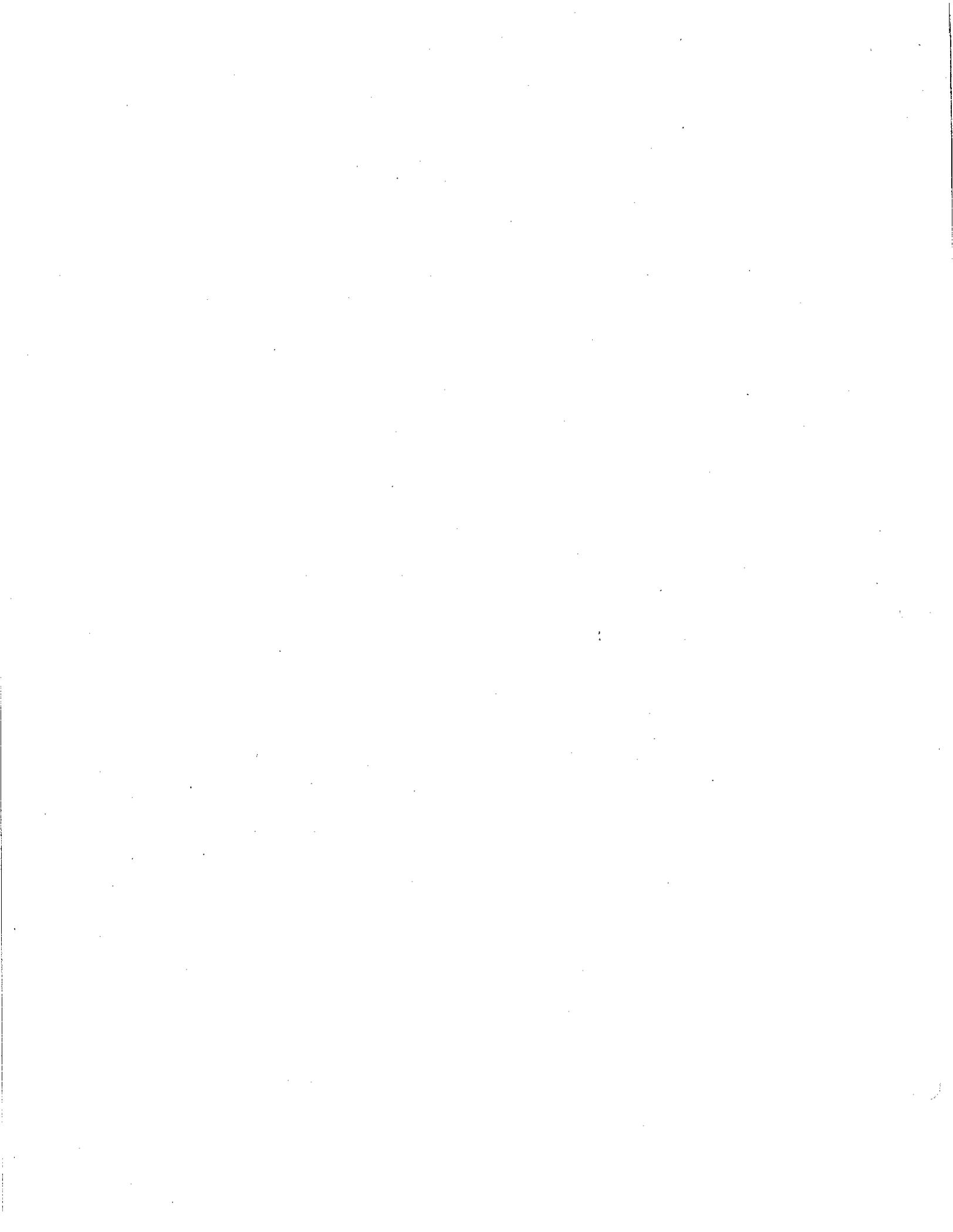
##### 6. Tramway de Québec

En lien avec le dossier tramway (se référer au point 19 du procès-verbal du 17 juin 2020 pour la mise en contexte), M. Olivier informe les membres de l'assemblée qu'il travaille présentement à la rédaction d'une lettre afin de faire part des préoccupations en lien avec la sécurité des élèves.

##### 7. Fermeture de la séance

La rencontre prend fin à 19h44.

Procès-verbal rédigé par Catherine Duquette, le 9 septembre 2020.





Le jeudi 10 septembre 2020

## Convocation à l'assemblée générale des parents de l'école des Berges

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à notre assemblée générale annuelle. Cette rencontre aura lieu **le mardi 15 septembre 19h00** dans le gymnase de l'école. Le but principal de procéder à l'élection des membres parents de notre conseil d'établissement. Cette année, 4 postes seront à pouvoir. L'assemblée générale permettra aussi d'élire le membre du conseil d'établissement qui représentera l'école des Berges au comité de parents du centre de service de la Capitale.

Nous vous demandons de nous signaler votre présence à l'assemblée en cliquant sur ce lien ou en communiquant au secrétariat (418) 686-4040 poste 3480. Ainsi, nous pourrions aménager la salle en fonction du nombre de participants afin de respecter les règles de distanciation sociale.

Lien pour s'inscrire <https://forms.gle/1c1jz6uBSzi5CaLP7>

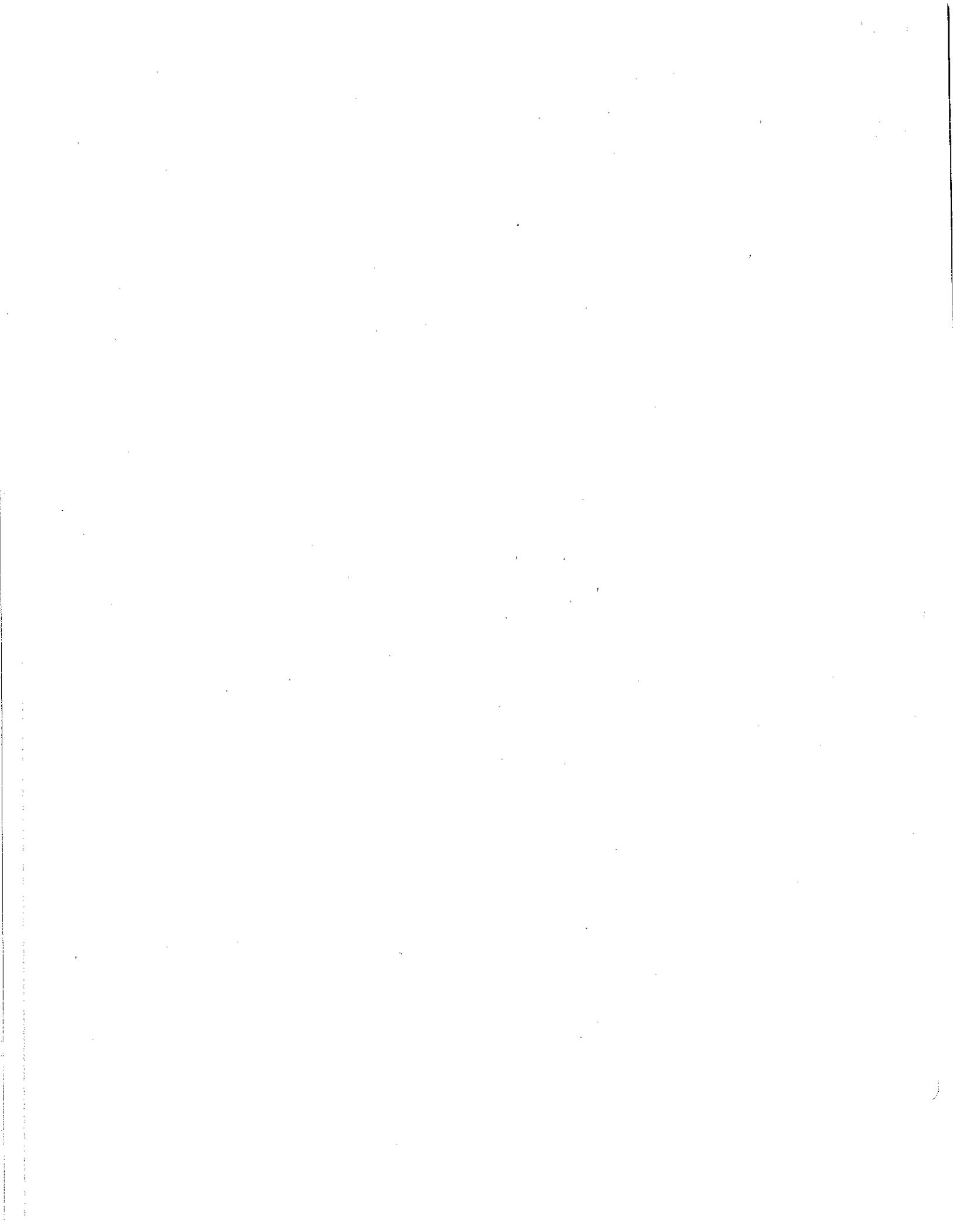
Pour entrer dans l'école, les parents devront porter un masque et se conformer aux règles sanitaires établies.

Étant donné la situation actuelle, la rencontre avec l'enseignant(e) de votre enfant ne pourra avoir lieu le même soir. L'enseignant communiquera pour vous convoquer à une rencontre pour vous présenter le fonctionnement de sa classe, il s'agira d'une rencontre à distance..

En page 2 vous trouverez diverses informations qui vous permettront d'en connaître davantage sur le rôle d'un parent au sein d'un conseil d'établissement et les autres possibilités d'implication.

Au plaisir de vous rencontrer.

Kino Métivier  
Directeur



## Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement se réunit environ 6 fois par année. Les rencontres ont lieu les mercredis soir. Jusqu'à nouvel ordre les rencontres auront lieu en visuoconférence.

Le rôle d'un membre du CE est de représenter la voix des parents lors de discussions, de réflexions et de décisions qui ont un impact direct sur la vie scolaire de vos enfants à l'école des Berges :

- Les règles de vie;
- Le budget;
- Le service de garde;
- La facture scolaire;
- Le projet éducatif de l'école
- Etc,

## Le comité de parents

Parmi les membres élus du CE, les parents devront aussi élire un représentant au comité de parents du centre de service scolaire de la Capitale. Il s'agit d'un comité qui se réunit mensuellement pour discuter de grands enjeux du Centre de service scolaire. Ce représentant est la voix des parents de l'école des Berges au sein de ce comité.

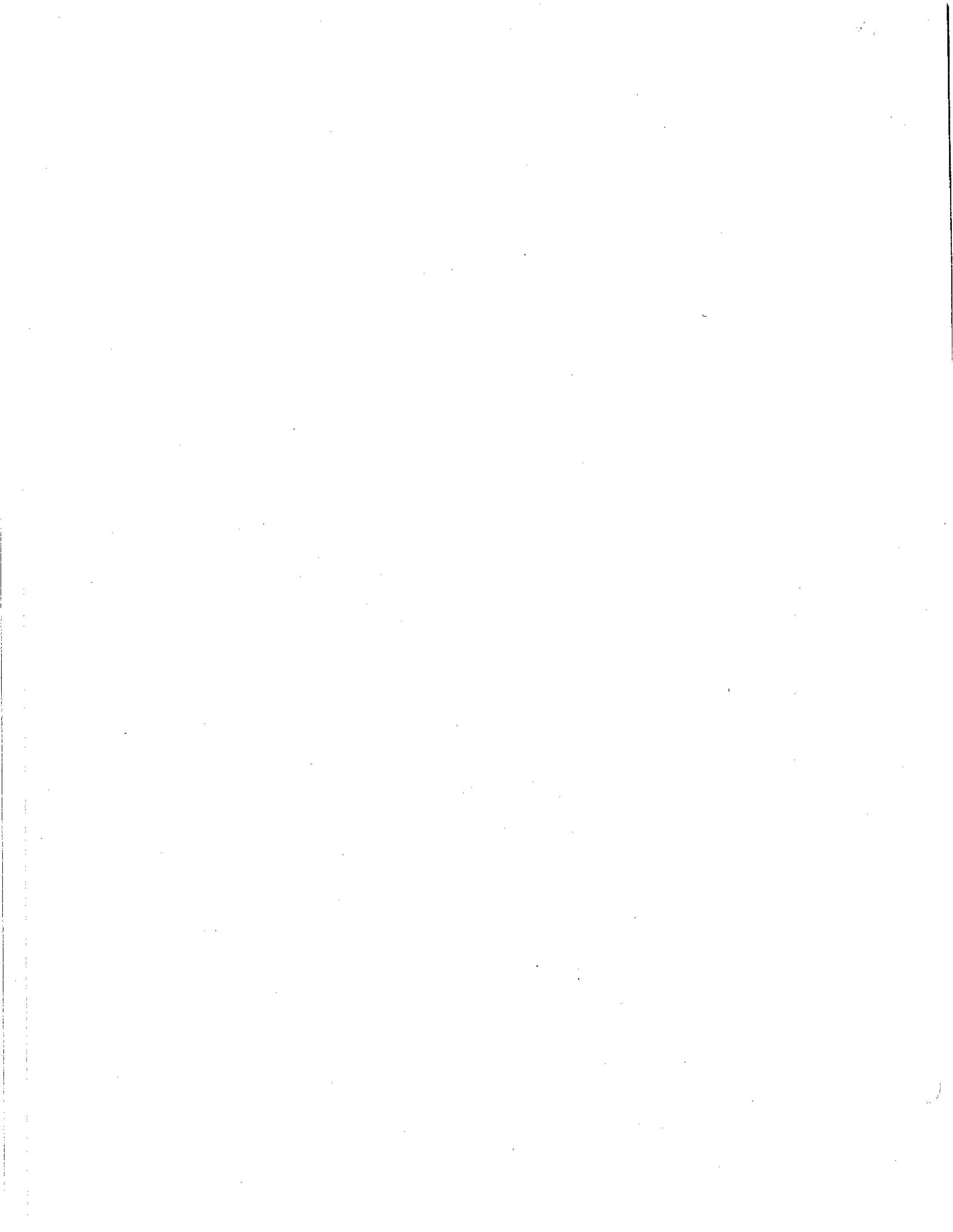
Parmi les parents élus sur le comité de parents, 5 parents pourront se faire élire sur le Conseil d'administration du Centre de service de la Capitale.

## Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est la structure de gouvernance qui prendra la place du conseil des commissaires.

Son rôle est de :

- Exercer leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et responsabilités de chacun et dans une perspective d'amélioration des services éducatifs
- Nommer la direction générale et le secrétaire général
- S'assurer qu'un soutien adéquat est apporté aux écoles et aux centres
- Veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts
- S'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le Centre de service scolaire de la Capitale.



Convocation à la séance extraordinaire du conseil d'établissement

Le mardi 9 septembre 2020, 19h

Cette rencontre aura lieu sur la plateforme TEAM, un lien vous a été envoyé.

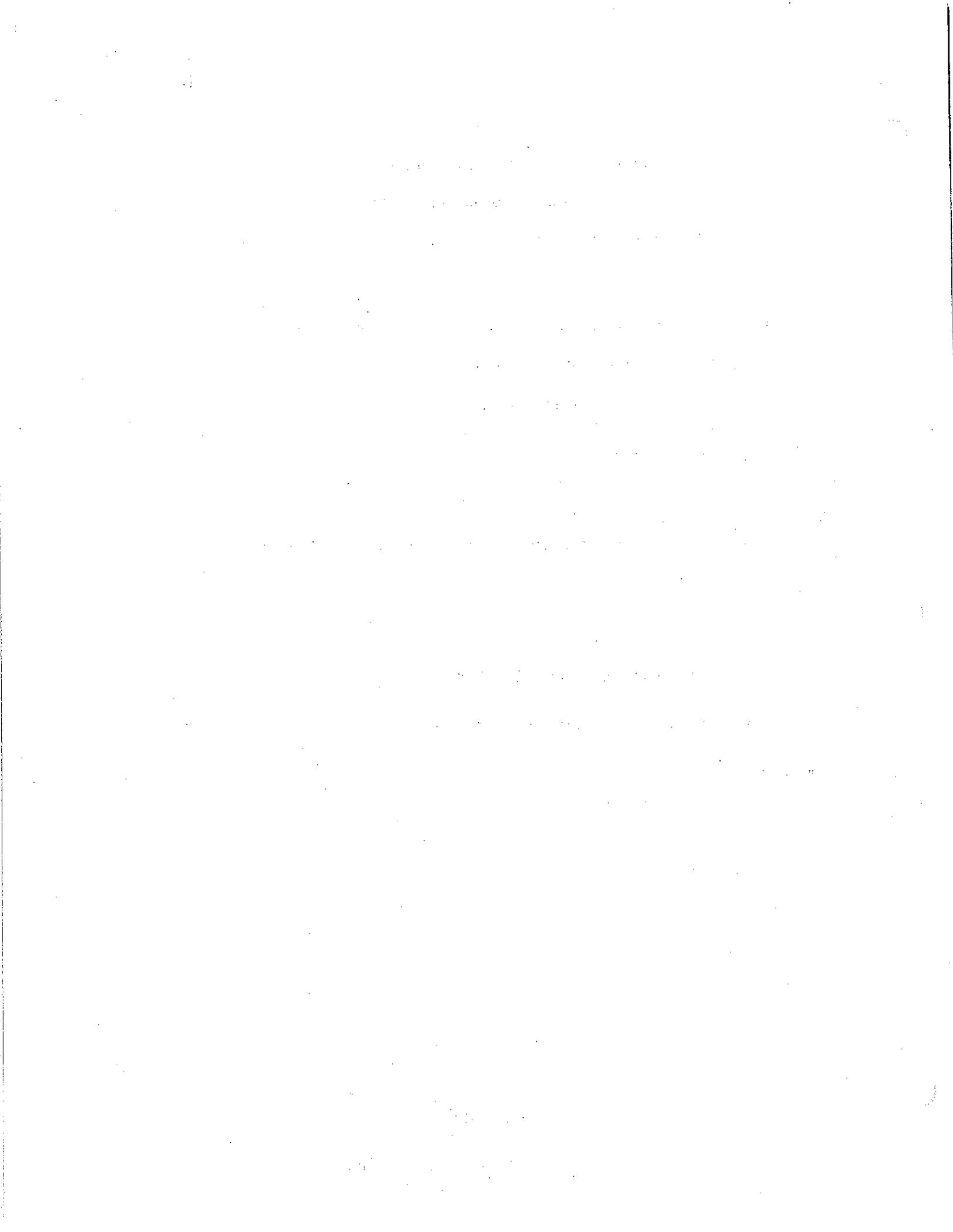
Rejoindre la réunion Microsoft Teams

- Veuillez nous informer si vous prévoyez être absent en téléphonant au secrétariat de l'école :

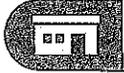
Madame Dominique Cimon : (418) 686-4040 poste 4048

**Ordre du jour**

	Documents Joins/reçus X
01. Ouverture de la séance	
<b>Informations</b> 1. La rentrée scolaire et information par rapport à la situation du COVID à l'école; 2. Le rapport annuel du CE	
<b>Consultation</b> 3. La grille tarifaire du service de garde pour 2020-2021 4. L'assemblée générale des parents du 15 septembre	
<b>Autres sujets</b>	



## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement



### COORDONNÉES

510 rue du Prince-Édouard  
Québec, Québec  
G1K 8C7

Téléphone : 418 686-4040, poste 4048  
Télécopieur : 418 525-6154

Site Internet : <https://cscapitale-ecole-desberges.ca/>  
Courriel : [ecole.desberges@cscapitale.qc.ca](mailto:ecole.desberges@cscapitale.qc.ca)



### PORTRAIT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

#### Présidence du conseil d'établissement

Sébastien Olivier

#### Nombre d'élèves

410 élèves

#### Particularités de l'établissement

L'école des Berges est située dans le quartier Saint-Roch de Québec. Nous recevons des élèves de notre quartier, des autres écoles de notre commission scolaire et des autres commissions scolaires selon le secteur auquel ils adhèrent. Notre école accueille des élèves de la maternelle 4 ans à la 6e année. Environ 30% de nos élèves sont allophones..

#### Programmes et projets offerts

Notre école est composée de 3 secteurs: le secteur régulier, la concentration sportive et artistique et la classe d'accueil. Nos élèves ont la chance de prendre part à des programmes, tels que: l'encadrement par privilèges, nos équipes sportives, le club plein air, le Rock Band, le conseil de vie étudiante et bien d'autres.

#### Direction

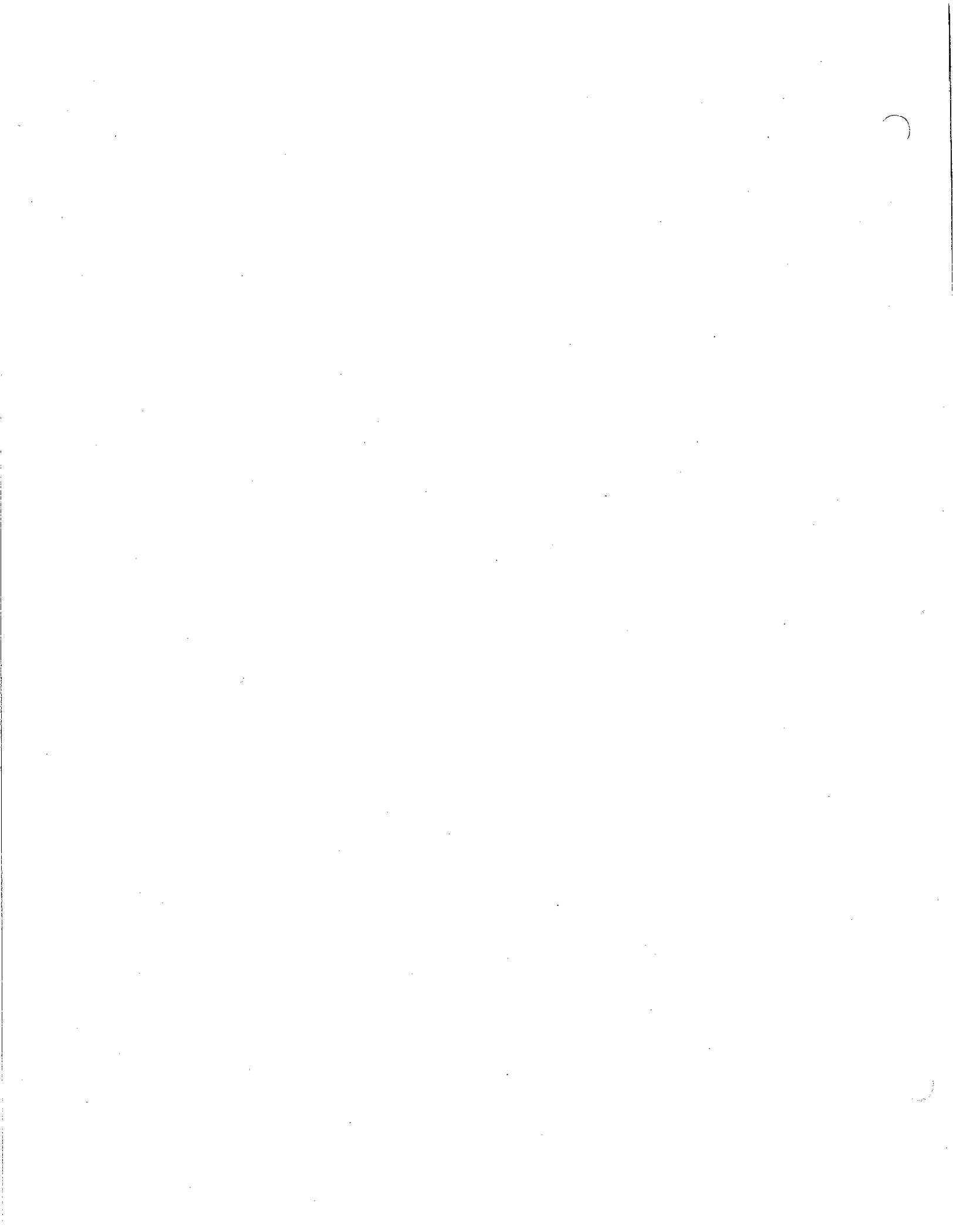
Kino Métivier

#### Direction adjointe

#### Valeurs du projet éducatif

Le respect  
La persévérance  
La collaboration







## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2019-2020 en fut une d'exception et de bouleversements, autant à l'école des Berges qu'au sein de l'ensemble de notre société. La pandémie a sollicité notre agilité et a fait ressortir le meilleur de notre équipe-école. Dès les débuts de la crise, des membres volontaires de notre service de garde sont devenus les « anges gardiens des anges gardiens », mettant en place un service d'urgence en un temps record pour les parents du secteur mobilisés dans le réseau de la santé. La capacité d'adaptation aux divers changements, autant en période de confinement que lors du retour en classe, a été remarquable, tout comme la qualité de la gestion de crise orchestrée par notre direction. Nous sommes fiers, au Conseil d'établissement, d'avoir assisté puis d'avoir pu appuyer cet élan d'ingéniosité, de créativité et de résilience qui nous a permis de traverser avec brio cette première phase de tumulte, et ce, toujours dans l'intérêt des enfants de notre école.

Je tiens donc par ce mot à féliciter et remercier très sincèrement tous les membres de l'équipe-école. Malgré les défis tout à fait inédits qui ont été surmontés, votre dévouement envers votre vocation a, plus que jamais, brillé de pleins feux.

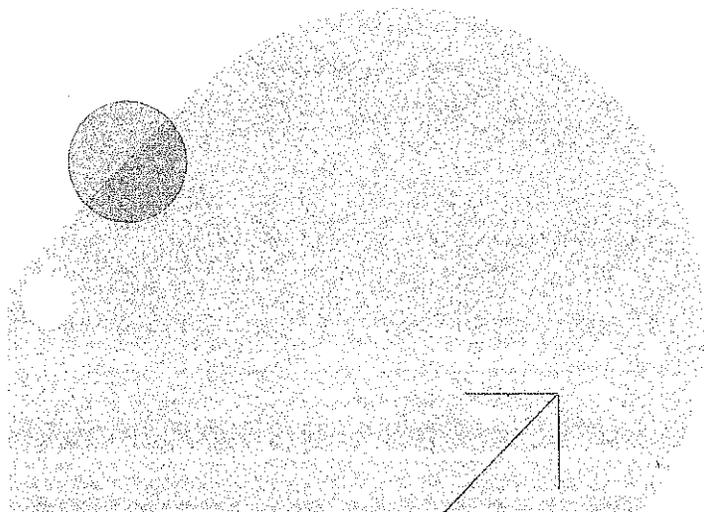
À l'automne dernier, les ambitions de notre conseil pour l'année avaient été établies avec sérieux. Plus particulièrement, nous souhaitons, entre autres, dynamiser la participation des parents à la vie communautaire de l'école, suivre de près la révision de la cote de défavorisation (IMSE) des Berges dans l'optique d'obtenir pour nos élèves les niveaux de services correspondant à leurs besoins, nous assurer d'une offre d'aide alimentaire adéquate notamment pour les collations, et de veiller au rétablissement de la bonne santé financière de notre institution.

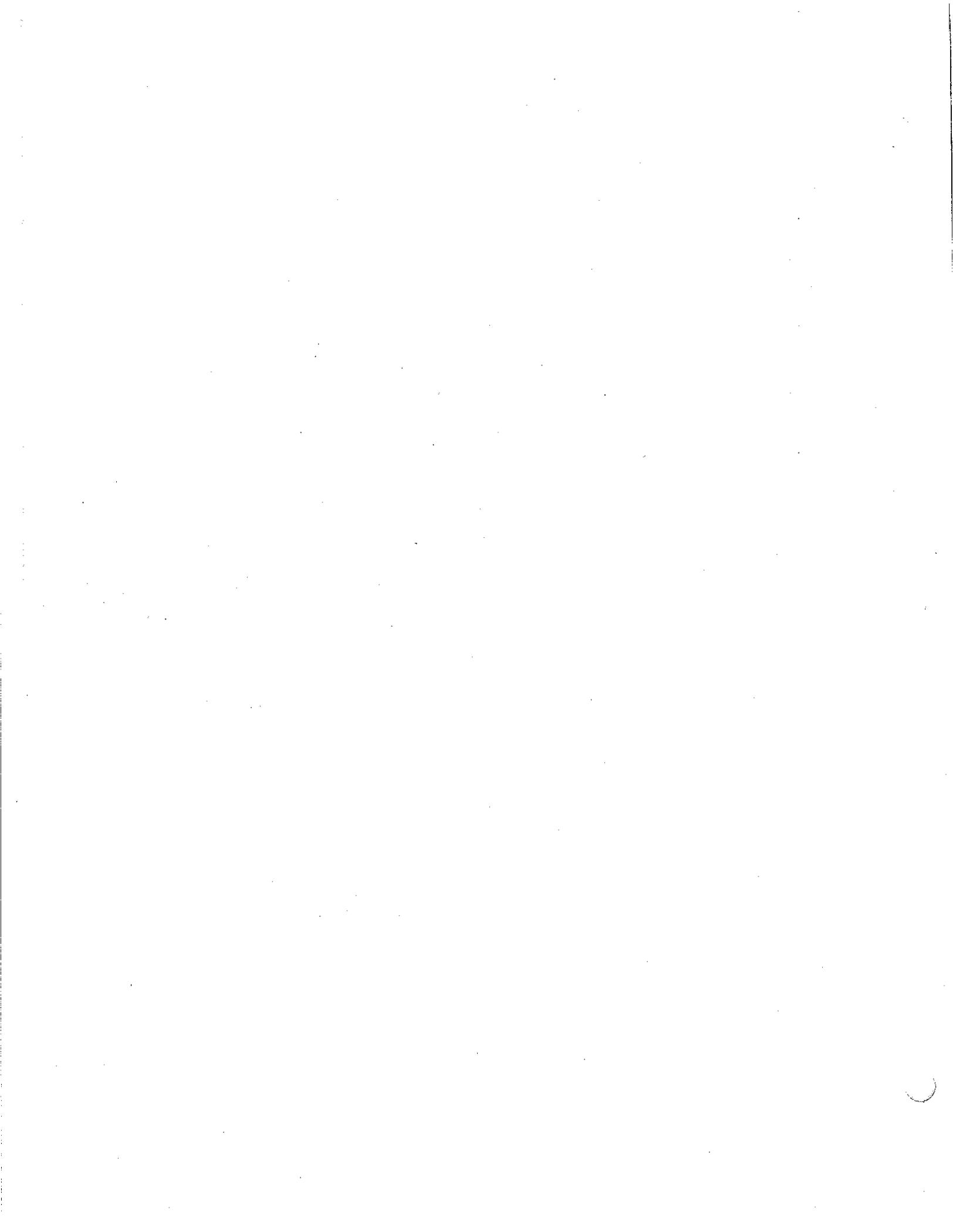
Malgré ces impondérables qui ont pour le moins chamboulé notre investissement dans ces dossiers et forcé une révision de nos priorités, nous ramenent à l'essentiel, nous estimons que chacun d'entre eux a tout de même connu une progression notable au cours de l'année, ce qui est aujourd'hui jugé satisfaisant par notre conseil. Des actions concrètes pour chacune des pistes amorcées en 2019-2020 sont d'ailleurs déjà prévues dès l'automne 2020. À titre d'exemples, les parents devraient être sollicités pour des activités de bénévolat, si la COVID le permet, et l'excellente collaboration avec l'organisme le Pignon Bleu pour les collations devrait se poursuivre. Nous devons également reconnaître les belles améliorations apportées à notre école dans la dernière année, entre autres par ces travaux majeurs réalisés à l'été ainsi que par les aménagements à la cour, incluant ce splendide effort de verdissement que représente notre nouveau jardin pédagogique et communautaire pour les familles de l'école, aussi instructif que nutritif.

L'année scolaire 2020-2021 est abordée par notre conseil avec cette certitude que notre école, munie des expériences de 2019-2020 et des bienveillantes aptitudes de son formidable personnel, saura surmonter à nouveau les obstacles qui se dresseront sur sa route. Le travail d'équipe se ressent à Des Berges et comme parents puis membres du Conseil d'établissement, nous savons que les apprentissages et la sécurité de nos enfants sont entre les mains, lorsqu'ils sont dans l'enceinte de l'école, des meilleures personnes qui soient. Je remercie enfin les membres du Conseil, incluant les partenaires de la communauté, pour leur implication en 2019-2020 et fais le souhait que les besoins de tous nos élèves, peu importe leurs défis, soient répondus avec les ressources qui leur permettront, ultimement, d'être bien outillés pour aspirer aux plus hauts sommets de leur parcours scolaire.

Sébastien Olivier

Président du conseil d'établissement 2019-2020







## MEMBRES DU CONSEIL

Sébastien Olivier (2020)  
Audrey Santerre (2021)  
Denis Leblanc (2020)  
Zariyatou Diallo (2020)  
Placidia Birimba (2021)

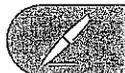
Stéphanie Beurivage (2020)  
François Turcotte (2020)  
Anne-Josée Meunier (2020)  
Vicky Pouliot (2020)  
Catherine Duquette (2020)

Camille Ferland (2020)

123

## DATES DES RENCONTRES DU CONSEIL

16 octobre 2019  
11 décembre 2019  
5 février 2020  
17 juin 2020



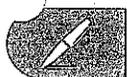
## SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL

### 1. Pour le fonctionnement interne :

Élection du président et de la secrétaire  
Évaluation de l'assemblée générale 2019  
Révision et adoption des règles de régie interne  
Adoption du calendrier des rencontres  
Rappel du fonctionnement de base du conseil d'établissement  
Adoption du budget du service de garde et reddition de compte.

### 2. Lors des consultations du centre de services scolaire :





## SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL (SUITE)

### 3. Pour assurer la bonne marche de l'école :

- Adoption du rapport annuel 2018-2019
- Approbation des coûts des sorties éducatives et des fournitures scolaires
- Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation
- Adoption du temps alloué aux spécialités
- Adoption du budget de reddition de compte ( école et fond à destination spéciale)

### 4. Pour préparer la prochaine année :

- Les prévisions budgétaires
- L'adoption des frais chargés aux parents pour la prochaine année
- Adoption des règles de fonctionnement du service de garde ainsi que sa grille tarifaire.
- Adoption du projet de sorties au service de garde pour 2020-2021
- Adoption des frais annuel pour les élèves du CSA
- Planification et utilisation des locaux pour la prochaine année.



## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

**Le centre  
de services  
scolaire,  
c'est...**

[cscapitale.qc.ca](http://cscapitale.qc.ca)

- Plus de 28 800 élèves
- Plus de 6 050 employés
- 66 établissements

45 écoles primaires  
3 écoles primaires-secondaires  
9 écoles secondaires  
7 centres de formation professionnelle  
2 centres de formation générale des adultes

### Notre vision

Une organisation moderne en constante évolution, à l'écoute des besoins de sa communauté et constituée d'une équipe engagée à tout mettre en œuvre pour soutenir la persévérance scolaire et la réussite de chacun de ses élèves.

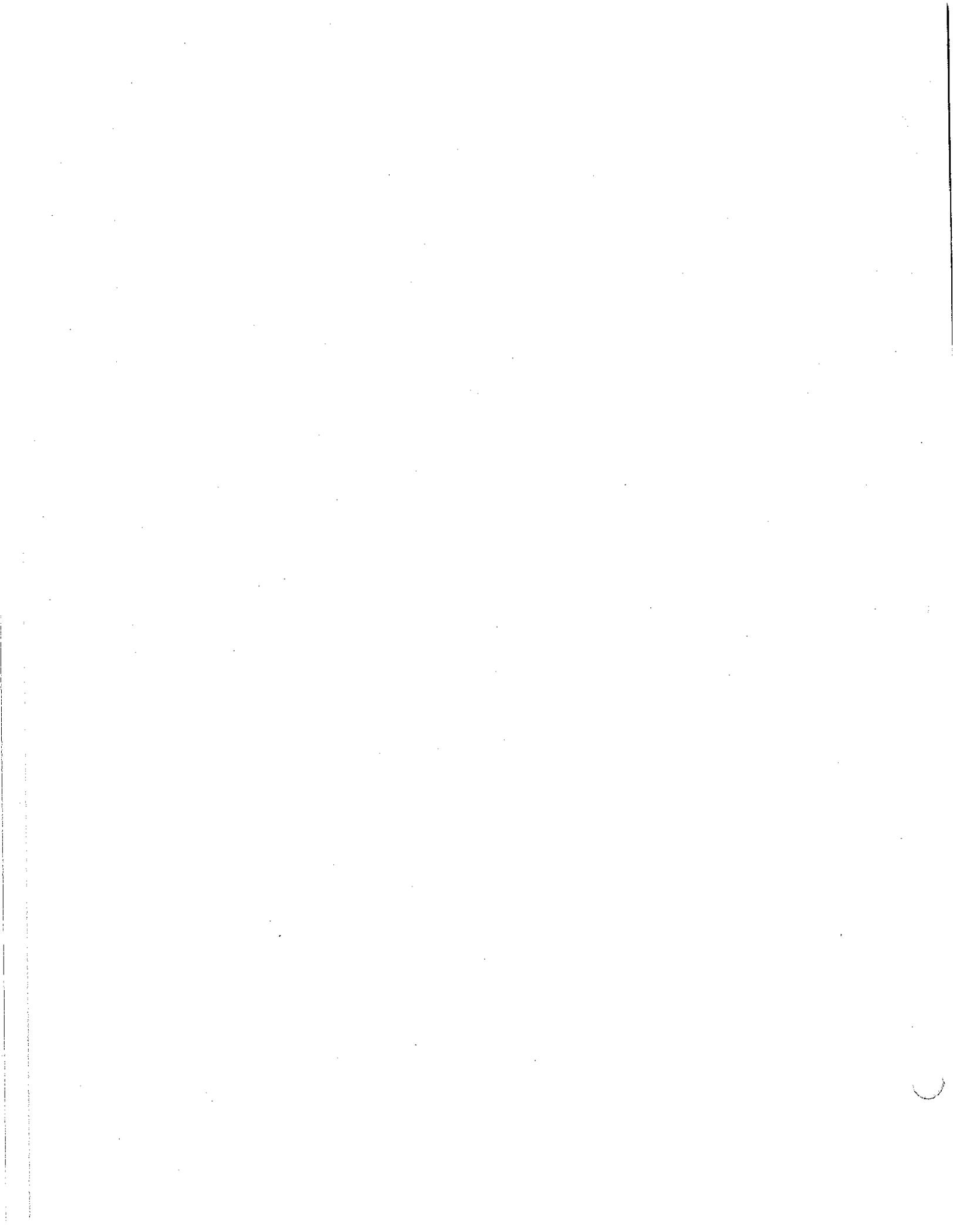
### Nos orientations stratégiques

#### Orientation 1

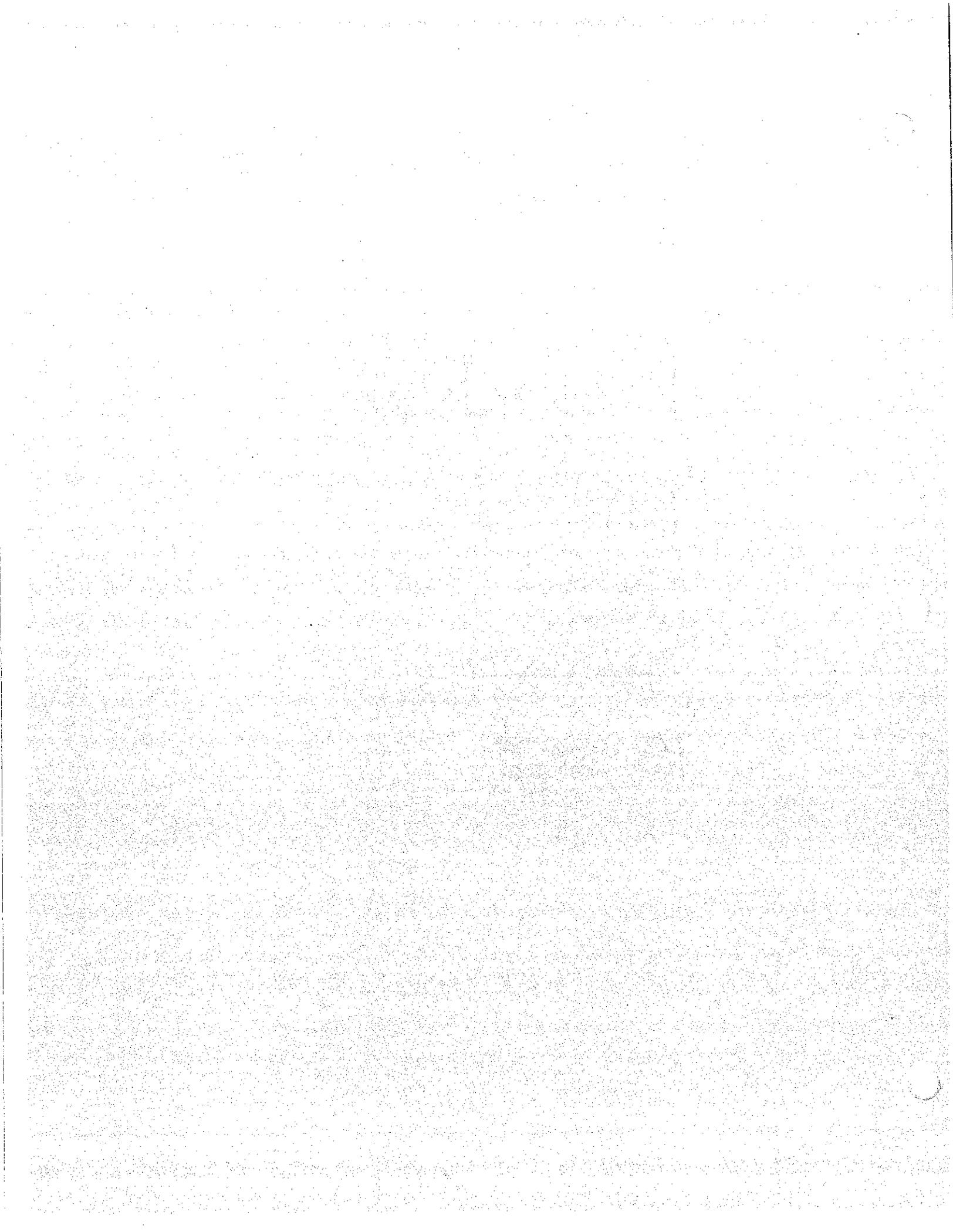
Améliorer la réussite et la persévérance scolaires de nos élèves jeunes et adultes

#### Orientation 2

Bonifier l'expérience éducative au sein de nos établissements



Assemblée  
générale  
des  
PARENTS  
15 sept.



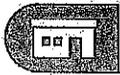
**Assemblée générale des parents**

**Le mardi 15 septembre 19h**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un président d'élection §
3. Élections des membres du CE.
4. Informations COVID
5. Présentation du rapport annuel du Conseil d'établissement 2019-2020
6. Élections du représentant au comité de parents.
7. Levée de l'assemblée



## Rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement

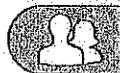


### COORDONNÉES

510 rue du Prince-Édouard  
Québec, Québec  
G1K 8C7

Téléphone : 418 686-4040, poste 4048  
Télécopieur : 418 525-6154

Site Internet : <https://cscapitale-ecole-desberges.ca/>  
Courriel : [ecole.desberges@cscapitale.qc.ca](mailto:ecole.desberges@cscapitale.qc.ca)



### PORTRAIT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

#### Présidence du conseil d'établissement

Sébastien Olivier

#### Nombre d'élèves

410 élèves

#### Particularités de l'établissement

L'école des Berges est située dans le quartier Saint-Roch de Québec. Nous recevons des élèves de notre quartier, des autres écoles de notre commission scolaire et des autres commissions scolaires selon le secteur auquel ils adhèrent. Notre école accueille des élèves de la maternelle 4 ans à la 6<sup>e</sup> année. Environ 30% de nos élèves sont allophones.

#### Programmes et projets offerts

Notre école est composée de 3 secteurs: le secteur régulier, la concentration sportive et artistique et la classe d'accueil. Nos élèves ont la chance de prendre part à des programmes, tels que: l'encadrement par privilèges, nos équipes sportives, le club plein air, le Rock Band, le conseil de vie étudiante et bien d'autres.

#### Direction

Kino Métivier

#### Direction adjointe

#### Valeurs du projet éducatif

Le respect  
La persévérance  
La collaboration





## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2019-2020 en fut une d'exception et de bouleversements, autant à l'école des Berges qu'au sein de l'ensemble de notre société. La pandémie a sollicité notre agilité et a fait ressortir le meilleur de notre équipe-école. Dès les débuts de la crise, des membres volontaires de notre service de gardé sont devenus les « anges gardiens des anges gardiens », mettant en place un service d'urgence en un temps record pour les parents du secteur mobilisés dans le réseau de la santé. La capacité d'adaptation aux divers changements, autant en période de confinement que lors du retour en classe, a été remarquable, tout comme la qualité de la gestion de crise orchestrée par notre direction. Nous sommes fiers, au Conseil d'établissement, d'avoir assisté puis d'avoir pu appuyer cet élan d'ingéniosité, de créativité et de résilience qui nous a permis de traverser avec brio cette première phase de tumulte, et ce, toujours dans l'intérêt des enfants de notre école.

Je tiens donc par ce mot à féliciter et remercier très sincèrement tous les membres de l'équipe-école. Malgré les défis tout à fait inédits qui ont été surmontés, votre dévouement envers votre vocation a, plus que jamais, brillé de pleins feux.

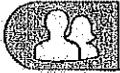
À l'automne dernier, les ambitions de notre conseil pour l'année avaient été établies avec sérieux. Plus particulièrement, nous souhaitions, entre autres, dynamiser la participation des parents à la vie communautaire de l'école, suivre de près la révision de la cote de défavorisation (IMSE) des Berges dans l'optique d'obtenir pour nos élèves les niveaux de services correspondant à leurs besoins, nous assurer d'une offre d'aide alimentaire adéquate notamment pour les collations, et de veiller au rétablissement de la bonne santé financière de notre institution.

Malgré ces impondérables qui ont pour le moins chamboulé notre investissement dans ces dossiers et forcé une révision de nos priorités, nous ramenent à l'essentiel, nous estimons que chacun d'entre eux a tout de même connu une progression notable au cours de l'année, ce qui est aujourd'hui jugé satisfaisant par notre conseil. Des actions concrètes pour chacune des pistes amorcées en 2019-2020 sont d'ailleurs déjà prévues dès l'automne 2020. À titre d'exemples, les parents devraient être sollicités pour des activités de bénévolat, si la COVID le permet, et l'excellente collaboration avec l'organisme le Pignon Bleu pour les collations devrait se poursuivre. Nous devons également reconnaître les belles améliorations apportées à notre école dans la dernière année, entre autres par ces travaux majeurs réalisés à l'été ainsi que par les aménagements à la cour, incluant ce splendide effort de verdissement que représente notre nouveau jardin pédagogique et communautaire pour les familles de l'école, aussi instructif que nutritif.

L'année scolaire 2020-2021 est abordée par notre conseil avec cette certitude que notre école, munie des expériences de 2019-2020 et des bienveillantes aptitudes de son formidable personnel, saura surmonter à nouveau les obstacles qui se dresseront sur sa route. Le travail d'équipe se ressent à Des Berges et comme parents puis membres du Conseil d'établissement, nous savons que les apprentissages et la sécurité de nos enfants sont entre les mains, lorsqu'ils sont dans l'enceinte de l'école, des meilleures personnes qui soient. Je remercie enfin les membres du Conseil, incluant les partenaires de la communauté, pour leur implication en 2019-2020 et fais le souhait que les besoins de tous nos élèves, peu importe leurs défis, soient répondus avec les ressources qui leur permettront, ultimement, d'être bien outillés pour aspirer aux plus hauts sommets de leur parcours scolaire.

Sébastien Olivier

Président du conseil d'établissement 2019-2020



## MEMBRES DU CONSEIL

Sébastien Olivier (2020)  
Audrey Santerre (2021)  
Denis Leblanc (2020)  
Zariyatou Diallo (2020)  
Placidia Birimba (2021)

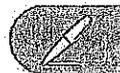
Stéphanie Beurivage (2020)  
François Turcotte (2020)  
Anne-Josée Meunier (2020)  
Vicky Pouliot (2020)  
Catherine Duquette (2020)

Camille Ferland (2020)



## DATES DES RENCONTRES DU CONSEIL

16 octobre 2019  
11 décembre 2019  
5 février 2020  
17 juin 2020



## SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL

1.

1. Pour le fonctionnement interne :

Élection du président et de la secrétaire

Évaluation de l'assemblée générale 2019

Révision et adoption des règles de régie interne

Adoption du calendrier des rencontres

Rappel du fonctionnement de base du conseil  
d'établissement

Adoption du budget du service de garde et reddition  
de compte.

2.

2. Lors des consultations du centre de services scolaire :



**SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL (SUITE)**

**3. Pour assurer la bonne marche de l'école :**

- Adoption du rapport annuel 2018-2019
- Approbation des coût des sorties éducatives et des fournitures scolaires
- Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation
- Adoption du temps alloué aux spécialités
- Adoption du budget de reddition de compte ( école et fond à destination spéciale)

**4. Pour préparer la prochaine année :**

- Les prévisions budgétaires
- L'adoption des frais chargés aux parents pour la prochaine année
- Adoption des règles de fonctionnement du service de garde ainsi que sa grille tarifaire.
- Adoption du projet de sorties au service de garde pour 2020-2021
- Adoption des frais annuel pour les élèves du CSA
- Planification et utilisation des locaux pour la prochaine année.



**PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

**Le centre  
de services  
scolaire,  
c'est...**

[cscapitale.qc.ca](http://cscapitale.qc.ca)

- Plus de 28 800 élèves
- Plus de 6 050 employés
- 66 établissements
  - 45 écoles primaires
  - 3 écoles primaires-secondaires
  - 9 écoles secondaires
  - 7 centres de formation professionnelle
  - 2 centres de formation générale des adultes

**Notre vision**

Une organisation moderne en constante évolution à l'écoute des besoins de sa communauté et constituée d'une équipe engagée à tout mettre en œuvre pour soutenir la persévérance scolaire et la réussite de chacun de ses élèves.

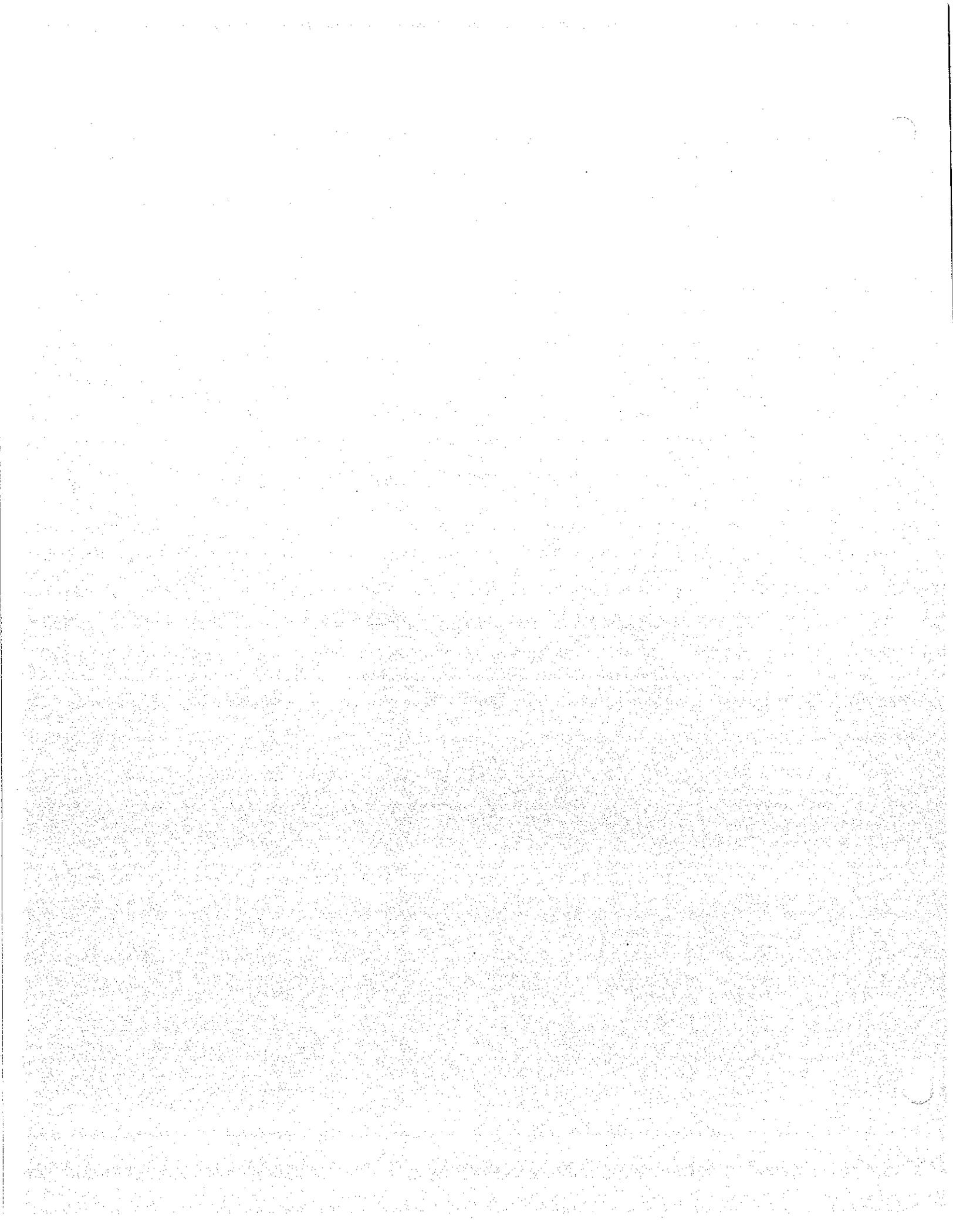
**Nos orientations stratégiques**

- Orientation 1**  
Améliorer la réussite et la persévérance scolaires de nos élèves jeunes et adultes
- Orientation 2**  
Bonifier l'expérience éducative au sein de nos établissements

CE

13 Oct

2020



## 4. PORTRAIT DE L'ÉCOLE DES BERGES

### DESCRIPTION DE L'ÉCOLE DES BERGES

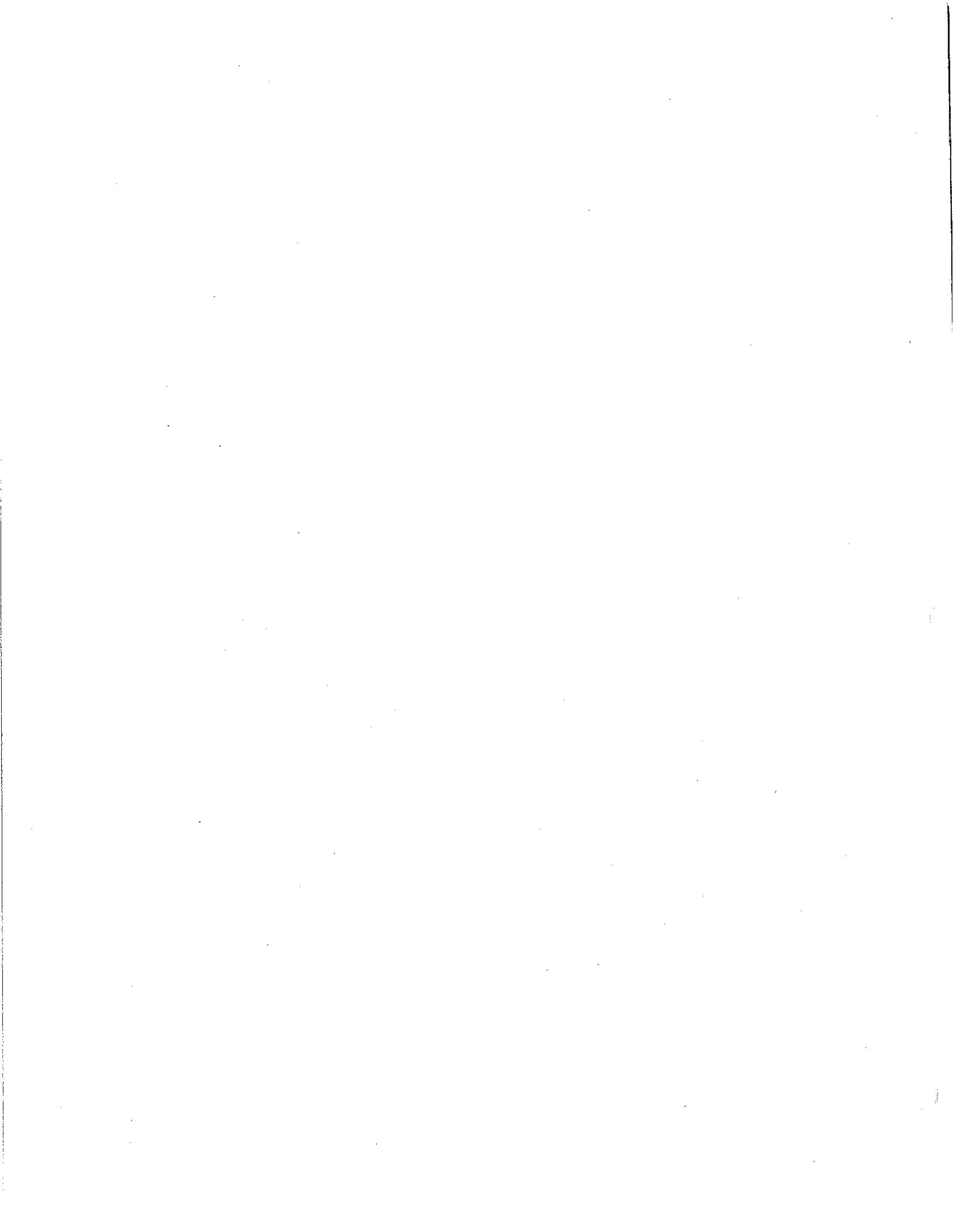
Adresse	510, rue Prince-Édouard Québec	
Direction	Kino Métivier	
Nombre d'élèves	370	
Nombre d'employés	40	
Élèves en transport scolaire	53	
Nombre d'autobus scolaire	3	
Nombre de brigadiers adultes	4	
Nombre de brigadiers élèves	0	
Fréquentation du service de garde	Matin	162
	Midi	300
	Soir	192
Type d'école	Programme régulier et concentration sports et arts	
Indices de défavorisation	Milieu socio-économique	8
	Seuil de faible revenu	9

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'école Des Berges offre un service d'enseignement primaire à 370 élèves du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année. Cette école offre un programme régulier d'enseignement, ainsi qu'une concentration en sports et en arts, à laquelle 90 élèves participent. Par conséquent, la majorité des élèves qui fréquentent cet établissement proviennent du secteur qu'il dessert.

La clientèle fréquentant l'école des Berges est fortement défavorisée, comme le montrent les indices de défavorisation (ces indices sont classés de 1 à 10, 1 étant le plus favorisé et 10 le plus défavorisé). L'école se situe au 8<sup>e</sup> rang de l'indice de milieu socioéconomique, indiquant que les mères ont un niveau de scolarisation et d'activité sur le marché du travail inférieur à la moyenne québécoise. De plus, elle est située au 9<sup>e</sup> rang de l'indice de seuil de faible revenu, indiquant que le niveau de revenu des familles est également inférieur à la moyenne québécoise.

### Bassin de desserte

Le bassin de desserte de l'école Des Berges s'étend sur un territoire comprenant le quartier Saint-Roch, ainsi que les secteurs du Vieux-Port et du Cap-Blanc, ce qui lui confère la forme d'un croissant inversé; s'étirant ainsi autour du promontoire que forme la haute-ville de Québec (voir figure 13, p.42.). Bien que l'école soit implantée dans le secteur où il se trouve la plus grande concentration d'élèves, sa localisation la rend difficilement accessible pour les élèves habitant les secteurs du Vieux-Port et du Cap-Blanc.



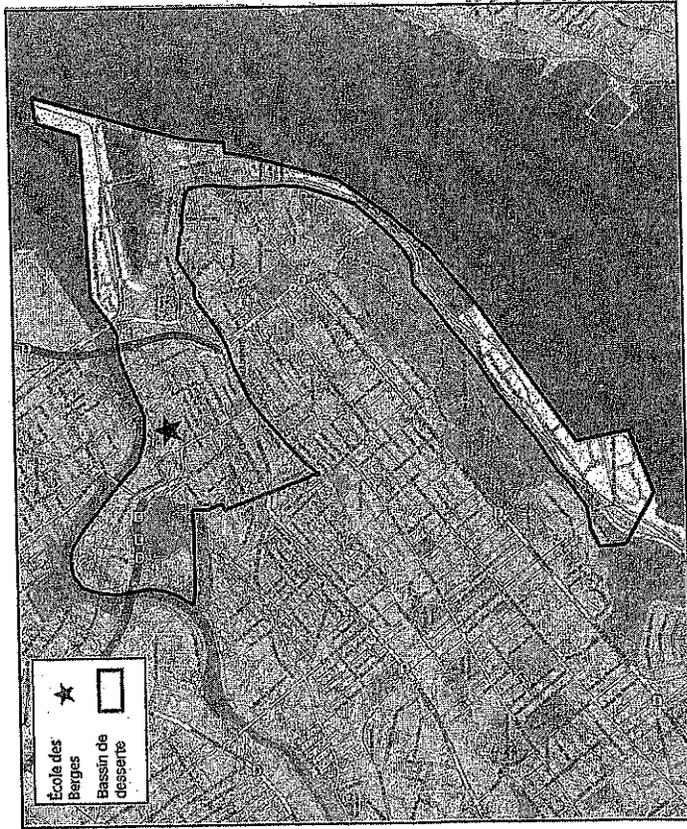


Figure 1.3 Bassin de desserte de l'école des Berges

Malgré le fait que les grands axes routiers soient nombreux dans le secteur, le bassin de desserte ne comporte aucune zone à risque.

Environ le quart de la clientèle de l'école des Berges participe à la concentration en sports et en arts. Parmi ces élèves, la grande majorité ne provient pas du bassin de desserte de l'école.

#### Habitudes de déplacement des élèves

Selon les résultats du questionnaire distribué aux parents au mois de novembre 2014, la majorité des élèves de l'école des Berges sont reconduits en voiture par leurs parents, tandis qu'environ 40 % des élèves font le trajet à pied ou à vélo. Finalement environ 5 % des élèves sont transportés en autobus scolaires. Certains intervenants ont souligné que ces résultats

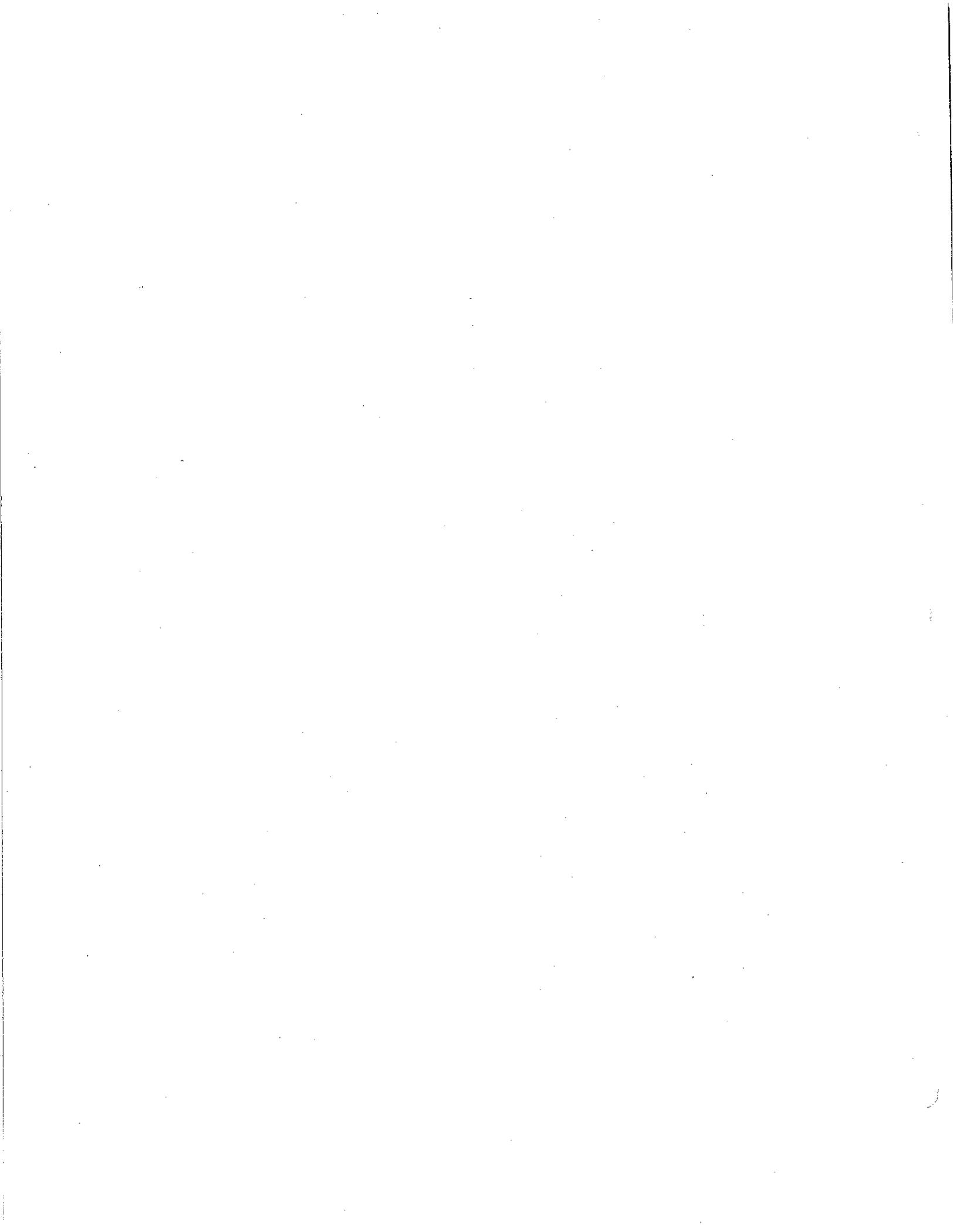
devraient être interprétés avec prudence, car certains groupes formant la clientèle de l'école, notamment les minorités ethniques et les familles les plus défavorisées, sont peu susceptibles d'avoir répondu à ce sondage. Or, ces groupes composent une proportion importante des marcheurs selon ces mêmes intervenants.

Toujours selon les données recueillies dans le questionnaire, environ 45 % des élèves habitent à plus de 1,5 km de l'école. Ce résultat laisse croire que les élèves inscrits à la concentration sports et arts et qui sont plus susceptibles d'habiter à bonne distance de l'école sont surreprésentés dans les résultats du questionnaire. En effet, en examinant la répartition géographique des élèves en fonction des données transmises par la commission scolaire, on remarque que la proportion d'élèves habitant à plus de 1,5 km de l'école devrait être moins élevée. La répartition géographique des élèves est illustrée en détail sur la carte 5 à la page 45.

Malgré la prudence avec laquelle qu'il faut examiner les résultats du questionnaire distribué aux parents de l'école des Berges, il est possible d'affirmer que le potentiel de marcheurs est très élevé, puisque 45 % des élèves de cette école habitent à moins d'un kilomètre de l'école, ce qui représenterait un potentiel de 170 marcheurs.

Une proportion importante des élèves de l'école des Berges ne fréquentent pas le service de garde le midi et quittent donc l'école pour le dîner. Parmi ces élèves, une large majorité recourt à la marche lors de leur déplacement, soit 65 %.

La principale raison évoquée par les parents de l'école des Berges pour expliquer pourquoi leurs enfants ne vont pas à l'école à pied ou à vélo plus souvent est la distance (34 %). Les autres raisons les plus souvent évoquées sont la gestion du temps (17 %), les craintes d'agressions envers leurs enfants (15%) et la circulation automobile trop élevée (13 %).



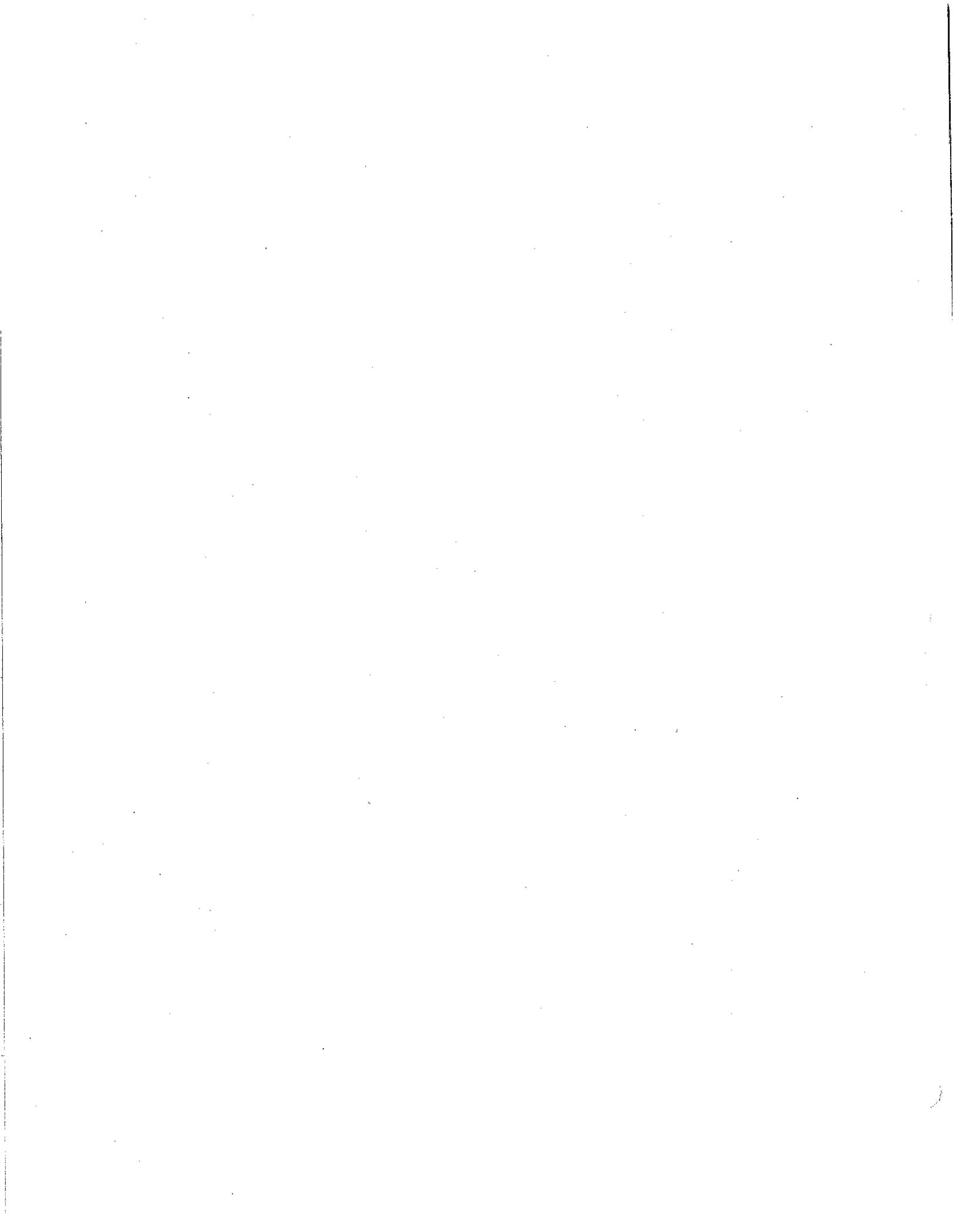
**Recommandations**

4.1. Promouvoir le système d'accompagnement des élèves à l'école à pied de type "troupe".

4.2. Promouvoir les modes de transport collectif et actifs auprès des parents et de leurs enfants, lors d'activités en classes ou d'activités parascolaires.

### Habitudes de déplacement des parents

Les habitudes de déplacement des parents influencent également le choix du mode de transport des élèves. Plusieurs parents choisissent par exemple de déposer leurs enfants en voiture puisque l'école est sur leur chemin vers le travail. Les résultats du questionnaire indiquent que 57 % des parents se déplacent en voiture, 6 % en transport collectif, 19 % à pied et 5 % à vélo. De plus, 9 % disent utiliser un mode de déplacement variable, donc probablement une alternance entre automobile et autobus ou automobile et transport actif. Finalement, 8 % des parents répondants ne quittent pas la maison pour le travail







## DESCRIPTION DU SECTEUR DE L'ÉCOLE DES BERGES

### Abords de l'école Des Berges

L'école Des Berges est située dans le quartier Saint-Roch, entre la rue Prince-Édouard et la rivière Saint-Charles.

se confond en partie avec le parc linéaire de la rivière Saint-Charles.

L'école des Berges est entourée par deux cours de récréation. La cour de récréation située du côté est du bâtiment est réservée aux élèves de 3<sup>e</sup> cycle, tandis que celle qui se trouve du côté ouest est destinée aux élèves de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles. Des accès distincts sont prévus pour chacune de ces cours de récréation (2).

L'entrée principale de l'école se situe du côté est du bâtiment (1). Elle est utilisée par le personnel de l'école et les visiteurs. C'est aussi par cette entrée que tous les élèves accèdent à l'école à la rentrée des classes le matin et le midi.

L'entrée du service de garde se trouve à l'arrière de l'école (3), les parents et les élèves doivent donc traverser la cour de récréation pour s'y rendre. Les parents qui viennent reconduire leurs enfants en voiture se stationnent alors soit dans l'un des espaces stationnement sur rue de courte durée sur la rue du Prince-Édouard (5) ou à l'un des espaces de stationnement réservés au personnel de l'école au centre communautaire voisin (8).

Les élèves peuvent se rendre à la cour de récréation de plusieurs accès (4), la cour n'étant clôturée entièrement que du côté ouest. Du côté de la rue du Prince-Édouard, la cour est également clôturée, mais plusieurs accès sont prévus. Du côté est, c'est-à-dire du côté du centre communautaire, la cour ne comporte pas de clôture. Les élèves, les

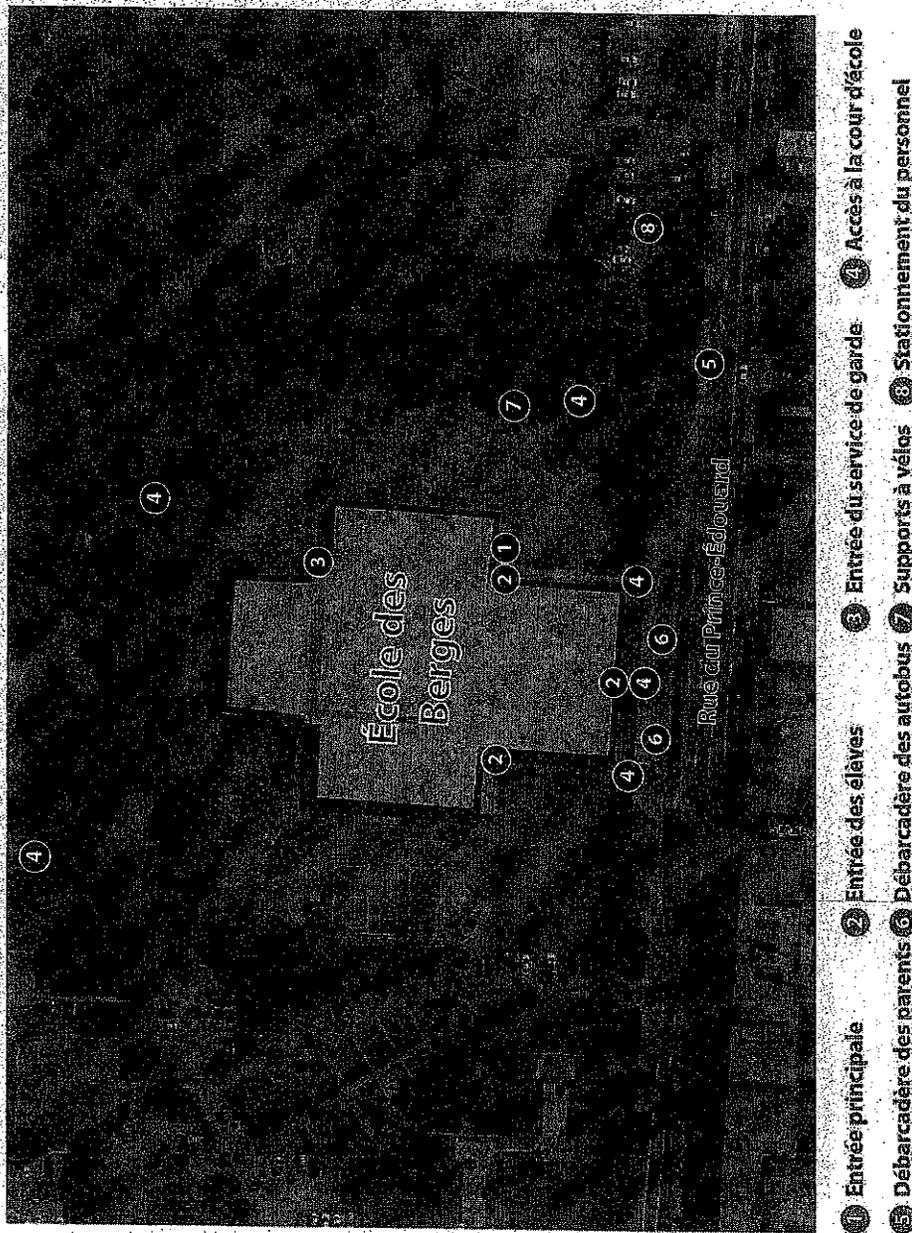


Figure 14 Abords de l'école des Berges



parents et le personnel de l'école ont souvent l'habitude de couper par le stationnement du centre communautaire pour rejoindre plus rapidement l'école. Du côté du parc linéaire de la rivière Saint-Charles, la cour de récréation est entièrement ouverte, ce qui rend floue la limite entre le terrain de l'école et celui du parc.

Le fait que la cour d'école soit ouverte sur le parc linéaire de la rivière Saint-Charles a causé dans le passé quelques soucis à la direction de l'école, parce que des passants prenaient l'habitude d'emprunter la cour de récréation lors de leurs déplacements entre la rivière et le quartier Saint-Roch. Il est vrai que, depuis la rue du Parvis, la cour de récréation qui se situe à l'ouest de l'école des Berges constitue le lien direct avec le parc. Toutefois, la circulation de cyclistes près des aires de jeu des élèves représentait un certain danger. Pour pallier à ce problème, des chicanes ont été installées au niveau des accès à la cour de récréation depuis la rue du Prince-Édouard afin de compliquer les déplacements des cyclistes. Cela semble, avec l'ajout de panneaux interdisant l'accès aux cours de récréation durant les heures de classes, avoir découragé une majorité de cyclistes d'emprunter cet itinéraire.

Une voie de service, parallèle à la rue du Prince-Édouard, fait office de débarcadère pour les autobus scolaires. Celle-ci est accessible à tous, bien qu'il soit interdit de s'y arrêter durant les heures d'ouverture de l'école. Bien que la présence policière soit fréquente, certains parents continuent de contrevenir à cette règle. Des dos-d'ânes conventionnels et un panneau d'arrêt ont été installés dans le débarcadère afin de ralentir la circulation et ainsi dissuader les automobilistes de contourner le feu de circulation à l'angle de la rue du Parvis par cette voie.

#### Stationnement à vélos

L'école des Berges dispose d'un support à vélos de 12 places. Ce support se trouve à la limite est du terrain de l'école (7), le long d'un sentier faisant le lien entre la piste cyclable du parc linéaire de la rivière Saint-Charles et la rue du Prince-Édouard. Bien qu'il

soit relativement éloigné de l'école, l'emplacement du support à vélos le rend visible depuis l'intérieur du bâtiment, et tout particulièrement depuis le secrétariat et le bureau de la direction.

Bien qu'il ait été impossible d'évaluer correctement le taux d'utilisation de ce support, il est estimé, compte tenu du nombre d'élèves fréquentant l'école des Berges et de la proximité de la piste cyclable de la rivière Saint-Charles, que l'ajout d'une dizaine de places supplémentaires viendrait compléter adéquatement l'offre existante.

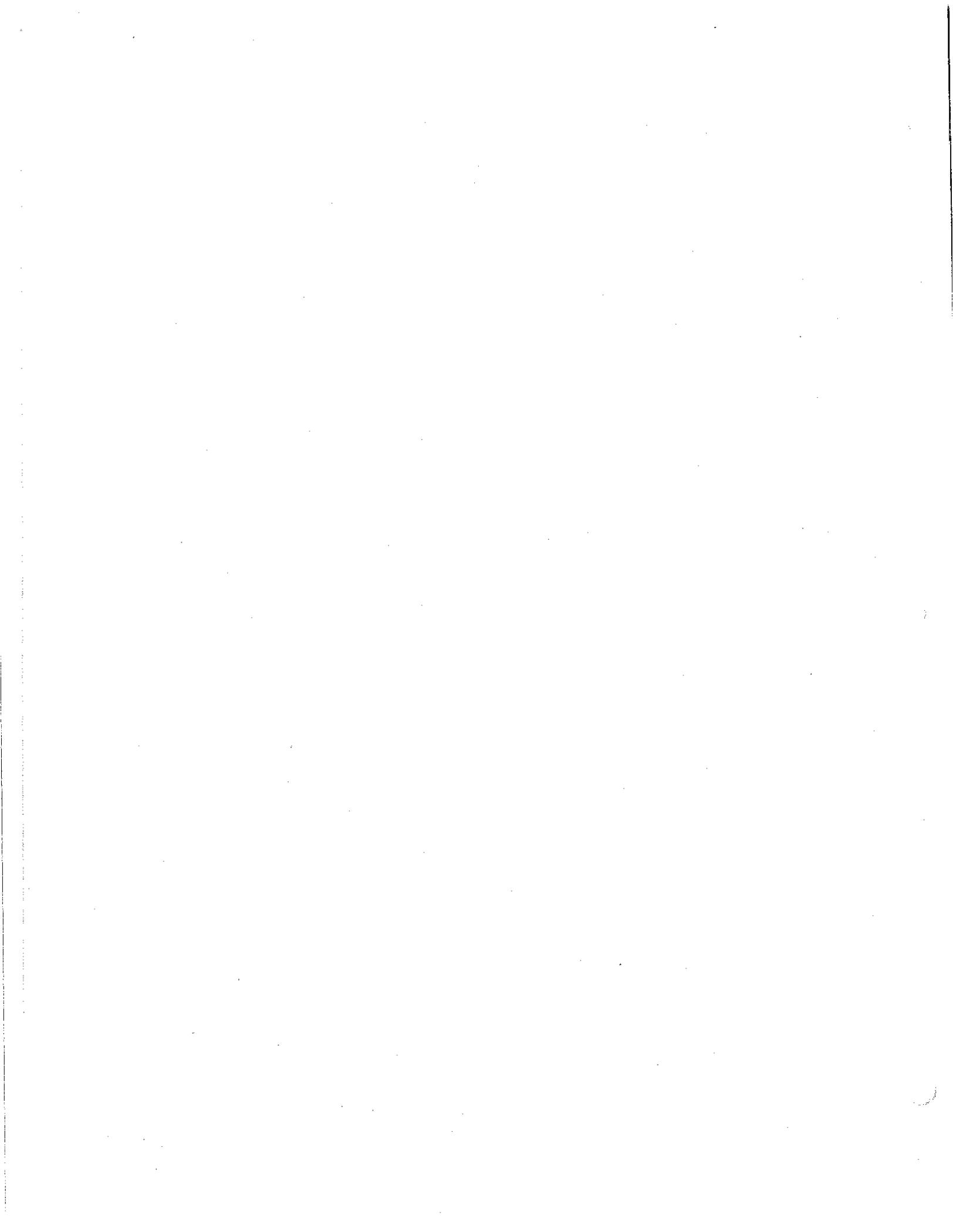
#### Recommandations

- 4.3 Ajouter un support à vélos de 12 places à proximité de l'emplacement existant.
- 4.4 Envisager la création d'un lien cyclable et piétonnier le long du parc linéaire de la rivière Saint-Charles et la rue du Parvis.

#### Rue du Prince-Édouard

La rue du Prince-Édouard est désignée comme une collectrice secondaire sur le plan du réseau routier de la ville de Québec. Important axe de circulation est-ouest, la rue du Prince-Édouard accueille un volume élevé d'automobiles, notamment puisqu'elle constitue une voie de contournement du quartier Saint-Roch, ainsi qu'un lien vers l'autoroute Laurentienne.

En principe, la rue du Prince-Édouard comporte une voie de circulation et une voie stationnement dans chaque direction. Effectivement, en règle générale, le stationnement est permis en tout temps en bordure de la chaussée. Par contre, au niveau du terre-plein situé face à l'école des Berges, la voie de stationnement en direction ouest se convertit en deuxième voie de circulation. De plus, la chaussée continue par la suite de s'élargir à trois voies en direction ouest avant de rejoindre la rue de la Couronne et l'autoroute Laurentienne. Cette situation encourage les automobilistes à accélérer, alors que ceux-ci viennent pourtant d'entrer dans la zone scolaire.



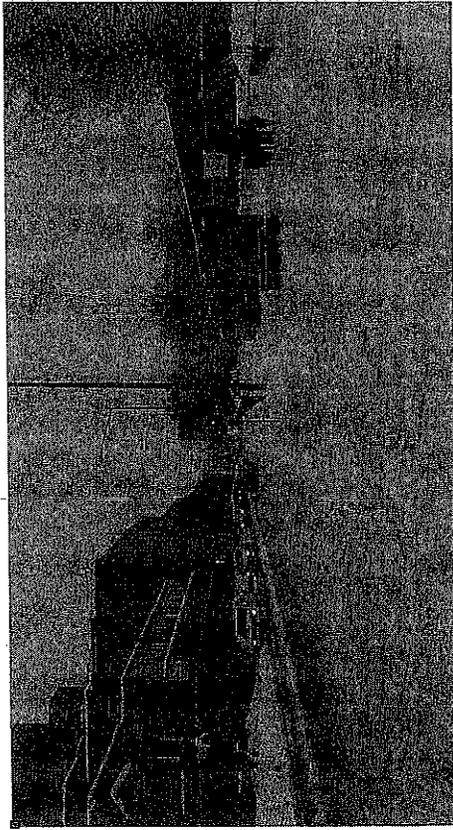


Figure 15. La rue du Prince-Édouard est caractérisée par la présence d'une voie de service qui fait office de débarcadère pour les autobus scolaires. Son accès est interdit aux autres véhicules lors des heures de classe.

Généralement limitée à 50 km/h, la vitesse est réduite à 30 km/h sur la rue du Prince-Édouard aux heures d'entrée et de sortie des classes à l'approche l'école des Berges grâce à des panneaux à affichage variable. Ces panneaux se situent toutefois un peu loin de l'école et ne sont pas suffisamment associés au panneau « début de zone scolaire » pour bien faire comprendre à l'automobiliste la raison de cette limite de vitesse.

Des trottoirs sont présents de chaque côté de la rue du Prince-Édouard. Ceux-ci sont suffisamment larges pour être bien déneigés et ne sont pas encombrés d'objets qui pourraient nuire à la libre circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite. La rue du Prince-Édouard ne comporte aucun aménagement cyclable et compte tenu du volume et de la vitesse de circulation, il est difficile pour les cyclistes d'y circuler et de s'y sentir en sécurité.

#### Recommandations

4.6. Déplacer les panneaux de limite de vitesse à affichage variable sous les panneaux début de zone scolaire.

4.6. Supprimer la deuxième voie de circulation en direction ouest au niveau de l'école primaire, notamment en élargissant le trottoir délimitant le débarcadère d'autobus scolaire.

4.7. Diminuer à deux voies de circulation le nombre de voies en direction ouest à l'approche de la rue de la Couronne. Ces modifications à la géométrie de la chaussée peuvent être faites dans un premier temps à l'aide de marquage et de mobilier urbain.

4.8. Implémenter sur la rue du Prince-Édouard, des avancées de trottoir aux intersections au niveau des voies de stationnement.

## Rue du Parvis

La rue du Parvis est désignée comme une rue locale principale sur le plan du réseau routier de la ville de Québec. Orientée nord-sud, cette rue est l'une des rares rues du quartier Saint-Roch à être à double sens. Compte tenu que cette rue est de faible largeur, environ 6 mètres, le stationnement y est interdit afin de permettre aux automobilistes de circuler aisément. La rue du Parvis comporte des trottoirs de chaque côté de la chaussée, mais ceux-ci sont de faible largeur et celui du côté est est encombré par plusieurs poteaux électriques.

La rue du Parvis a la particularité d'être fermée de manière permanente à la circulation automobile entre les rues Saint-Joseph et Saint-François Est, c'est-à-dire au niveau du parvis de l'église Saint-Roch. En période estivale, cette rue est également fermée à la circulation automobile entre la rue Saint-Joseph Est et le boulevard Charest Est. Pendant cette période, les restaurants avoisinants y installent des terrasses. Il est alors demandé aux cyclistes désireux d'emprunter ce tronçon de descendre de leur vélo.

À l'échelle du quartier, la rue du Parvis constitue un lien intéressant pour les piétons et les cyclistes entre la rivière Saint-Charles et le centre du quartier Saint-Roch. Ce lien a souvent été identifié par des citoyens et des groupes communautaires qui



voudraient qu'il soit réaménagé de façon à y insérer davantage de verdure et d'y rendre les déplacements des piétons et des cyclistes plus conviviaux et sécuritaires.

#### Recommandations

- 4.9 Réaménager les segments de la rue du Parvis compris entre les rues du Prince-Édouard et Saint-François Est en rue partagée.
- 4.10 Valoriser la rue du Parvis comme lieu cyclable entre la rivière Saint-Charles et le centre du quartier Saint-Roch.
- 4.11 Envisager l'entourcement des îles électriques afin de dégager les trottoirs.

#### Intersection du Prince-Édouard et du Parvis

L'intersection des rues du Prince-Édouard et du Parvis est empruntée par plusieurs élèves pour se rendre à l'école des Berges. La rue du Parvis se terminant à l'angle de la rue du Prince-Édouard, l'intersection de ces deux rues forme un « T ». Elle est équipée de feux de circulation avec phase piétonne exclusive, celle-ci étant d'une durée de 20 secondes. À cet endroit, la rue du Prince-Édouard est caractérisée par le passage d'une voie de circulation en direction ouest à deux voies à l'approche de la rue du Parvis, puisque le stationnement devient alors interdit en bordure de la chaussée. La chaussée à franchir par les élèves est alors de 13 mètres et comprend trois voies de circulation.

Cette configuration favorise pourtant les vitesses élevées, notamment par les automobilistes circulant en direction ouest pour rejoindre l'autoroute Laurentienne. Les parents ont d'ailleurs été nombreux à rapporter que des infractions étaient régulièrement commises par les automobilistes au feu rouge à cette intersection. Bien qu'un brigadier scolaire soit en poste à cette intersection et qu'un passage pour piétons à blocs blancs soit marqué au sol, plusieurs parents restent inquiets d'y laisser traverser leurs enfants.

La présence du débarcadère des autobus scolaires constitue en quelque sorte une voie de circulation supplémentaire à franchir

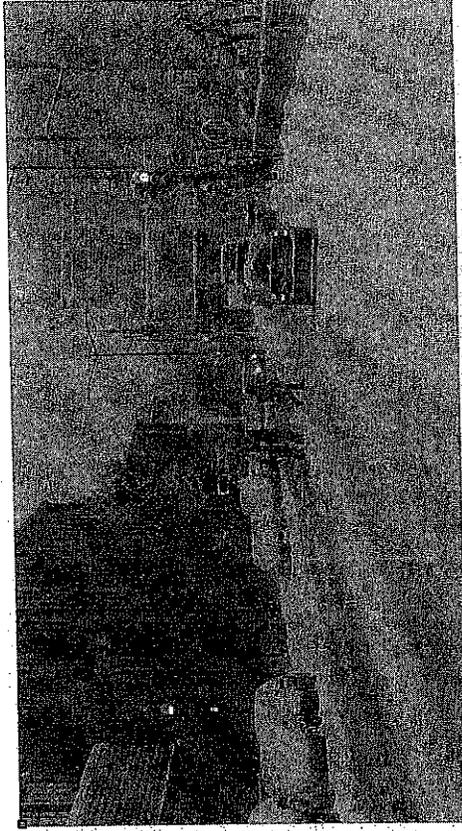


Figure 16. La rue du Prince-Édouard passe à deux voies en direction ouest au niveau de l'école des Berges et de l'intersection avec la rue du Parvis.

pour les élèves. De plus, les dimensions de l'espace-refuge sur le terre-plein qui sépare la rue du Prince-Édouard et le débarcadère d'autobus est insuffisant en fonction du grand nombre d'élèves qui traversent à cet endroit, notamment si on y compte des cyclistes. Finalement, la présence d'autobus scolaire à proximité du passage pour piétons peut nuire leur visibilité.

#### Recommandations

- 4.12 Implanter des avancées de trottoir sur la voie de stationnement de la rue du Prince-Édouard en direction est de chaque côté de la rue du Parvis.
- 4.13 Agrandir l'espace-refuge sur le terre-plein de manière à y faciliter la circulation d'un plus grand nombre de piétons et cyclistes.
- 4.14 Réduire la largeur du débarcadère d'autobus scolaires au niveau du passage pour piétons.
- 4.15 Accentuer la surveillance policière à cette intersection et envisager l'implantation d'appareils de surveillance aux feux rouges pour diminuer les infractions liées au passage interdit au feu rouge.



## Rue du Pont

La rue du Pont constitue un lien important entre les quartiers Saint-Roch et Limoilou. De faible largeur dans sa section au sud de la rue du Prince-Édouard, faisant alors environ 7 mètres, la rue du Pont s'élargit progressivement plus au nord. Au niveau du pont franchissant la rivière Saint-Charles, pont connu sous le nom Dorchester, la chaussée est alors de 16 mètres et comporte deux voies de circulation dans chaque direction. Cette configuration favorise une circulation à vitesse élevée.

Des trottoirs sont présents de chaque côté de la chaussée et sont en général d'une bonne largeur. Des avancées de trottoirs sont implantées au niveau de la voie de stationnement entre les rues du Prince-Édouard et Saint-François Est. Dans ce secteur de la rue, une attention particulière a été portée à la traversée des piétons puisque des passages pour piétons pavés ont été ajoutés à chaque intersection. Toutefois, le revêtement de la chaussée est en piètre état. Selon les données recensées par la SAAQ, ce secteur de la rue du Pont est un lieu d'accidents fréquents.

Les cyclistes sont nombreux parmi ces victimes, la rue du Pont étant un lien très utilisé par ceux-ci lors de leurs déplacements entre les quartiers Saint-Roch et Limoilou. Aucun aménagement cyclable n'est toutefois prévu sur cette rue. Dans le secteur au nord de la rue du Prince-Édouard, la cohabitation sur la rue du Pont est probablement difficile en raison de la vitesse élevée des automobiles. Tandis que dans la section au sud de la rue du Prince-Édouard, c'est particulièrement le partage de la chaussée avec un volume élevé d'automobiles qui pose problème aux cyclistes.

### Recommandations

4.16. Faire une analyse de la circulation à redouble ou élargir afin d'évaluer la possibilité de mettre la section de la rue du Pont située au sud de la rue du Prince-Édouard à sens unique pour les automobilistes et à double sens pour les cyclistes.

4.17. Améliorer la qualité du revêtement de la chaussée de la section de la rue du Pont située au sud de la rue du Prince-Édouard.

4.18. Réduire la largeur de la rue du Pont au nord de la rue du Prince-Édouard de manière à ne conserver qu'une voie dans chaque direction, notamment par l'ajout d'un terre-plein central au niveau du pont Dorchester à l'instar de ce qui a été fait sur le pont de la Croix-Rouge.

4.19. Implanter des bandes cyclables, voir des pistes cyclables, de chaque côté de la rue du Pont entre la 1<sup>ère</sup> Rue et la rue du Prince-Édouard.

### Intersection du Prince-Édouard et du Pont

L'intersection des rues du Prince-Édouard et du Pont est une intersection très achalandée. Outre le volume élevé de circulation, cette intersection est difficile à franchir en raison de sa taille. Effectivement, toutes les branches de cette intersection font entre 17 mètres et 19 mètres au niveau des passages pour piétons. De plus, trois des quatre branches de cette intersection comportent quatre voies de circulation. Cette configuration à quatre voies

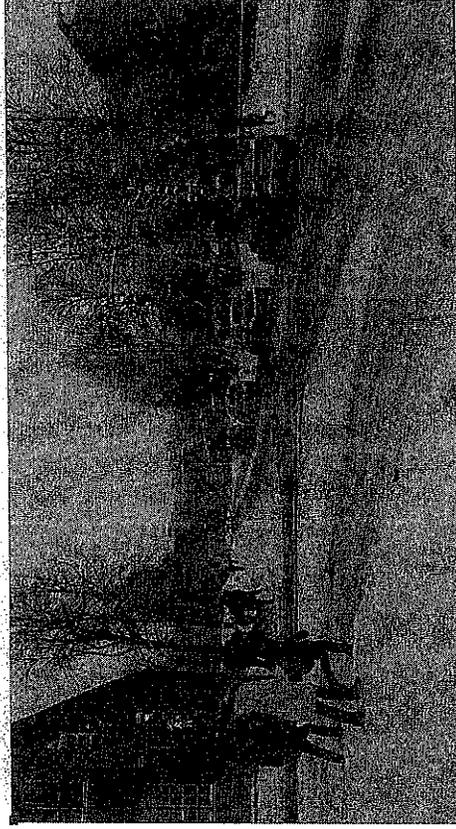


Figure 17 Les 20 secondes de la phase piétonne sont souvent insuffisantes pour permettre la traversée sécuritaire de l'intersection des rues du Pont et du Prince-Édouard. D'autant plus que des infractions sont souvent commises par les automobilistes.



n'est pourtant pas nécessaire puisque les voies en bordure de la chaussée se convertissent par la suite rapidement en voie de stationnement.

Le nombre d'élèves convergeant vers cette intersection étant très important, un brigadier scolaire y est posté pour les accompagner lors de leur traversée. Son travail est compliqué par le fait que les élèves sont très nombreux et arrivent de plusieurs endroits à la fois. La brigadière scolaire choisit donc de faire traverser en diagonale la majorité des élèves, ce que la loi lui permet. Par contre, les 20 secondes allouées par la phase piétonne exclusive sont généralement insuffisantes pour permettre aux élèves de compléter leur traversée.

Pour les cyclistes arrivant du quartier Limoilou par la rue du Pont, il est difficile de poursuivre le chemin en direction sud puisque la voie de droite est une voie de virage utilisée par plusieurs automobilistes. Ces cyclistes sont donc contraints de se déplacer dans la voie de gauche à l'approche de la rue du Prince-Édouard, ce qui constitue une manœuvre à risque en raison du volume d'automobiles.

#### Recommandations

- 4-20 Prolonger à 26 secondes la durée de la phase piétonne à l'intersection des rues du Prince-Édouard et du Pont.
- 4-21 Reduire au maximum la largeur des voies de circulation à l'intersection des rues du Prince-Édouard et du Pont.
- 4-22 Implanter des arceaux de stationnement au niveau des voies de stationnement sur la rue du Prince-Édouard.
- 4-23 Envisager le déplacement des lignes d'arrêt afin de faciliter les manœuvres de virage.
- 4-24 Mettre en service au-devant de la voie de virage à droite et implanter un feu de circulation pour cycliste leur permettant de passer avant la circulation automobile.

La rue de la Couronne est le principal axe routier traversant le quartier Saint-Roch en direction nord. Avec trois voies de circulation, elle constitue par ailleurs la principale voie d'accès à l'autoroute Laurentienne pour le secteur, en plus d'être un important axe pour le transport en commun. Elle dispose en effet d'une voie réservée qui est emprunté par plusieurs parcours d'autobus, dont le Métrobus 801.

La rue de la Couronne est équipée de larges trottoirs, comprenant une zone tampon avec fosses de plantation et bancs. Des avancées de trottoir sont également implantées aux intersections au niveau de la voie de stationnement qui se situe du côté ouest de la chaussée. La largeur des voies est raisonnable en règle générale, bien qu'un peu supérieure à ce qui est nécessaire. Elles s'élargissent toutefois davantage à l'approche de la rue du Prince-Édouard, intersection à laquelle le brigadier scolaire est posté pour faire traverser les élèves de l'école des Berges.

La vitesse de circulation sur la rue de la Couronne est limitée à 50 km/h. Toutefois, compte tenu de sa largeur, en raison de ses trois voies de circulation, mais également compte tenu qu'elle constitue une voie d'accès à l'autoroute Laurentienne, la vitesse de circulation est très souvent supérieure à cette limite et il n'est pas rarement de voir des infractions être commises par les automobilistes au feu rouge. La rue de la Couronne a par ailleurs été le théâtre de plusieurs accidents entre impliquant un piéton ou un cycliste avec un automobiliste.

#### Intersection de la Couronne, du Prince-Édouard et Lalement

Le bassin de desserte de l'école des Berges s'étendant à l'ensemble des habitations du quartier Saint-Roch situé à l'ouest de la rue de la Couronne, les élèves qui habitent ce secteur et désirant se rendre à l'école à pied ou à vélo doivent donc franchir cette rue. Pour cela, ils se rendent à l'intersection de la rue du Prince-Édouard où se trouve le brigadier scolaire.

Cette intersection se caractérise par le fait qu'elle est composée de cinq branches, mais également par le fait qu'elle est l'une des



dernières intersections avant de rejoindre l'autoroute Laurentienne. Les automobilistes ont donc déjà tendance à accélérer à son approche. Un élargissement de la chaussée au niveau de cette intersection incite par ailleurs ce type de comportement. Effectivement, la rue de la Couronne s'élargit progressivement à l'approche de la rue du Prince-Édouard pour passer de 10 mètres à 12 mètres.

Cette intersection est équipée de feux de circulation avec phase piétonne. Un brigadier est posté à cette intersection pour

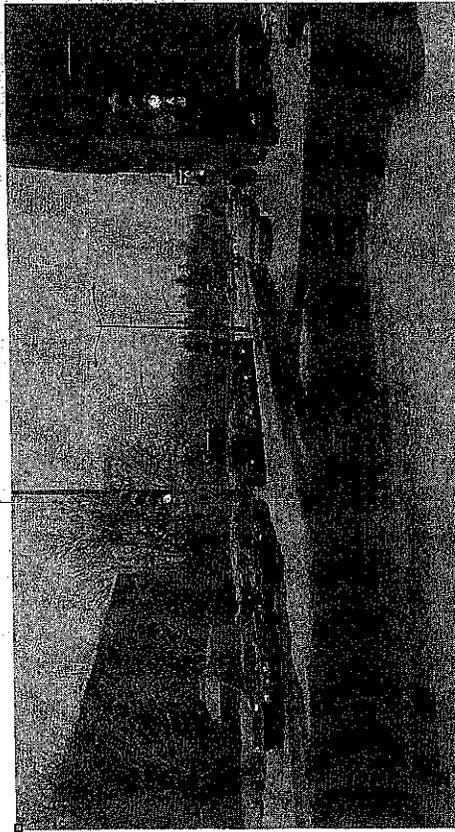


Figure 1.8. Puisque la rue de la Couronne est une rue à sens unique, la phase piétonne s'active automatiquement lorsque le feu est vert sur du Prince-Édouard. Si la phase exclusive est activée, 20 autres secondes s'ajoutent au temps de traverse des piétons.

permettre aux élèves de franchir la rue de la Couronne. La longueur de la traversée au niveau du passage pour piétons sur la rue de la Couronne fait près de 13 mètres. Un passage pour piétons à blocs blancs est tracé au sol à cet endroit. À cette intersection, les piétons disposent d'une phase protégée de 20 secondes pour franchir de la Couronne. Cette phase s'active automatiquement lorsque le feu passe au vert sur la rue Prince-Édouard. À cela, peut s'ajouter 20 secondes, si un piéton active la phase piétonne exclusive. Il est alors possible de traverser les

rues du Prince-Édouard ou de la Couronne. Par conséquent, s'ils le désirent, les élèves peuvent bénéficier d'une phase piétonne de 40 secondes pour traverser la rue de la Couronne.

Bien que les élèves ne traversent pas la rue Prince-Édouard à cette intersection, il s'agit d'un parcours obligé pour plusieurs autres personnes. À cet endroit, la rue du Prince-Édouard est composée de quatre voies de circulation et d'une voie de stationnement, ce qui est excessif en regard de la circulation qui emprunte la rue du Prince-Édouard. Il n'apparaît notamment pas nécessaire de prévoir deux voies pour continuer sur la rue Lalement.

Le passage pour piétons au niveau de la rue du Prince-Édouard n'est tracé au sol qu'à l'aide de deux bandes blanches parallèles, ce qui n'en favorise pas la visibilité et ce qui est nettement insuffisant compte tenu du niveau de circulation. Finalement, un petit terre-plein est construit sur la rue du Prince-Édouard entre les voies en direction est et les voies en direction ouest. Ce terre-plein ne se prolonge cependant pas jusqu'au niveau du passage pour piétons, de manière à offrir un espace-refuge aux piétons.

Finalement, la présence d'un centre d'aide aux personnes itinérantes à proximité de cette intersection crée beaucoup de malaises auprès de certains parents qui craignent que leurs enfants puissent faire de mauvaises rencontres en déplaçant dans ce secteur.

#### Recommandations

- 4.25. Réduire au maximum la largeur de la travée de la rue de la Couronne au niveau de la branche sud de l'intersection avec les rues du Prince-Édouard et Lalement.
- 4.26. Réduire à deux le nombre de voies de circulation sur la rue du Prince-Édouard en direction ouest.
- 4.27. Envisager l'élargissement du terre-plein central sur la rue du Prince-Édouard de manière à offrir un espace refuge aux piétons.



4.28. Implanter des avancées de trottoir sur la rue du Prince Édouard au niveau de la voie de stationnement se situant au côté sud de la chaussée.

## Rue Dorchester

À l'instar de la rue de la Couronne, la rue Dorchester est un important axe routier du quartier Saint-Roch et elle est la principale voie de circulation en direction sud. Comportant également trois voies de circulation et une voie de stationnement, la rue Dorchester est longue à franchir pour les piétons. La circulation automobile y est également très rapide.

Plusieurs élèves habitent à l'ouest de la rue Dorchester, notamment dans l'immeuble à loyer modique situé sur la rue du Roi. Un brigadier est en poste à l'intersection de la rue des Commissaires Est. À cette intersection, les feux de circulation ne comprennent pas de feu pour piéton. Or, bien que le piéton soit prioritaire face au feu vert par rapport aux véhicules selon le Code de la sécurité routière, l'absence de feu piéton aux intersections avec des feux de circulation commence à être rare sur le territoire de la ville de Québec.

D'autre part, aucun passage pour piétons n'est marqué au sol. Lors de la visite de terrain, un important amonçement de neige obstruait la traversée de la rue Dorchester au niveau de la zone tampon. Le brigadier scolaire était donc contraint de faire marcher les élèves sur la voie de circulation de la rue des Commissaires Est afin de contourner le banc de neige.

### Recommandations

- 4.29. Ajouter un feu piéton avec phase protégée à l'intersection des rues Dorchester et des Commissaires Est.
- 4.30. Implanter un passage pour piétons à blocs blancs sur la rue Dorchester à l'angle de la rue des Commissaires Est.
- 4.31. Assurer un déneigement adéquat de la zone tampon afin d'assurer le dégagement du passage pour piétons.



Figure 19. Alors que les élèves de l'école des Berges peuvent bénéficier d'un sentier bien dégagé lors de leurs déplacements dans le Parc linéaire de la rivière Saint-Charles, le lien vers l'école n'est quant à lui pas déneigé.

## Rivière Saint-Charles

En théorie, les élèves peuvent bénéficier d'un bel accès à vélo à l'école des Berges grâce à la piste cyclable située dans le parc linéaire de la rivière Saint-Charles. Ce lien est principalement prisé par les piétons ou cyclistes arrivant de la Pointe-aux-Lièvres ou de Limoilou. Toutefois, la mauvaise réputation des lieux fait craindre quelques mauvaises rencontres pour les élèves. Une surveillance policière plus fréquente et l'installation de lampadaires, ainsi que des efforts des organismes communautaires, ont contribué à améliorer le sentiment de sécurité.

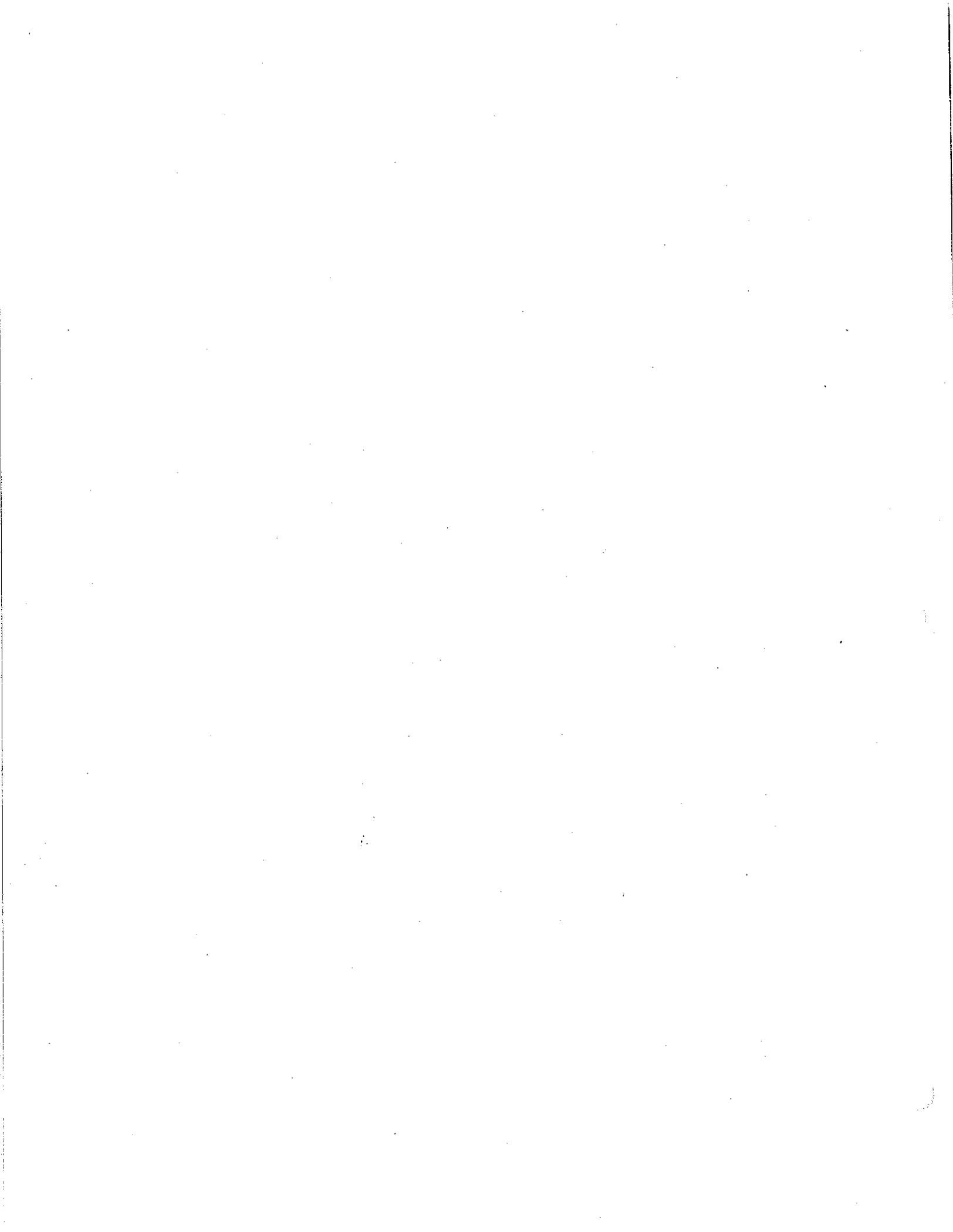
Un déneigement du principal sentier est réalisé, ce qui assure un accès à l'école des Berges par le parc linéaire de la rivière Saint-Charles durant toute l'année. Les élèves peuvent rejoindre l'école par la suite par le sentier qui conduit de la rivière jusqu'à la rue du Prince-Édouard. Pour plusieurs élèves, cela constitue toutefois un détour et par conséquent, ils sont nombreux à se frayer un chemin dans la neige pour rejoindre l'école plus rapidement.



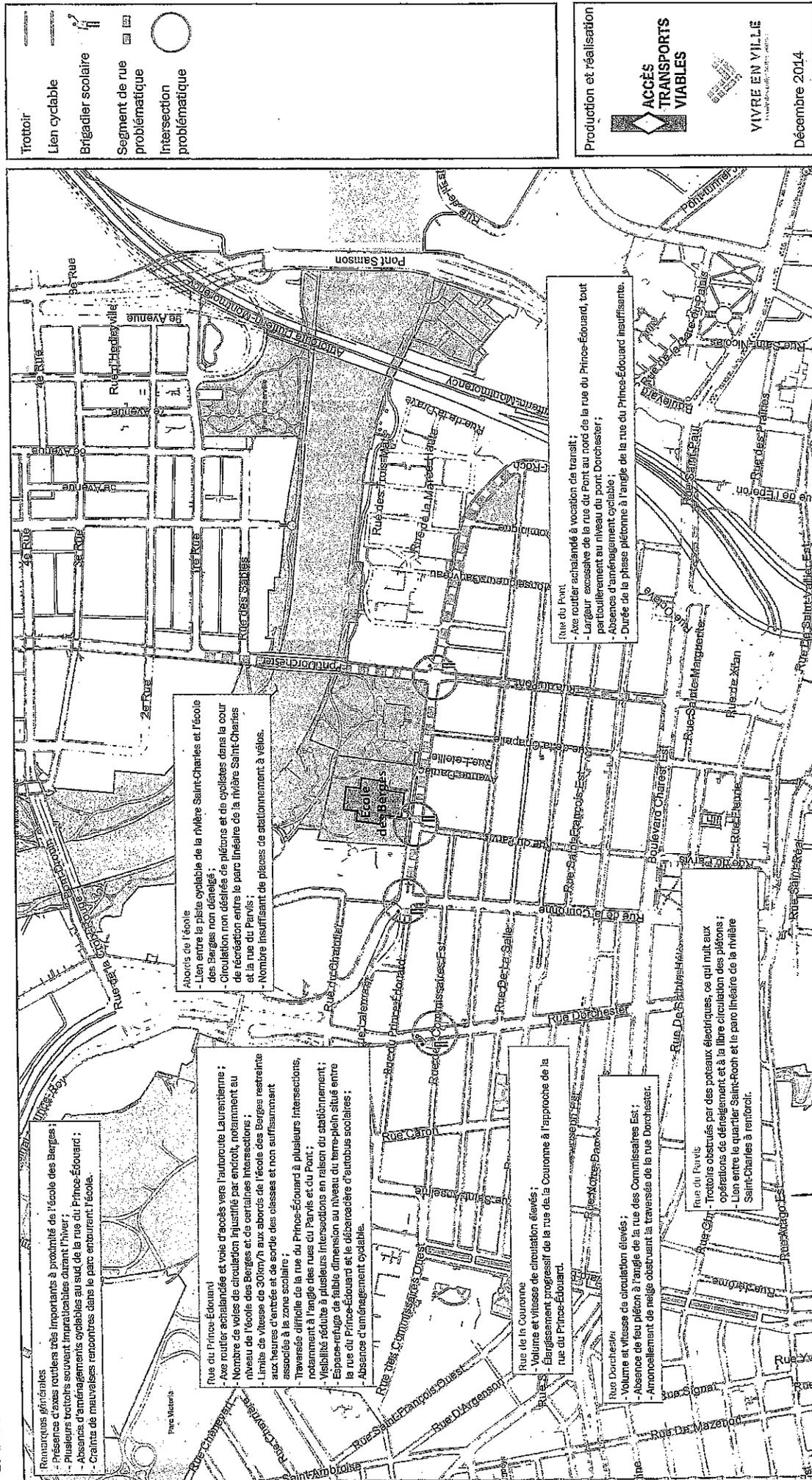
**Recommandation**

4.32 Continuer les efforts du Service des boîtes et des gaines communitaire pour améliorer le sentiment de sécurité dans le parc linéaire de la rivière Saint-Charles.

4.33 Assurer un désenclavement entre le sentier du parc linéaire de la rivière Saint-Charles et le coup de recreation de l'école des Berges.



# CARTE 6 OBSTACLES AUX DÉPLACEMENTS ACTIFS, ÉCOLE DES BERGES





# CARTE 7 RECOMMANDATIONS POUR LE SECTEUR DE LA ZOLE DES BERGES

**Trottoir**

**Lien cyclable**

**Brigadier scolaire**

**Lien cyclable proposé**

**Reconfiguration de la chaussée**

**Mesures d'apaisement de la circulation**

Production et réalisation

**ACCÈS TRANSPORTS VIABLES**

**VIVRE EN VILLE**

Décembre 2014



**Remarques générales**

- Elaborer un plan de circulation, minimisant les impacts de la circulation sur le réseau local ;
- Éviter l'encombrement des trottoirs par des équipements d'utilité publique ;
- Étendre le réseau cyclable dans le quartier ;
- Augmenter le sentiment de sécurité dans le parc linéaire de la rivière Saint-Charles grâce à une collaboration accrue du service de police et des organismes communautaires.

**Rue du Prince-Édouard**

- Rapprocher les panneaux de vitesse à affichage variable, situés sur la rue du Prince-Édouard, sous les panneaux « début de zone scolaire » ;
- Supprimer la deuxième voie de circulation en direction ouest sur la rue du Prince-Édouard au niveau de l'école des Berges ;
- Élargir le lien piétonnier situé au niveau du terre-plein, séparant le rue du Prince-Édouard et le débordement de l'école des Berges ;
- Diminuer à deux voies de circulation le nombre de voies en direction ouest sur la rue Prince-Édouard à l'approche de la rue de la Couronne ;
- Envisager le prolongement du terre-plein central sur la rue du Prince-Édouard situé à l'angle de la rue de la Couronne ;
- Planter des avancées de trottoir aux intersections au niveau des voies de stationnement sur la rue du Prince-Édouard.

**Rue de la Couronne**

- Réduire au maximum la largeur des voies de circulation, notamment à l'angle de la branche sud de la rue de la Couronne à l'intersection de la rue du Prince-Édouard.

**Rue Dorchester**

- Planter un feu piéton pour sécuriser la traversée de la rue Dorchester à l'angle de la rue des Commissaires Est ;
- Assurer un meilleur déneigement du trottoir au niveau de la traversée de la rue Dorchester à l'angle de la rue des Commissaires Est.

**Rue du Paris**

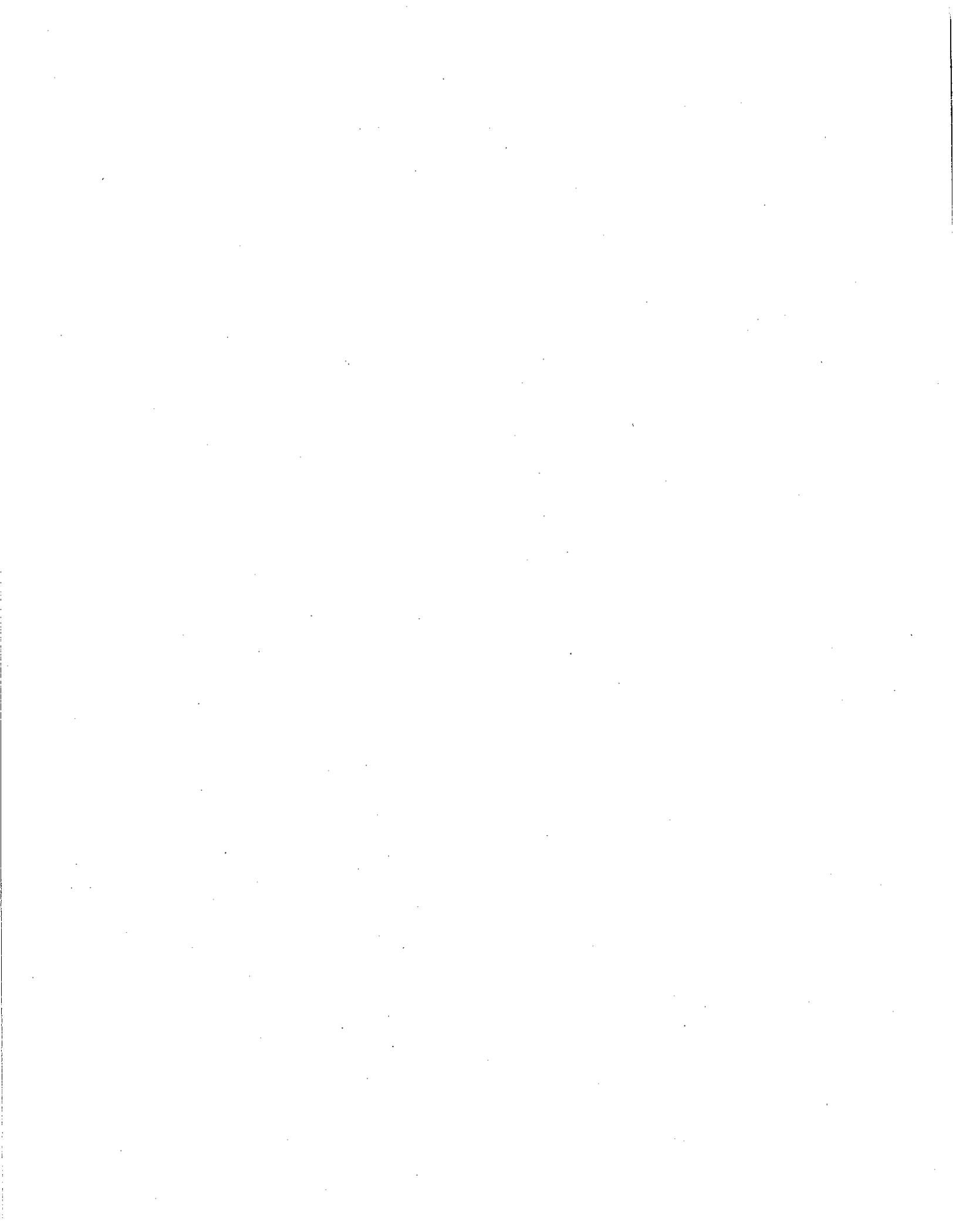
- Réaménager les segments de la rue du Paris compris entre les rues du Prince-Édouard et Saint-François Est en rue partagée ;
- Envisager l'entoulement des fils électriques et le déplacement des utilités publiques afin de dégager les trottoirs.

**Abords de l'école**

- Déneiger un lien entre le parc linéaire de la rivière Saint-Charles et l'école des Berges ;
- Aménager un lien cyclable et piétonnier entre le parc linéaire de la rivière Saint-Charles et la rue du Paris ;
- Ajouter un support à vélos de 12 places près du support existant.

**Rue du Pont**

- Faire une analyse de la circulation à l'échelle du quartier afin d'évaluer la possibilité de mettre la rue du Pont, au sud de la rue du Prince-Édouard, à sens unique pour les automobiles et à double sens pour les cyclistes ;
- Améliorer la qualité du revêtement de la rue du Pont, particulièrement au sud de la rue du Prince-Édouard ;
- Réduire la largeur de la rue du Pont au nord de la rue du Prince-Édouard à une voie dans chaque direction, notamment par l'ajout d'un terre-plein central au niveau du pont Dorchester ;
- Planter des bandes cyclables, voies des places cyclables, de chaque côté de la rue du Pont entre la 1ère Rue et la rue du Prince-Édouard ;
- Réduire au maximum la largeur des voies de circulation à l'intersection des rues du Prince-Édouard et du Pont ;
- Déplacer des lignes d'arrêt à l'intersection des rues du Prince-Édouard et du Pont, afin de faciliter les manœuvres de virage ;
- Prolonger à 26 secondes la durée de la phase piétonne à l'intersection des rues du Pont et du Prince-Édouard.





Séance du conseil d'établissement

Procès-verbal

Le mercredi 17 juin 2020, 18h30

Par visuoconférence (TEAMS)

Sont présents :

- M. Sébastien Olivier, membre parent et président
- M. Kino Métivier, directeur
- M. Denis Leblanc, membre parent
- Mme Audrey Santerre-Crete, membre parent
- Mme Zariyatou Diallo, membre parent
- M. François Turcotte, membre du personnel
- Mme Vicky Pouliot, membre du personnel
- Mme Anne-Josée Meunier, membre du personnel
- Mme Camille Ferland, de la Maison des enfants de Saint-Roch
- Mme Catherine Duquette, membre du personnel et secrétaire
- Mme Stéphanie Beurivage, membre du personnel

Ordre du jour

**01. Ouverture de la séance**

M. Sébastien Olivier souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**02. Vérification du quorum**

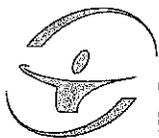
Le quorum est respecté. La séance débute à 18h34.

**03. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté suite à la proposition de M. Leblanc et l'appui de Mme Diallo.

**04. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2020**

Lecture de l'ordre du jour. Adoption proposée par Vicky Pouliot. Appuyée par Stéphanie Beurivage



#### 05. Suivi au procès-verbal

- Le questionnaire élaboré pour Cardinal-Roy a été apprécié.
- IMSE : le document a été déposé, mais le processus s'est interrompu en raison des circonstances (COVID-19).
- Ponctualité à l'école : belle amélioration. Depuis le retour à l'école, l'habitude se maintient. Le système de retenue sera « retenu » l'an prochain.

#### 06. Question du public

Il n'y a pas de participant du public à cette rencontre.

#### 07. Budget 2020-2021

- Les services tels que nous les connaissons seront maintenus. Le support de 50 000\$ offert par le C.S sera encore possible (aide en raison du changement d'indice).
- Les deux orthopédagogues seront là à temps plein (gain de 2 jours/cycle).
- Pour le reste des services, c'est le statu quo (orthophonie, psychologie). Malheureusement, nous ne pouvons obtenir les sommes dédiées aux Mesures à la composition de la classe (MACC), car ces sommes ont servi à assurer la 2<sup>e</sup> orthopédagogue à temps plein. Des éducateurs en service de garde sont engagés en cours d'année afin de compenser ce manque de service et offrir du soutien à certains élèves en difficulté qui ont besoin d'exercisation sur une base plus fréquente que celle offerte en orthopédagogie pour les élèves du premier cycle.
- 110 000\$ serviront au service en éducation spécialisée.
- Nous aurons un budget collation « école ». Le don de 4000\$ qu'avait reçu l'école par la fondation Choix du président a été au Pignon Bleu pour financer une partie des collations quotidienne fournie par le Pignon bleu cette année.
- 3500\$ seront consacrés à peindre certains murs. En incluant cette somme dans les gros travaux prévus cet été, des économies seront faites.
- Des budgets en informatique ont été majorés (50 000\$). Il est prévu d'acheter des ChromeBooks et l'aménagement d'un laboratoire créatif.

Question : Est-ce qu'on doit acheter le matériel informatique à un endroit en particulier? Réponse : Il s'agit d'achats regroupés avec des fournisseurs attirés. Ces achats sont « normés ».

M. Denis Leblanc propose l'adoption du budget 2020-2021. Mme Vicky Pouliot seconde. Le budget est donc adopté. À noter que de façon exceptionnelle, celui-ci est adopté sans la présentation d'un document.



#### **08. Sorties éducatives du service de garde**

Mme Stéphanie Beurivage présente le projet de sorties et activités pédagogiques du service de garde, pour un budget de 99\$. Trois sorties sont prévues. Les autres activités auront lieu à l'école. Cela permet d'offrir plusieurs activités, étant donné que les frais de transport sont réduits au minimum.

À noter que les frais sont majorés à 14\$ par jour lors des journées pédagogiques.

Mme Audrey Santerre-Crête appuie la proposition des activités du service de garde. M. François Turcotte seconde.

#### **09. Points statutaires : IMSE, collation, projet éducatif**

- IMSE : le dossier n'est pas mort, malgré les circonstances. Les instances supérieures considèrent le dossier de l'École des Berges comme étant prioritaire concernant le calcul de l'indice de défavorisation.
- Collation : l'École collaborera avec le Pignon Bleu afin d'assurer des collations le plus tôt possible dans l'année. C'est un beau partenariat.
- Communication avec les parents : La page Facebook est alimentée régulièrement. L'idée d'utiliser cette page afin de solliciter des parents bénévoles pour des besoins ponctuels demeure.
- Projet éducatif : Ce travail se fait généralement au printemps. Étant donné la fermeture de l'école, celui-ci sera reporté au mois de décembre. La priorité à l'automne sera d'assurer l'accueil « en temps de COVID ».

#### **10. Rapport annuel du conseil d'établissement 2019-2020 et Assemblée générale de septembre 2020**

Pas de date tout de suite pour l'AG. Une date de rencontre de CÉ sortant se tiendrait en début septembre (aux alentours du 7 septembre). Une décision quant aux modalités de l'Assemblée générale sera prise en fonction des informations les plus récentes de la Santé publique.

#### **11. Frais de transport CSA 2020-2021**

Les coûts de transport sont importants. Le contrat a toujours été donné à un seul fournisseur de transport, en collaboration avec l'école Cardinal-Roy. L'an prochain, 390\$ seront demandés aux parents pour assumer le transport. Le transport du midi doit s'autofinancer.

M. Denis Leblanc propose l'adoption des frais de transport pour 2020-2021. M. François Turcotte appuie.

#### **12. Règles de fonctionnement du service de garde**

Des changements entreront en vigueur, ce qui influencera le fonctionnement du service de garde. Une fréquentation sporadique sera désormais possible, avec une nouvelle grille tarifaire. Des plages



Les tarifs seront désormais en vigueur. Chaque plage horaire de fréquentation au service de garde coûtera 4,25\$, pour un maximum de 8,50\$ par jour.

La grille tarifaire sera modifiée également pour le C.S.A. (4,25\$ par présence).

Question : La problématique reliée aux « non-paiements » relevés en début d'année scolaire s'est-elle résorbée?

Réponse : oui.

Anne-Josée Meunier propose l'adoption des nouvelles règles et Mme Diallo seconde.

### 13. Temps de spécialités (statu quo)

M. Métivier énumère le nombre de périodes de spécialités consacrées à chaque cycle, qui sont maintenues pour la prochaine année.

Un changement a été annoncé récemment : un ajout de 30 minutes/semaine de spécialités au préscolaire.

Mme Vicky propose l'adoption du temps de spécialité et M. François Turcotte appuie cette proposition.

### 14. Reddition de compte budget CE

Il reste 830\$.

M. Métivier propose d'investir cette somme à l'organisation de la fête de fin d'année des enfants.

Mme Audrey propose l'adoption de cette idée. M. Denis Leblanc seconde que le montant résiduel du CE finance en partie la fête de fin d'année.

### 15. Plan d'action contre la violence et règles de vie (statu quo)

- Ajout du système de retenue afin de valoriser la ponctualité à l'école des Berges.

M. Denis Leblanc propose l'adoption de cet ajout. M. François Turcotte appuie.

### 16. Frais scolaires et fournitures 2020-2021

Une demande a été faite par la direction de privilégier l'achat de cahiers d'exercices, et ce, afin de favoriser le travail en cas d'une éventuelle 2<sup>e</sup> vague nécessitant la fermeture de l'école.

- Depuis le confinement, des trousseaux ont été envoyés par la poste à certaines familles vulnérables.



Commission  
scolaire de  
la Capitale

Des achats regroupés de matériel sont effectués pour faciliter la tâche aux familles nouvellement arrivées (somme de 26\$). Ceci dit, les parents ont toujours le choix de procéder eux-mêmes aux achats.

- Des achats regroupés seront proposés aux parents du préscolaire, moyennant une somme de 12\$.
- Un effort est fait afin d'uniformiser les achats de fournitures pour que celles-ci soient réutilisées par l'élève d'une année à l'autre (p.ex., type de cartable).

Mme Stéphanie Beurivage propose l'adoption des frais scolaires pour 2020-2021. M. Denis Leblanc appuie.

### 17. Taux de plomb dans l'eau

Une analyse des points d'eau de l'école a été réalisée. Dix-huit points d'eau dans l'école ne répondent pas aux nouvelles normes (jaunes ou rouges). À noter que tous les points d'eau de l'école sont condamnés depuis le retour à l'école. L'ensemble des points d'eau devraient être conformes à la rentrée scolaire.

### 18. Remboursement

Les voyages, frais de sorties ou frais de transport du C.S.A sont accordés en crédit pour l'an prochain, excepté pour les élèves qui quittent l'école. Pour certains frais de service de garde déjà facturés, des remboursements ont été faits.

Étant donné les nombreuses photocopies réalisées pour les envois postaux pendant le confinement, il n'y aura pas de remboursement concernant les frais de photocopies.

Question concernant les frais de transport le midi pour le Pignon Bleu. M. Métivier va faire la vérification. Il écrira par la suite aux parents afin de les informer du crédit ou du remboursement qui leur sera accordé.

### 19. Tramway, sécurité routière

Le Conseil d'Établissement a été interpellé par les copropriétés situées près de l'école. Une manifestation a d'ailleurs eu lieu à cet effet. Le syndicat de cette copropriété demande au CÉ de les appuyer dans cette démarche, notamment concernant la quiétude et la sécurité des piétons.

M. Olivier propose que le CÉ écrive une lettre afin de faire part des préoccupations en lien avec la sécurité des élèves et de demander quels seront les dispositifs mis en place pour assurer celle-ci.

M. Métivier propose de communiquer avec M. Pier-Luc Lachance, le conseiller municipal.



les membres du CÉ sont d'accord avec la proposition de M. Olivier.

## 20. Gala fête de fin d'année

M. Métivier souligne le travail de l'équipe depuis les dernières semaines.

M. François Turcotte présente le gala qui sera présenté sous forme virtuelle cette année. Comme pour la forme traditionnelle, des certificats seront remis. Des élèves ont enregistré des extraits vocaux et quelques performances musicales seront présentées pendant le gala. Celui-ci sera diffusé sur la page Facebook de l'école. Les élèves ont été filmés un à un, puis un montage a été effectué.

Pour la fête de fin d'année, une cérémonie aura lieu lundi pour les finissants. Mardi, il y aura le gala, un bingo. Après le repas, une ancienne élève viendra à l'école pour animer du yoga « fitness ». Une friandise glacée sera servie aux enfants. Une artiste de rue viendra donner un spectacle également (une mère de l'école).

## 21. Mot du président

M. Olivier souligne la capacité d'adaptation, le dévouement et la créativité de l'équipe-école, en cette période particulière.

Mme Audrey Santerre-Crête demande quelle sera l'organisation scolaire pour l'an prochain. M. Métivier présente les différentes classes et le mouvement du personnel, dont la retraite de Mme Rita Chartrand et le changement de niveau de Mme Doriane Angers, qui enseignera en 2<sup>e</sup> année.

Mme Diallo demande comment se passera la répartition dans les classes l'an prochain. M. Métivier explique les démarches qui ont été entreprises, notamment pour les reprises d'années.

Du côté communautaire, il y aura des activités littéraires à la Maison des enfants et le projet « La Bécane » pour stimuler la littératie et prévenir la glissade de l'été (et de la COVID-19)!

## 22. Mot de la direction

Beaucoup d'adaptations ont été nécessaires sur le plan des pratiques, notamment pour l'accueil des nouveaux élèves du préscolaire. Une vidéo a été tournée afin de présenter l'école aux enfants et aux parents. Il est prévu des les accueillir durant les journées pédagogiques du début d'année. Des ajustements de groupes seront faits suite à cet accueil.

Des travaux majeurs sont prévus cet été (aile ouest de l'école) : réparation de la maçonnerie et solidification, peinture. Les travaux débuteront le 25 juin.

Le laboratoire informatique deviendra un lab créatif l'an prochain, par exemple, pour faire de la robotique. Les ordinateurs seront rapatriés dans les classes.

Les soumissions ont été envoyées pour le projet « cour d'école ».



Commission  
scolaire de  
la Capitale

M. Métivier témoigne de sa reconnaissance envers son équipe-école et de la disponibilité de tous. Une mention est donnée aux éducateurs qui ont travaillé au service de garde d'urgence. Des félicitations sont faites à l'équipe volante (François, Véronique). Une mention est également donnée à Sonya, qui s'est beaucoup impliquée. Notre ouvrier, Mathieu, s'est également impliqué activement, notamment pour la création d'écrans en plexiglass. Le travail actif des secrétaires est souligné aussi, entre autres pour les envois postaux. Enfin, le Pignon Bleu a continué de supporter les familles.

M. Olivier remercie le travail de M. Métivier durant cette crise.

### **23. Mot du représentant au comité de parents**

Le confinement a commencé peu de temps après la confirmation de la participation de nos membres au comité de parents. À reprendre.

### **24. Mot des membres du personnel**

Mme Catherine Duquette souligne l'excellente gestion de crise de M. Métivier.

Mme Vicky souligne qu'elle était contente de revenir au travail et mentionne que les enfants étaient contents de revenir en classe aussi.

Mme Anne-Josée Meunier mentionne la qualité du travail accompli par tout le monde. Elle fait état de l'excellent travail de notre directeur dans la gestion de la crise. Cette expérience nous aura ramenés à l'essentiel.

### **25. Mot des membres de la communauté**

Mme Camille informe que des activités de lecture interactive auront lieu à la Marina Saint-Roch durant la période estivale. Différentes activités de littératie seront également offertes dans les parcs pendant l'été.

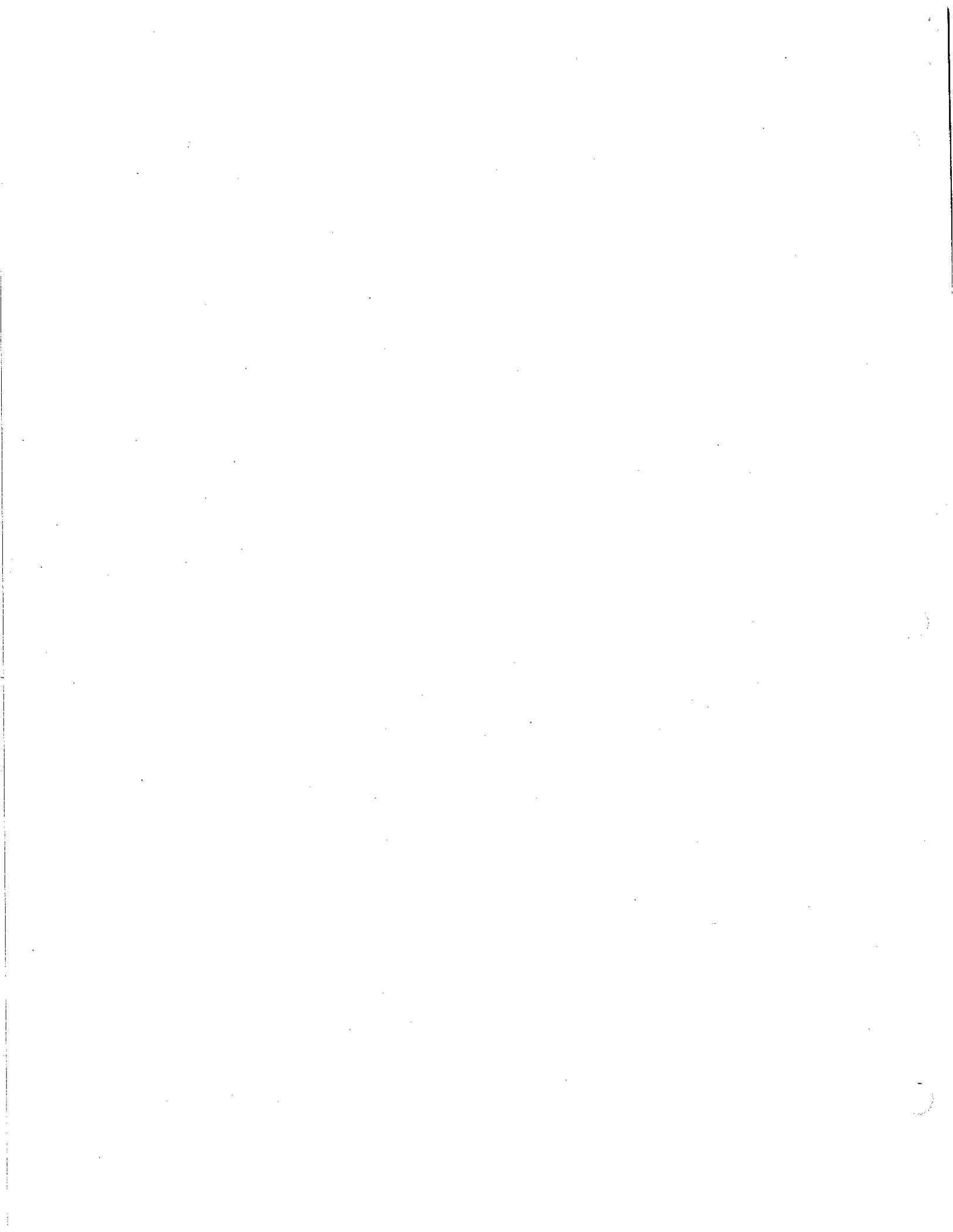
Pendant le confinement, la Maison des enfants était fermée, mais de la correspondance a été faite avec les enfants. Des envois de livres et de jeux ont également été faits.

Une publicité sera envoyée aux familles concernant les activités offertes pour l'été.

### **26. La rentrée**

Un courriel sera envoyé lorsque les modalités de la rentrée 2020 seront confirmées.

M. Denis Leblanc propose la levée de l'assemblée. Adopté à l'unanimité. La séance se termine à 20h32.



## Régie interne du conseil d'établissement École des Berges

Composition du conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cinq parents d'élèves</li> <li>➤ Cinq membres du personnel de l'école dont deux enseignants, un représentant du personnel professionnel non enseignant, un représentant du personnel de soutien et un représentant du service de garde;</li> <li>➤ Deux membres de la communauté.</li> <li>➤ Chaque catégorie de membre peut s'élire un substitut en cas d'absence prolongée ou d'un départ d'un membre.</li> </ul>
Rôle et fonction au conseil	<p>Le président dirige les séances du conseil. Le mandat du président est d'une durée d'un an.</p> <p>La direction agit en tant que secrétaire ou désigne une personne pour le faire. La personne qui agit comme secrétaire rédige le procès-verbal des délibérations du conseil d'établissement.</p> <p>Le représentant au comité de parents est élu par les parents, lors de l'assemblée générale annuelle des parents. Il représente les parents de l'école au comité de parents de la commission scolaire. L'assemblée doit aussi élire un substitut à ce poste.</p> <p>La direction participe aux séances du conseil d'établissement, mais sans droit de vote.</p> <p><del>Tout commissaire peut participer aux séances du conseil d'établissement s'il exécute un mandat qui lui est confié en application du paragraphe 4 de l'article 176.1, mais sans droit de vote.</del></p> <p>Les membres du conseil d'établissement demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient élus ou nommés de nouveau ou remplacés. L'assemblée générale peut aussi élire un parent à titre de substitut afin de remplacer un membre parent qui donnerait sa démission au cours de l'année.</p>
Durée du mandat	Les mandats des parents sont de deux ans. Tous les postes sont renouvelables si les personnes sont réélues par leur groupe d'origine.
Remplacement	L'article 55 de la LIP : chaque groupe doit pourvoir au remplacement d'un membre qui quitte son poste. En ce qui concerne les représentants de la communauté, il appartient au conseil d'établissement de pourvoir au poste devenu vacant.
Absences répétées	<p>Après deux absences non motivées pendant le mandat de 2 ans, dans le cas d'un membre qui n'est pas un membre du personnel, il est indiqué que la présidence rencontre cette personne pour connaître ses intentions et lui rappelle son engagement. Le membre décide alors s'il poursuit ou non. Le président pourra, lors d'une absence subséquente, non motivée, demander la démission du membre. Dans le cas d'un membre du personnel, la direction rencontre cette personne pour connaître ses intentions et lui rappelle son engagement. Le membre décide s'il poursuit ou non. La direction pourra lors d'une absence subséquente, non motivée, demander la démission de ce membre.</p> <p>« Une vacance à la suite du départ d'un représentant des parents est comblée, pour la durée non écoulée de son mandat, par un parent désigné par les autres parents membres du conseil d'établissement. »</p>
Types de séances	<p>Il existe trois sortes de séances :</p> <p><b>Ordinaires</b> :(celles prévues au calendrier des réunions)</p> <p><b>Extraordinaires</b> :(celles non planifiées. Elles portent généralement sur un seul sujet).</p> <p><b>Ajournement</b> : Pour remplacer ou pour compléter une séance annulée ou ajournée faute de quorum.</p>
Caractère des séances	<p>Il existe trois types de caractères pour une séance :</p> <p>Une séance publique,</p> <p>Une séance à huis clos pour <u>étudier</u> tout sujet qui peut causer un préjudice à une personne. Il faut revenir en public pour la prise de décision.</p> <p>Une séance privée qui est en fait une séance de travail. Aucune décision ne peut y être prise. Elles peuvent être préparées en privé, mais la décision devra se prendre en public.</p>
Quorum	<p>L'article 61 de la LIP impose un double quorum. Les deux doivent être constatés pour débiter l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La moitié des parents du CÉ,</li> <li>• La majorité des membres en poste.</li> </ul>

Absence de quorum	<p>En absence de quorum, les gens peuvent attendre 15 minutes avant de fixer une date pour une reprise de cette réunion.</p> <p>Lorsqu'il y a perte de quorum pendant une réunion, on convient d'une date à laquelle le CÉ reprendra ses travaux. S'il y a quorum pour tenir cette nouvelle rencontre, le CÉ pourra compléter les travaux prévus à l'ordre du jour.</p>
Levée de la séance	La levée de la séance est proposée par le président quand l'ordre du jour est épuisé ou quand il y a perte de quorum pendant une séance.
Durée normale d'une réunion	Elle ne doit pas excéder 3 heures.
Convocation	Pour une séance ordinaire, une convocation doit parvenir aux membres dans un délai raisonnable d'au moins quatre jours ouvrables. Dans le cas d'une séance extraordinaire, un délai de 48 heures ouvrables est raisonnable. Elle doit être accompagnée d'un projet d'ordre du jour et des documents pertinents.
Fonctions du président	<p>Il dirige les travaux du conseil, maintient l'ordre et le décorum.</p> <p>Toutes les questions lui sont adressées et il demande, s'il y a lieu, à la direction d'y répondre.</p> <p>Il signe les documents officiels du CÉ.</p> <p>Il contresigne les procès-verbaux du CÉ.</p> <p>Il prépare l'ordre du jour avec la direction.</p> <p>Il est le seul membre du CÉ à pouvoir s'exprimer au nom du CÉ.</p> <p>Il représente le CÉ auprès de la commission scolaire.</p> <p>Il peut convoquer une séance extraordinaire.</p> <p>Il préside l'assemblée générale des parents.</p>
Vote prépondérant du président	<p>Il doit exercer son vote prépondérant en cas d'égalité des votes (article 63, de la <i>LIP</i>).</p> <p>Il vote d'abord et constatant l'égalité, il exerce un deuxième droit de vote.</p>
Absence du président	En cas d'absence du président, les membres du CÉ choisissent une personne pour présider temporairement le CÉ. Cette personne doit être issue du groupe des parents au CÉ.
Proposition	<p>La <i>LIP</i> donne souvent à la direction, le mandat de proposer la documentation qui sera discutée au CÉ. Cependant, au moment de passer au vote, la proposition de la résolution soumise au vote doit être faite par un des membres en poste et présent au CÉ.</p> <p>La proposition n'a pas besoin d'être appuyée.</p>
Droit strict à la liberté de parole	Tout membre du CÉ a un droit strict à la liberté de parole. Il a le droit de soumettre ses propositions, de les discuter et d'exiger un vote sans que l'on puisse porter atteinte à ce droit. Cependant, il devra se soumettre aux règles et procédures établies par la <i>Régie interne</i> et respecter l'autorité de la présidence.
Assentiment du président	Toute personne membre du CÉ ou invitée à la table du CÉ qui souhaite prendre la parole doit d'abord obtenir l'assentiment du président.
Amendements à une proposition	<p>On doit d'abord régler le cas de l'amendement. S'il est accepté, il vient modifier la proposition principale. On reprend alors le débat sur la base de cette nouvelle proposition.</p> <p>Si l'amendement est battu, on revient au débat sur la proposition principale.</p>
Vote	Normalement le vote se prend à main levée. Cependant, sur demande, et avec l'assentiment d'une majorité des membres, le président pourra demander un vote secret.
Dissidence	Lorsqu'un membre demande que l'on inscrive sa dissidence, on l'ajoute au préambule de la résolution.
Dénonciation d'intérêts	Un membre peut s'abstenir de voter et demander que son abstention soit mentionnée au préambule de la résolution pour des raisons de conflit d'intérêts.
Mention au registre des délibérations	Lorsqu'une résolution est amendée ou rescindée, une mention est inscrite de façon manuscrite dans la marge de gauche du procès-verbal et initialisée par le secrétaire et le président. Un lien est fait avec le numéro de la résolution qui est venu modifier cette ancienne résolution.
Question du public	La présidente invite les gens du public à poser les questions qui les intéressent. Elle prend acte des questions d'un intervenant avant de permettre au directeur ou à une autre personne de répondre. Elle évite le

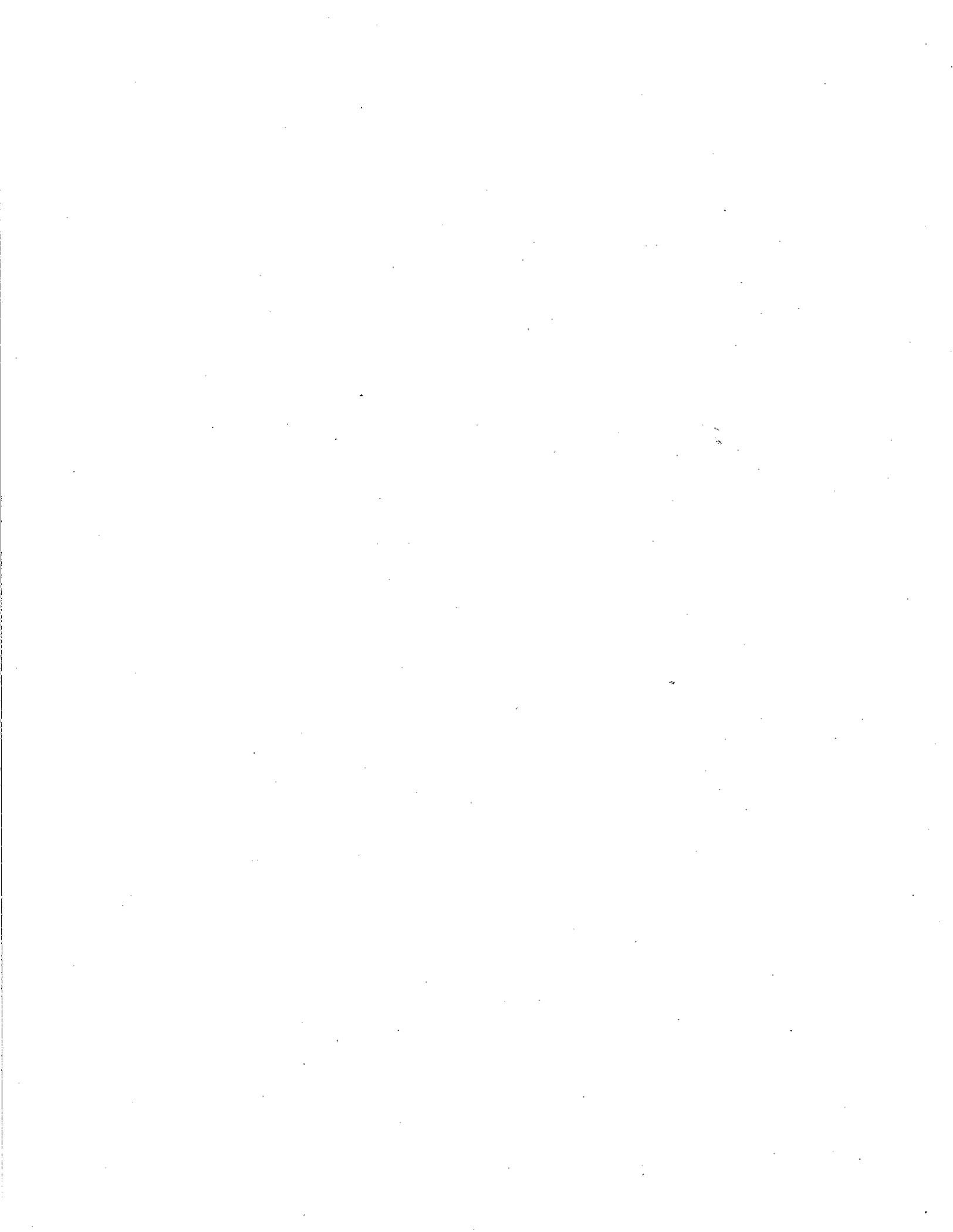
	<p>débat puisqu'il s'agit d'une période de questions.</p> <p>La présidente partage le temps prévu entre les personnes qui désirent prendre la parole. Il peut convenir, avec l'accord du CÉ, d'allonger un peu cette période si cela s'avérait nécessaire. Ce volet ne doit pas excéder 15 minutes.</p>
Débat	Les débats doivent se faire dans le respect des personnes et de leurs idées.
Point d'ordre	Si les débats s'enlissent ou si cela devient un affrontement entre deux personnes, un membre du CÉ peut demander un point d'ordre. Cela obligera le président à demander un retour au décorum.
Demander le vote	Un membre du CÉ peut demander le vote s'il croit que tout ce qu'il y avait à dire sur un sujet l'a été. Le droit de le demander s'applique, peu importe le temps restant pour le débat. Le président laisse habituellement la dernière intervention se compléter avant de demander qui propose la résolution soumise au vote des membres du CÉ.
Solidarité décisionnelle	Une fois une décision prise par vote, les membres doivent être solidaires de la décision. Elle est unanime ou majoritaire et un membre peut demander d'inscrire sa dissidence. Cependant dans les échanges publics, tous doivent véhiculer les décisions du conseil.
Consultation par courriel	Lors d'une situation qui nécessite que les membres du C.É. soient consultés entre deux réunions du C.É., il est possible de tenir une consultation via le courriel. À ce moment, une proposition est expédiée aux membres et un délai est fixé pour un retour de consultation. Il est possible d'émettre une nuance ou de poser une question en utilisant la fonction «répondre à tous». Dans le cas où une consultation ne semble pas faire l'unanimité, il sera convenu entre la direction et le président de reporter la consultation à la prochaine séance afin de permettre de discuter du sujet avant de prendre une décision. Une fois le vote tenu par courriel, la proposition devra être amenée à la séance suivante du conseil afin d'être proposée et de se voir attribuer un numéro de résolution par la même occasion.
Rencontre en visioconférence	Pour une raison ou une autre, si une situation fait en sorte que la rencontre du CE ne peut se tenir en présentiel, la direction et le président peuvent convenir de tenir la rencontre en visioconférence. LE lien sera alors indiqué à même l'ordre du jour. Si une situation exigeait un vote secret, le vote se tiendra par votre électronique. Toutes les modalités des statuts et règlements s'appliquent à une rencontre en visioconférence.

Adopté par le Conseil d'établissement le \_\_\_\_\_

No. de résolution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Direction

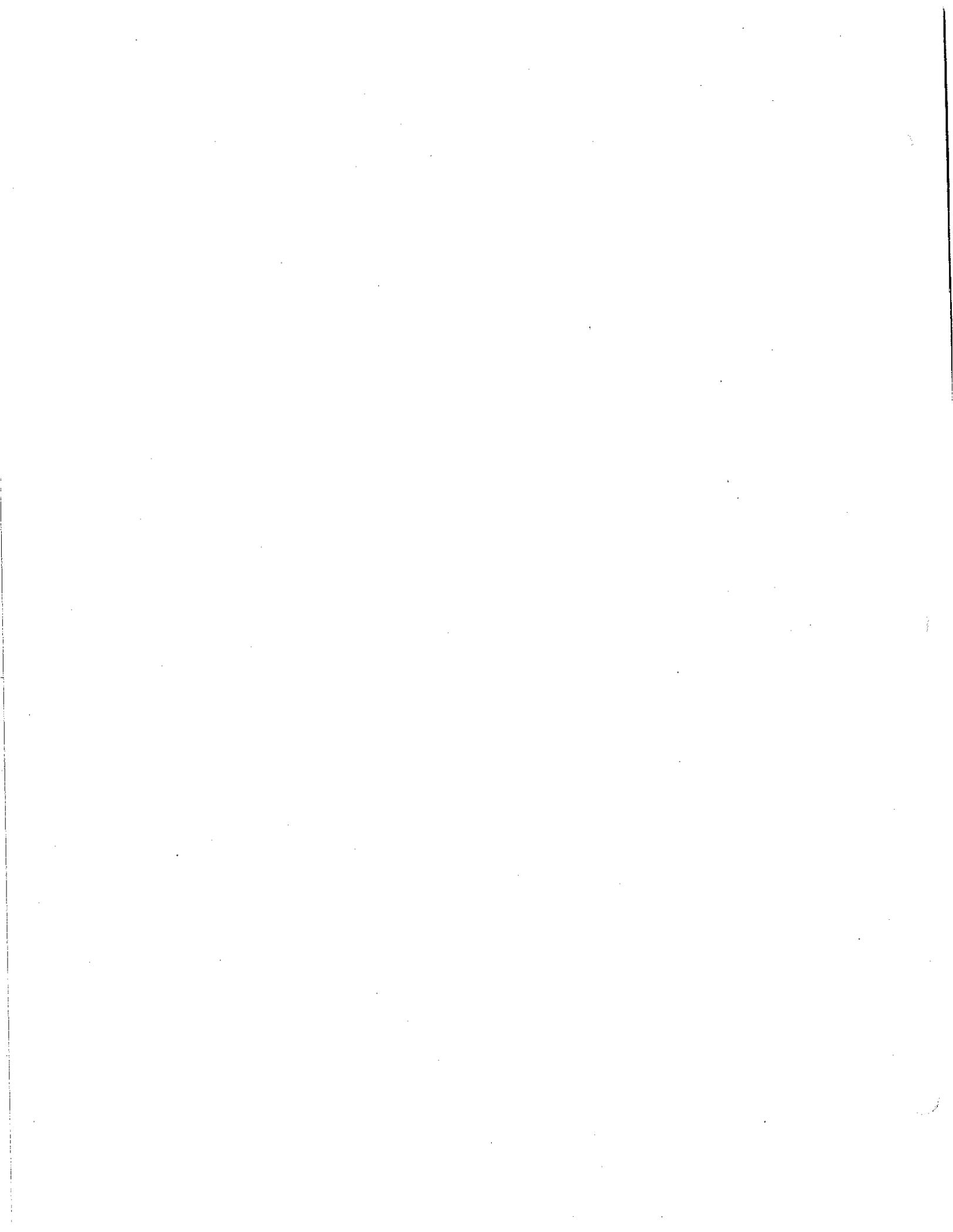


# LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES : Fonctions et pouvoirs

	CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)	DIRECTRICE-DIRECTEUR DE L'ÉCOLE	MEMBRES DU PERSONNEL	COMMISSION SCOLAIRE (CS)
<b>ASPECTS GÉNÉRAUX</b>				
Projet éducatif (orientations et objectifs pour améliorer la réussite des élèves)	Analyse la situation de l'école, l'adapte et voit à sa réalisation et à son évaluation périodique. (art. 74) Peut déterminer des actions pour valoriser ces orientations et les intégrer dans la vie de l'école. (art. 37) Le rend public. (art. 83)	Coordonne l'analyse de la situation de l'école, l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif. (art. 96.13)	Y participe. (art. 74)	S'assure que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif mis en œuvre par un plan de réussite. (art. 221.1)
Plan de réussite	L'approuve ainsi que son actualisation. (art. 75) Le rend public. (art. 83)	En coordonne l'élaboration, la révision et l'actualisation. (art. 96.13) Le propose ainsi que son actualisation. (art. 75)	La proposition est élaborée avec leur participation, selon les modalités établies. (art. 77)	S'assure que le plan de réussite de chaque école tient compte du plan stratégique de la commission scolaire. (art. 37.1)
Convention de gestion et de réussite éducative	Approuve le projet de convention et de réussite éducative. (art. 209.2)	Convient annuellement, avec la commission scolaire, et ce, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre. (art. 209.2) Assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs. (art. 96.13)	Est consulté sur le projet de convention de gestion et de réussite éducative. (art. 209.2)	Convient annuellement, avec le directeur de gestion et de réussite éducative, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre. (art. 209.2)
Règles de conduite et mesures de sécurité	Les approuve. (art. 76)	S'assure de leur élaboration. (art. 96.13) Les propose. (art. 76)	La proposition est élaborée avec leur participation, selon les modalités établies. (art. 77)	
Rapport annuel des activités	Le prépare, l'adopte et en transmet une copie à la commission scolaire. (art. 82)			
Services offerts par l'école	En informe les parents et la communauté que dessert l'école et leur rend compte de leur qualité. (art. 83)			
Modification ou révocation de l'acte d'établissement	Est consulté. (art. 78)			Consulte et décide. (art. 40 et 217)
Critères de sélection du directeur de l'école	Est consulté. (art. 79)			Consulte et nomme. (art. 79, 96.8 et 217)
Questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire		Donne son avis à la commission scolaire. (art. 78)		
<b>SERVICES ÉDUCATIFS</b>				
Modalités d'application du régime pédagogique	Les approuve. (art. 84)	S'assure de leur élaboration. (art. 96.13) Les propose. (art. 84)	La proposition est élaborée avec leur participation, selon les modalités de participation établies*. (art. 89)	S'assure de l'application du régime pédagogique. (art. 222)
Orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes	L'approuve. (art. 85)	S'assure de leur élaboration. (art. 96.13) Les propose. (art. 85)	La proposition est élaborée avec leur participation, selon les modalités de participation établies*. (art. 89)	S'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre. (art. 222.1)
Temps alloué à chaque matière	L'approuve. (art. 86)	S'assure de l'élaboration d'une proposition. (art. 96.13) La propose. (art. 86)	La proposition est élaborée avec leur participation, selon les modalités de participation établies*. (art. 89)	
Programmes d'études locaux	En est informé.	Les approuve. (art. 96.15) Les propose. (art. 96.15)	Les proposent*. (art. 96.15) Les proposent*. (art. 96.15)	
Critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques	En est informé.	Consulte le CE et approuve le choix. (art. 96.15)	Proposent des manuels et du matériel didactique*. (art. 96.15)	S'assure que pour l'enseignement des programmes d'études établis par le ministre, l'école ne se sert que des manuels et du matériel approuvés par le ministre. (art. 230)
Choix des manuels scolaires et du matériel didactique	Est consulté. En est informé.			
Principes d'enrichissement des codes relatifs aux documents où l'élève écrit, dessine, découpe	Les établit. (art. 77.1)	Les propose au CE. (art. 77.1)		Adopte une politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents pour ces documents. (art. 212.1)
Normes et modalités d'évaluation	En est informé.	Les approuve. (art. 96.15)	Les proposent*. (art. 96.15)	S'assure que l'école évalue les apprentissages et applique les épreuves imposées par le ministre. (art. 231) Peut imposer des épreuves internes à la fin de chaque cycle du primaire et du premier cycle du secondaire. (art. 231)
Bulletin et autres modalités de communication visant à renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Est consulté. Peut consulter les parents de l'école. (art. 89.1)	Consulte le CE et les approuve. (art. 96.15)	Les proposent*. (art. 96.15)	
Règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sans réserve de celles prescrites au régime pédagogique	En est informé.	Les approuve. (art. 96.15)	Les proposent*. (art. 96.15)	Établit les règles relatives au passage du primaire au secondaire et à celui du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire sous réserve de celles prescrites au régime pédagogique. (art. 233)
Programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école	L'approuve. (art. 87)	S'assure de son élaboration. (art. 96.13) La propose. (art. 87)	La proposition est élaborée avec leur participation, selon les modalités de participation établies. (art. 89)	
Mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers	L'approuve. (art. 88)	S'assure de son élaboration. (art. 96.13) La propose. (art. 88)	La proposition est élaborée avec leur participation, selon les modalités de participation établies. (art. 89)	Établit les programmes. (art. 224)
Critères d'inscription des élèves	En est informé. (art. 233)			Les transmet au CE au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription. (art. 233)
<b>RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES</b>				
Utilisation des locaux ou immeubles	L'approuve. (art. 93)	La propose. (art. 93)		L'autorise si l'entente est de plus d'un an. (art. 93)
Dons et contributions	Peut solliciter et recevoir un don ou une contribution et surveille l'administration du fonds. (art. 94)			Crée un fonds à destination spéciale et tient des livres et comptes séparés. (art. 94)
Budget annuel de l'école	L'adopte. (art. 95)	Le prépare. Le soumet au CE. En assure l'administration. En rend compte au CE. (art. 96.24)		Répartit les ressources entre les écoles et les bureaux. (art. 275 et 276) À la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire, mais sont portés au crédit de l'école pour l'exercice financier suivant lorsque la convention de gestion et de réussite éducative y prévoit. (art. 96.24) En cas de fermeture de l'école, les surplus et les fonds de celle-ci, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire. (art. 96.24)
Besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux ou immeubles	Est consulté. (art. 96.22)	Consulte le CE et fait part à la CS des besoins de l'école. (art. 96.22)		
<b>AUTRES</b>				
Services extrascolaires	Peut les organiser. (art. 90) Peut conclure un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet de contrat. (art. 91)			Peut indiquer son désaccord. (art. 91)
Surveillance de la nuit	Convient des modalités avec la commission scolaire. (art. 232)			Assure la surveillance de la nuit après avoir convenu des modalités avec le CE et aux conditions financières qu'elle peut déterminer. (art. 232)
Services de garde en milieu scolaire	Peut en demander. (art. 256) Convient des modalités d'organisation avec la CS. (art. 256)			Doit en assurer. (art. 256)

\* Membres du personnel concernés

Pour en savoir davantage au sujet des conseils d'établissement, visitez notre site : <http://www.mels.gouv.qc.ca/conseils>.



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION À RETOURNER AU SERVICE DE GARDE sgarde.desberges@cscapitale.qc.ca

**A REMETTRE AU PLUS TARD MARDI LE 8 SEPTEMBRE 2020**

**POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT À UNE PÉDAGOGIQUE, FAIRE UN X OU UN 1 DANS LE CARRÉ  CORRESPONDANT À LA JOURNÉE PÉDAGOGIQUE**

ATTENTION SI LE GROUPE SANS FRAIS NE PEUT ÊTRE OFFERT FAUTE DE PARTICIPANT ET QUE VOUS VOULEZ QUAND MEME QUE VOTRE ENFANT PARTICIPE A LA JOURNÉE PÉDAGOGIQUE AVEC L'ACTIVITÉ PAYANTE, VOUS DEVEZ INSCRIRE 1 POUR LA PÉDAGOGIQUE SANS FRAIS D'ACTIVITÉ ET 2 POUR LA PÉDAGOGIQUE AVEC FRAIS.

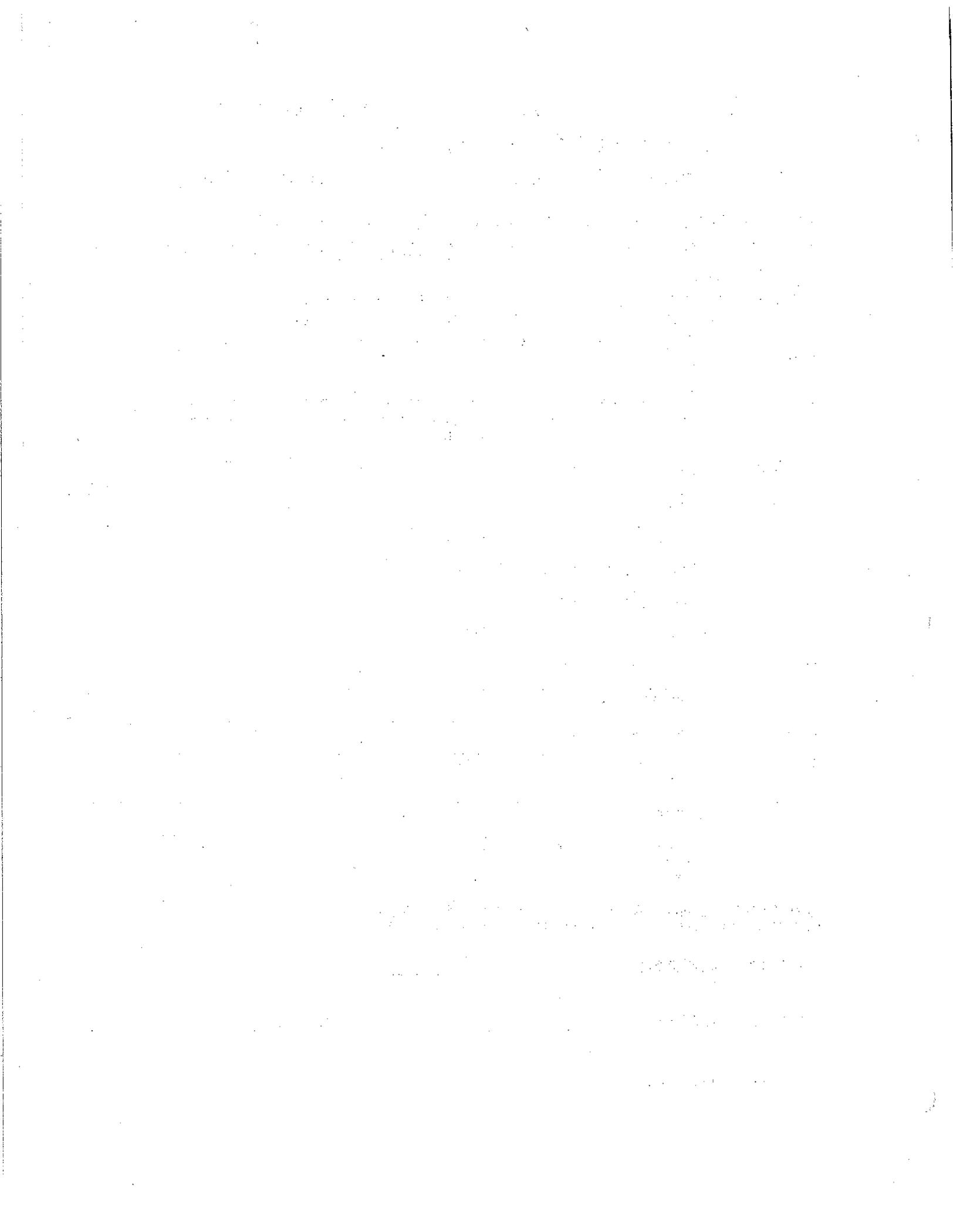
Date	Pédagogiques 2020-2021	Frais d'activité seulement	Total avec frais de garde de 12\$ par jour	Choix avec activités	Choix sans activité 12\$ par jour
21 septembre	Lil	15\$	27\$		
9 octobre	<del>Beach Party</del>	0\$	12\$		
19 novembre	<del>Voyage en Chine</del>	5\$	17\$		
20 novembre	<del>Vendredi Pyjama</del>	2\$	14\$		
5 janvier	<del>Brunch Pyjama</del>	0\$	12\$		
25 janvier	<del>Journée science</del>	5\$	17\$		
19 février	<del>Journée Carnaval</del>	5\$	17\$		
8 mars	<del>Journée spectacle</del>	2\$	14\$		
16 avril	<del>Journée Canadienne</del>	8\$	20\$		
26 avril*	<del>Confection de masques</del>	5\$	17\$		
7 mai**	<del>Journée Pirate</del>	5\$	17\$		
21 mai	<del>Camps de jour et camping</del>	5\$	17\$		
7 juin***	<del>Pique-niqué</del>	2\$	14\$		

REMETTRE CE FORMULAIRE SEULEMENT AU PLUS TARD JEUDI LE 8 SEPTEMBRE 2020  
(GARDEZ LE DÉTAIL DES ACTIVITÉS POUR Y RÉFÉRER) SVP, ÉCRIRE LISIÈLEMENT

**NOM DE L'ENFANT** \_\_\_\_\_

**SIGNATURE DUPARENT** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Pour un total de 59.00\$



## Projet de calendrier de rencontres

### Conseil d'établissement

2020-2021

13 octobre 2020

15 décembre 2020

9 février 2021

13 avril 2021

25 mai 2021

8 juin 2021

Cette proposition de calendrier tient compte des rencontres du comité de parent et des rencontres du Centre de services scolaire de la Capitale. Comme il s'agit de la première année de fonctionnement du conseil d'administration, il est possible que certaines dates soient appelées à changer afin de pouvoir répondre à certaines consultations pour certaines dates qui seront connues dans les prochaines semaines.



Chers parents,

Étant donné l'évolution de la pandémie, l'équipe de l'école des Berges s'est réunie lors de la pédagogie du 9 octobre afin de planifier le déploiement des services s'il advenait un confinement partiel (1-2 classes) ou total (toute l'école). À ce jour, un seul groupe a été confiné pour une durée de 14 jours. Riches de cette expérience, nous avons jugé important de se préparer au cas où d'autres cas surviendraient. Notre objectif est de trouver les moyens à mettre en place pour nous assurer que votre enfant puisse poursuivre ses apprentissages et que l'enseignement à distance soit opérationnel le plus rapidement possible si un confinement devait se produire. Nous vous demandons de prendre le temps de bien lire ce document et de nous retourner le coupon-réponse afin de nous confirmer que vous en avez pris connaissance.

Il est important de préciser que si un nouveau confinement devait se produire, contrairement à l'an dernier, la scolarisation des enfants serait obligatoire pour tous les élèves, il est donc important de se donner les moyens pour y arriver.

En cas de confinement tous les enseignants utiliseront **Google Classroom** et la plateforme de visioconférence **Meet**. Les enseignants sont déjà en train d'enseigner aux élèves comment utiliser ces moyens. Si l'enseignant de votre enfant ne l'a pas déjà fait, il est possible qu'il fasse une mini rencontre test (15 minutes) un soir avec votre enfant et vous afin de déterminer quels élèves sont actuellement en mesure d'utiliser ces outils de la maison. Les liens Internet et les codes d'accès dont votre enfant aura besoin seront collés dans son agenda ou dans le messenger (préscolaire).

Suivant le questionnaire que nous vous avons fait parvenir en début d'année, nous avons déjà un bon portrait de quel élève aura besoin d'un outil technologique et d'un accès Internet. Nous fournirons un outil à ceux qui en ont besoin.

Si un confinement était annoncé, votre enfant recevrait une invitation à une heure précise pour venir récupérer son matériel et son outil technologique si nécessaire. Dans les 24 heures, l'enseignant de votre enfant vous convoquera à une rencontre virtuelle pour vous expliquer le fonctionnement de l'enseignement à distance et pour vous nommer ses attentes par rapport à la participation de votre enfant et au support que l'on attend des parents. Notre objectif est que l'enseignement à distance démarre 48 heures après l'annonce du confinement. Par contre, selon le nombre de classes et la disponibilité des outils technologiques la démarche pourrait prendre 4-5 jours.

Advenant un confinement, votre enfant pourra suivre ses cours avec sa titulaire tous les jours. Les spécialités, l'orthopédagogie et le service de francisation seront maintenus selon l'horaire que votre enfant suit depuis le début de l'année scolaire.

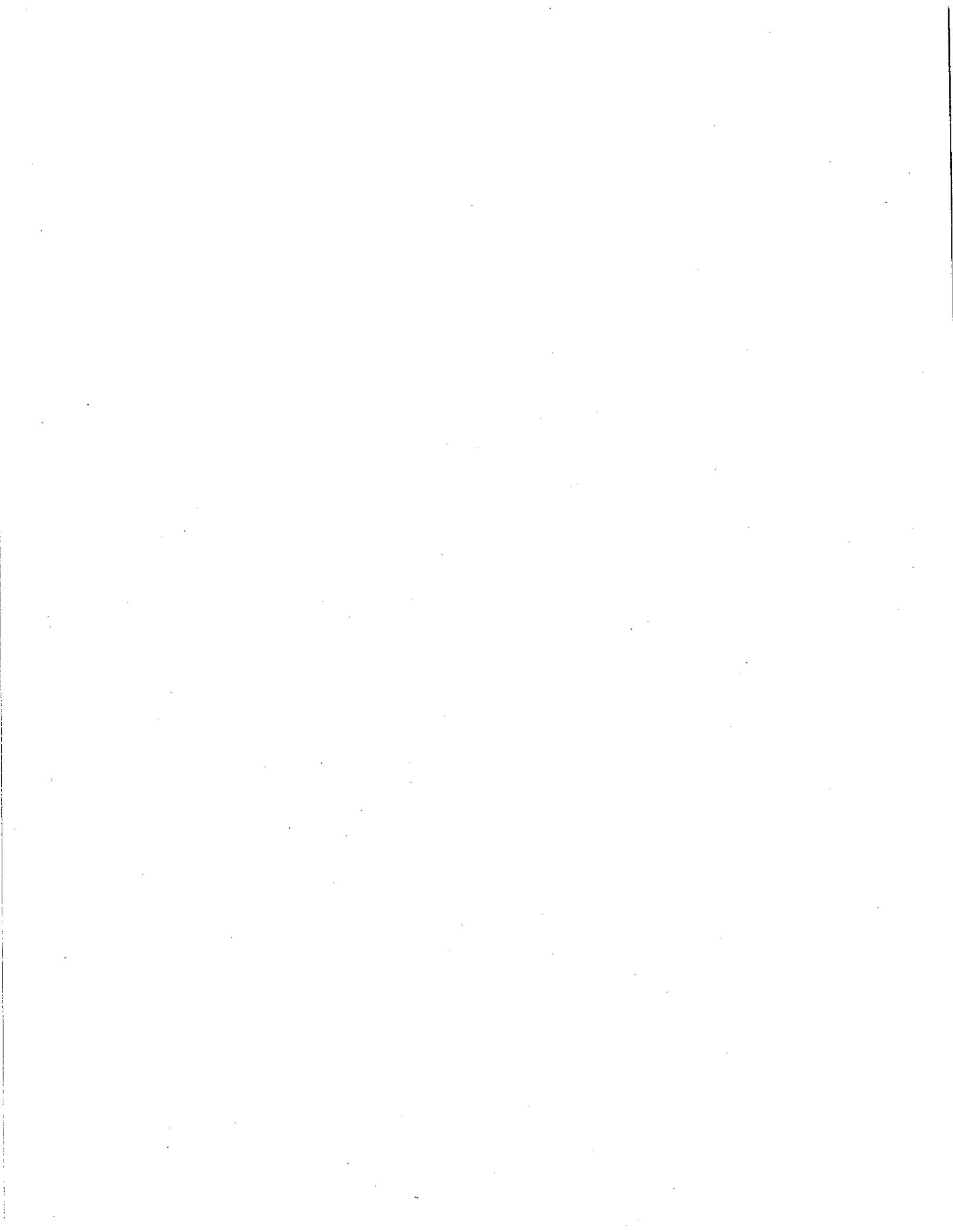
Comme vous le constatez, l'équipe de l'école des Berges met tous les efforts pour que votre enfant puisse poursuivre sa scolarité et ses apprentissages en cas de confinement. Nous espérons vous rassurer et vous démontrer que l'école des Berges est prête à relever le défi si jamais il se présentait à nous.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Kino Métivier

Directeur

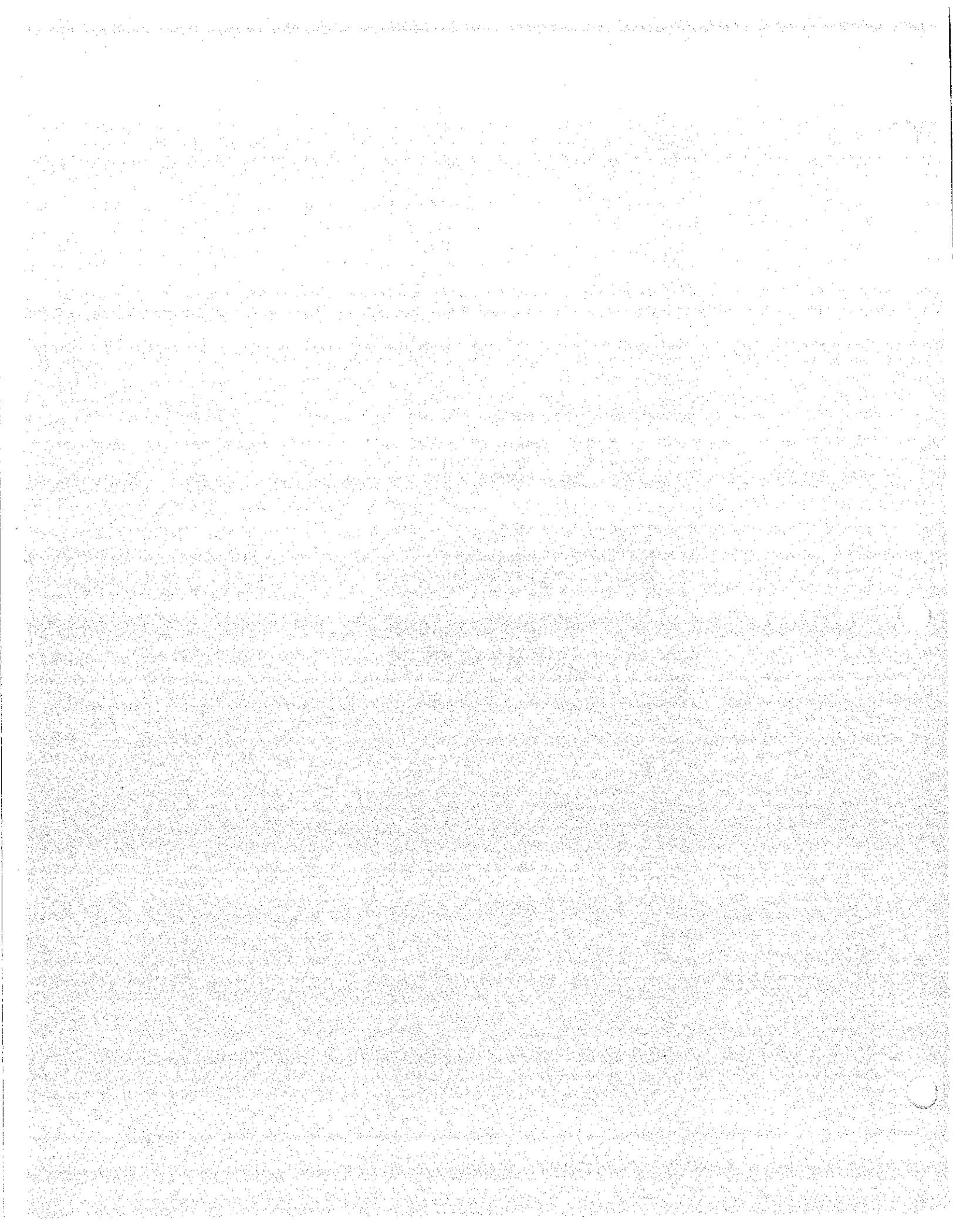
Coupon réponse

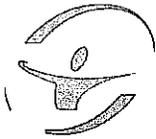


CE

15 dec.

2020





Convocation à la séance du conseil d'établissement

Le mardi 16 décembre 2020, 19h à 21h

- Veuillez lire les documents joints et reçus et les apporter.
- Veuillez nous informer si vous prévoyez être absent en téléphonant au secrétariat de l'école :  
Madame Dominique Cimon : (418) 686-4040 poste 4048

Ordre du jour

	Documents Joints/reçus X
01. Ouverture de la séance	
02. Vérification du quorum	
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour	X
04. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020	X
05. Suivi au procès-verbal	
<b>Consultation</b>	
06. Fond à destination spéciale <i>30 000 20 000 11 000</i>	
07. Consultation électronique	
08. Heures d'ouverture service de garde journée pédagogique additionnelles	
<b>Information</b>	
09. Info COVID	
10. Formation obligatoire CE	
11. IMSE de l'école des Berges	
12. Portrait de la réussite de nos élèves	
13. Bilan financier 2019-2020	
14. Projet sécurité routière	
15. Mot de la présidence	
16. Mot de la direction	
17. Mot de la représentante de la communauté	
18. Mot du représentant au comité de parent	
19. Mot des membres du personnel	
20. Fermeture de la séance	
<b>Autres sujets</b>	

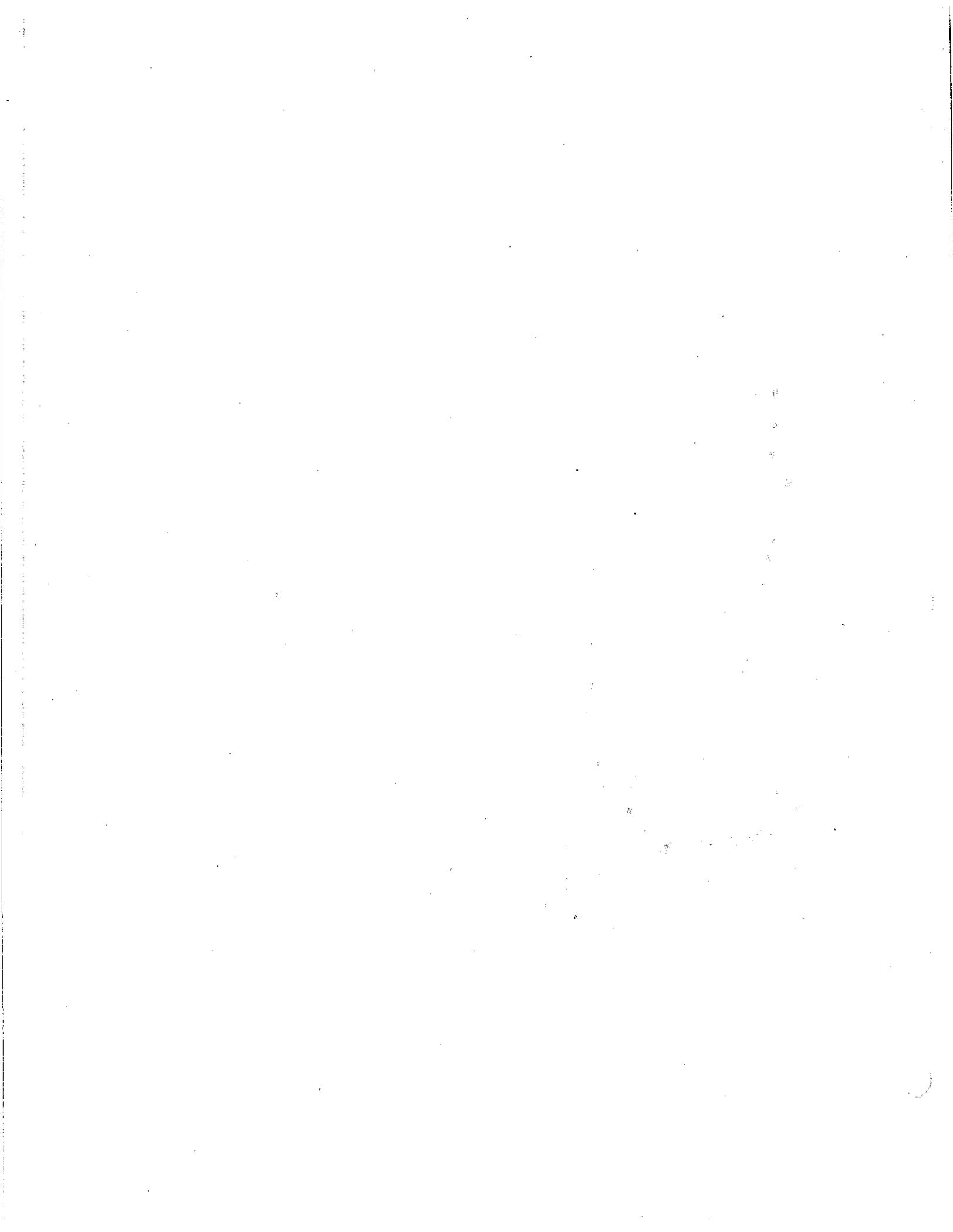
TEAMS  
CE

Venez discuter  
tôt

*20 Ans  
comparer à une autre école*

*Memoire IMSE*

*Parentise de banc d'œuvre*



Séance du conseil d'établissement

Le mardi 13 octobre 2020, 19 h à 21 h

Kino Métivier	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphanie Beurivage	<input checked="" type="checkbox"/>
Anne-Josée Meunier	<input checked="" type="checkbox"/>	Amélie Roussin	<input type="checkbox"/>
François Turcotte	<input checked="" type="checkbox"/>	Vicky Pouliot	<input checked="" type="checkbox"/>
Vicki Plourde	<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>
Émilie Raymond	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Eve Paradis	<input checked="" type="checkbox"/>
Audrey Santerre	<input checked="" type="checkbox"/>		

Procès-verbal

<p><b>1. Ouverture de la séance</b></p> <p>La séance a commencé à 19 h 02</p>
<p><b>2. Vérification du quorum</b></p> <p>La rencontre peut commencer, il y a quorum.</p>
<p><b>3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour</b></p> <p>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Un membre demande de discuter de Facebook. Il sera discuté au point 14.</p>
<p><b>4. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2020</b></p> <p>Proposé par Mme Santerre et appuyé par M. Turcotte.</p> <p style="text-align: right;">"No. de résolution" 2021-01</p>
<p><b>5. Suivi au procès-verbal</b></p> <p>M. Métivier informe les membres que le gouvernement est revenu sur sa décision concernant les montants pour le service de garde en 20-21 qui ont été votés en juin 2020. Les montants de 19-20 sont conservés pour l'année 20-21.</p>
<p><b>6. Questions du public</b></p> <p>Aucune question</p>
<p><b>Consultation</b></p>
<p><b>7. Élection de la présidence et du secrétaire</b></p> <p>M. Métivier nous présente les rôles de président et de secrétaire afin de procéder à l'élection. M. Olivier se propose pour être président et il est élu.</p>

10-2-1973

<p>Mme Raymond s'est proposée comme secrétaire et est élue.</p>
<p><b>8. Dénonciation d'intérêt pour signature</b></p> <p>Les membres doivent signer le document qui leur a été envoyé la semaine passée. Un membre demande si cela est possible de le numériser et le retourner par courriel. Cette façon de procéder est acceptée. Le délai de remise du document à respecter est d'ici le prochain CE.</p>
<p><b>9. Proposition du calendrier de rencontre du conseil d'établissement</b></p> <p>La proposition du calendrier de ce soir peut rentrer en confusion avec les dates déterminées de la rencontre du ... qui a lieu également ce soir. Si c'est le cas, les dates seront modifiées afin que le délai des consultations du projet soit trop serré.</p> <p>M. Métivier propose le calendrier qui est accepté à l'unanimité.</p> <p>Tous des mardis : 15 décembre, 9 février, 13 avril, 25 mai et 8 juin.</p>
<p><b>10. Règles de régies internes</b></p> <p>Il y a eu modification dans les paragraphes concernant le rôle et fonction au conseil et rencontre en visioconférence. Il n'est plus de point parlant des commissaires.</p> <p>Proposé par Mme Plourde et appuyé par Mme Pouliot.</p>
<p><b>11. Retour sur l'assemblée générale</b></p> <p>La rencontre s'est très bien déroulée et les postes vacants ont tous été comblés. Il y a environ 25 parents qui ont assisté à l'assemblée. Il y a eu de beaux échanges avec des questions sur le fonctionnement de l'école et le Covid.</p>
<p><b>12. Choix d'un représentant de la communauté</b></p> <p>Deux organismes (l'Engrenage et la Maison des enfants) sont présents puisqu'ils ont l'intérêt d'être élus. M. Métivier le précise leur rôle et leur droit avant de proposer et d'appuyer leur nom. Ils ont le droit de parole et de participer aux rencontres, mais non pas le droit de vote.</p> <p>Proposé par Mme Plourde et appuyé par Mme Beurivage.</p>
<p><b>13. Sujets spéciaux que l'on désire traiter comme CE en 2020-2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cote de défavorisation (notre cote actuelle 7) M. Métivier confirme que c'est un dossier prioritaire. M. Plourde propose de comparer les pourcentages de doubleur par rapport à ceux qui ont une cote 9 ou 10.</li><li>• Sécurité routière et le Tramway</li><li>• Alimentation M. Métivier et l'organisme du Pignon bleu sont en discussion pour un service de traiteur (Cantine pour tous) à prix modique pour le dîner des enfants l'an prochain afin d'offrir un soutien aux parents qui sont intéressés.</li><li>• Redistribution des nouvelles injections budgétaires</li></ul>

*Rappel*

"No. de résoluti  
CE- 2020-02

"No. de résolution  
CE- 2020-03 "

10/10/10

10/10/10



Ce sujet sera seulement comme information transmise par M. Métivier puisque l'école a dû prendre des décisions pour offrir des services aux élèves donc ce montant permettra d'absorber ces dépenses supplémentaires en temps de Covid.

#### 14. Communication avec les parents

Mme Plourde a créé un compte Facebook privé qui servira à réunir les parents qui désirent s'impliquer dans l'école et faciliter la communication entre eux et l'école. Il sera autorisé seulement de donner son nom comme bénévole pour les activités, d'offrir des dons de vêtements et de partager les événements du quartier. En espérant pouvoir voir naître un OPP de l'école des Berges. Mme Plourde et Mme Santerre s'occuperont du contenu du site et Mme Brisebois à valider et autoriser les demandent d'accès.

#### 15. Sécurité routière

M. Olivier va soumettre aux membres du CE d'ici la fin du mois de novembre un lettre pour M. Lachance afin qu'il puisse nous considérer comme partie prenante pour être consulter sur le projet du tramway et nous assurer que les élèves de l'école ne subiront pas d'impact sur la réalisation de ce projet.

La circulation sur la rue Prince-Édouard devant l'école préoccupe beaucoup les membres du CE. Mme Plourde propose de créer un projet ou nous pouvons obtenir 3000 \$ par année pour améliorer la sécurité des piétons. Mme Raymond, Mme Paradis et l'organisme l'Engrenage désirent s'impliquer dans ce projet avec Mme Plourde. Mme Pouliot propose de consulter une ressource qui fréquente cette situation tous les jours, la brigadière située devant l'école.

#### 16. Activités spéciales

Mme Beurivage, responsable du service de garde, nous présente les nouvelles activités pour les journées pédagogiques puisque les sorties ont dû être annulées à cause du Covid. Celles-ci se dérouleront toutes à l'école et coûteront aux parents un montant total de 40 \$ incluant toutes les journées pédagogiques. Ils vont continuer de demander aux parents de garder leur enfant à la maison durant ces journées afin de faciliter la formation de groupe en respectant les classes bulles.

La Maison des enfants va proposer des activités durant les pédagogiques à des familles pour alléger le service de garde.

Proposé par Mme Raymond et appuyé par Mme Paradis.

"No. de résolution  
CE- 2020-04"

#### Information

##### 17. Info COVID 19

M. Métivier nous informe sur les directives qui sont maintenues serrées et indique à quel moment les lettres sont transmises aux parents. Ces envois sont décidés par Santé publique et le Centre de services scolaires de la Capitale.

Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower-left quadrant of the page.



Actuellement, les demandes informatiques pour les élèves après sondage en cas de confinement sont environ de 115 ordinateurs. D'ici la fin novembre, il y aura à l'école directement 70 ordinateurs de disponibles. Une lettre sera bientôt envoyée aux parents concernant la démarche qui sera mise en place en cas de confinement partiel ou complet de l'école avec un coupon-réponse confirmant la lecture de celle-ci par les parents. Pour les allophones, nous travaillerons en collaboration avec RAMI s'il y a fermeture.

Bonnes nouvelles, Covid

Pendant deux trois semaines, il y avait 6 à 7 nouvelles classes qui fermées pour confinement par jour. Depuis une semaine, c'est 6 à 7 nouvelles classes qui ferment par semaine. Également, les résultats pour le personnel dans les écoles sont beaucoup plus rapides, ils l'obtiennent dans un délai de 48 heures au lieu de 5 à 10 jours.

*AMVee  
par le bti*

#### **18. Dépôt du document : Le conseil d'établissement, le fonctionnement de base**

Les membres vont en prendre connaissance et s'ils ont des questions, ils en feront part à M. Métivier.

#### **19. Mot de la présidence**

Merci de votre intérêt et votre participation. Il est présent pour toutes questions et discussions.

#### **20. Mot de la direction**

La cour de l'école avance bien pour le terrain de basketball. Étant donné que celui-ci a couté moins cher que prévu, nous prendrons le reste du budget pour construire un cabanon permettant d'entreposer les vélos et les skis de l'école.

Après l'été 2021, l'école aura terminé ses rénovations et sera comme neuve.

M. Métivier félicite toute l'équipe pour sa facilité d'adaptation dans la situation actuelle et elle est toujours en mode solution. Il y a une belle collaboration de tous.

#### **21. Mot de représentant au comité de parent**

Mme Santerre a malheureusement manqué la rencontre étant donné que celle-ci était tenue en même temps que la Capitale-Nationale tombée en zone rouge. Elle sera présente à la prochaine rencontre afin de représenter le CE.

#### **22. Mot des membres du personnel**

Mme Pouliot dit que nous vivons actuellement une épreuve mondiale et qu'enseigné en temps de Covid n'est pas évident, mais qu'avec le soutien d'en l'école, ils sont totalement présents pour les élèves et prêts à relever le défi.

M. Turcotte annonce officiellement que le Challenge Rock est annulé cette année.

Dès que le parascolaire dans les écoles sera permis, il va créer un "band" pour les élèves même sans le Challenge.



Mme Meunier parle au nom des professionnels de l'école pour dire au membre qu'ils travaillent fort afin de respecter les nouvelles normes du Covid pour offrir les services aux élèves, et ce, toujours en collaboration avec l'équipe de l'école.

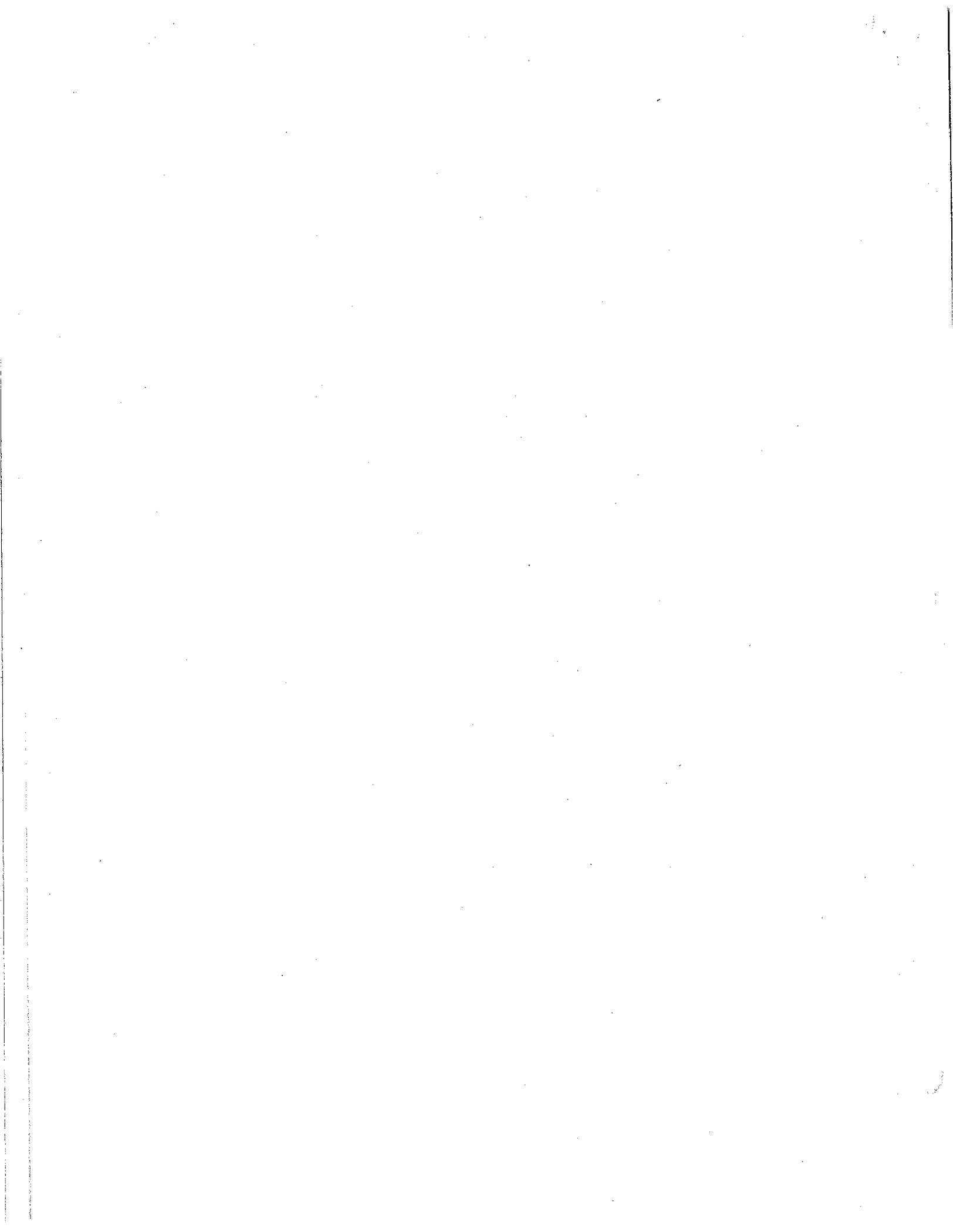
**23. Mot de la représentante de la communauté**

Ceux-ci viennent juste d'être élus pendant cette rencontre donc la prochaine fois.

**24. Fermeture de la séance**

Levée de la rencontre à 21 h 03

**Autres sujets**

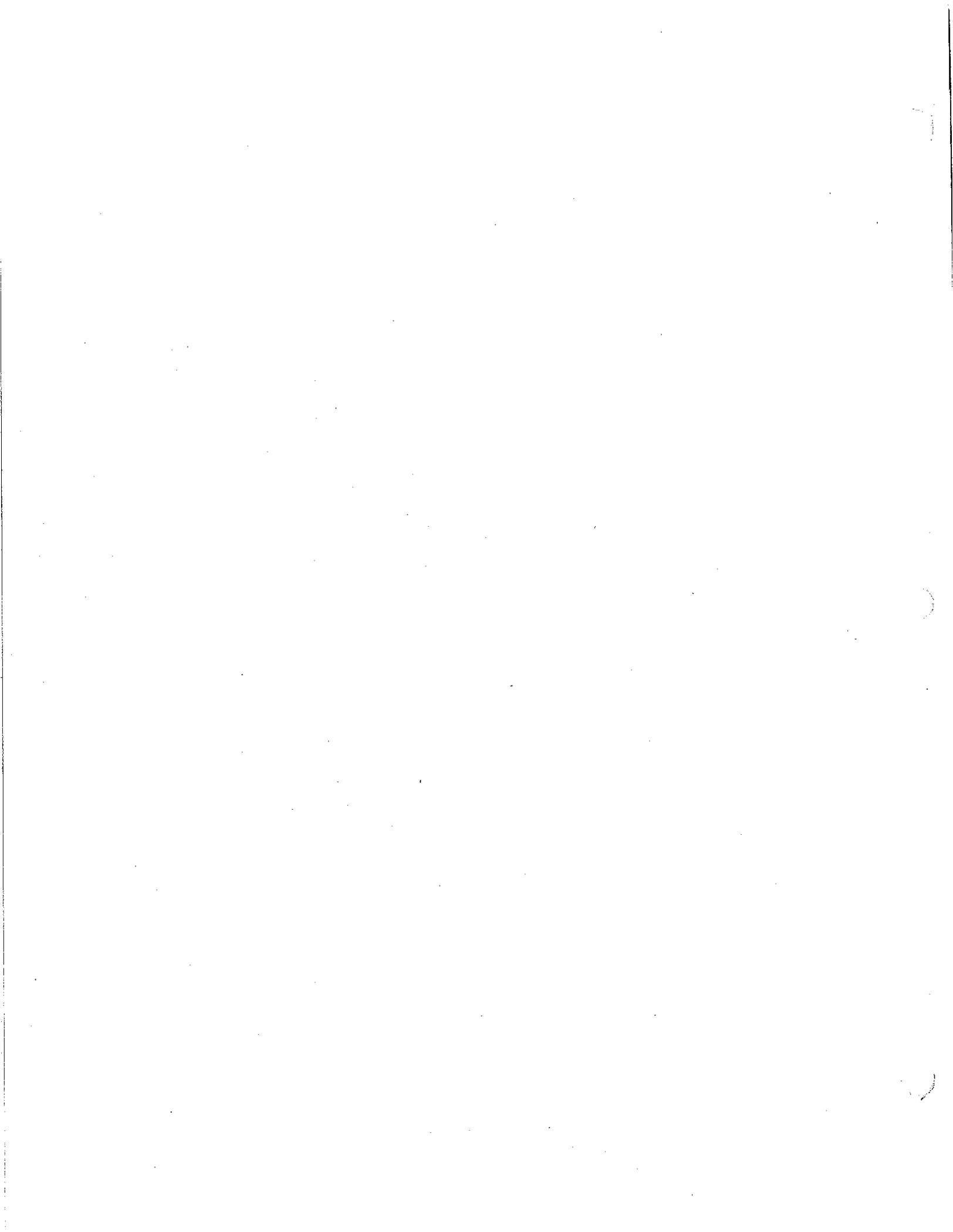


[wwappls.ccapitale.qc.ca/Infini/asp/Infini.aspx?jsid=1&jrun=infini.FrameMenu](#)

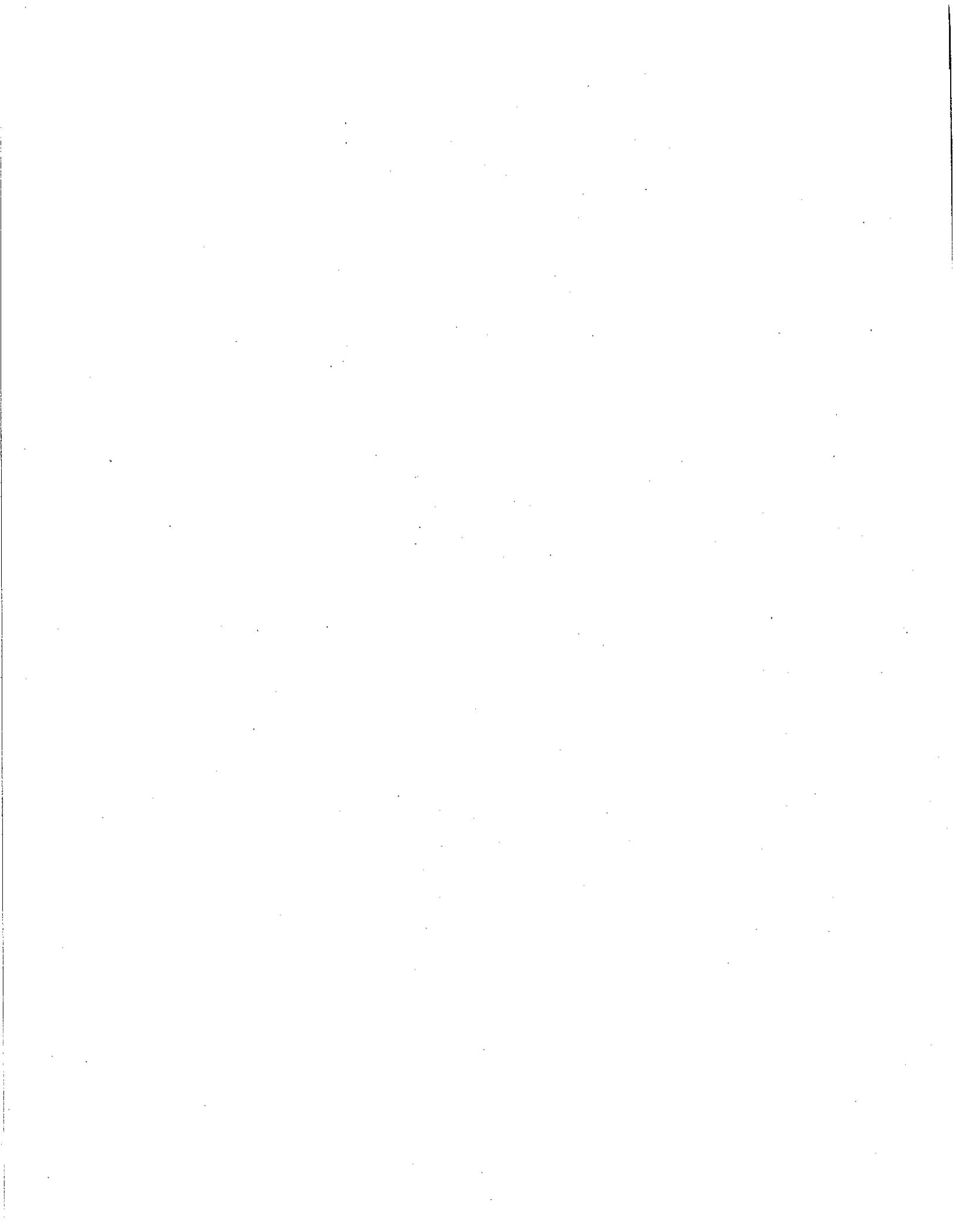
Suivi budgétaire par catégorie (2019-2020)

Catégories	Dépenses		Revenus		Solde
	Budget	Réel	Budget	Réel	
0480102 Budget décentralisé d'opérations	97 691	106 080	26 450	69 873	35 034
0480161 Budget décentralisé d'opérations	1 500	30 491		11 365	-17 626
0480202 Banque de salaires décentralisés	38 100	51 163		7 713	-5 350
0482302 Soutien aux élèves	405 804	307 177			98 627
0482402 Renssée éducative	53 123	23 301		5 000	34 822
0483602 Services de garde	539 057	535 576	379 708	284 742	-91 485
0485102 Conseils d'établissement	1 968	812			1 156
0485502 Perfectionnement décentralisé	3 698	1 409			2 289
0485602 Perfectionnement - autres qu'enseignants	8 137	6 105			2 032
0487302 Encadrement stagiaires (école associée)	3 032	2 623			409
0488802 Surplus réserves - école	-38 678				-38 678
0489091 Budget d'investissements décentralisés	36 452	48 011			-11 559
<b>Totaux</b>	<b>1 149 884</b>	<b>1 112 749</b>	<b>406 158</b>	<b>378 694</b>	<b>9 671</b>

Taper ici pour rechercher







FRANÇAIS ÉCRIRE

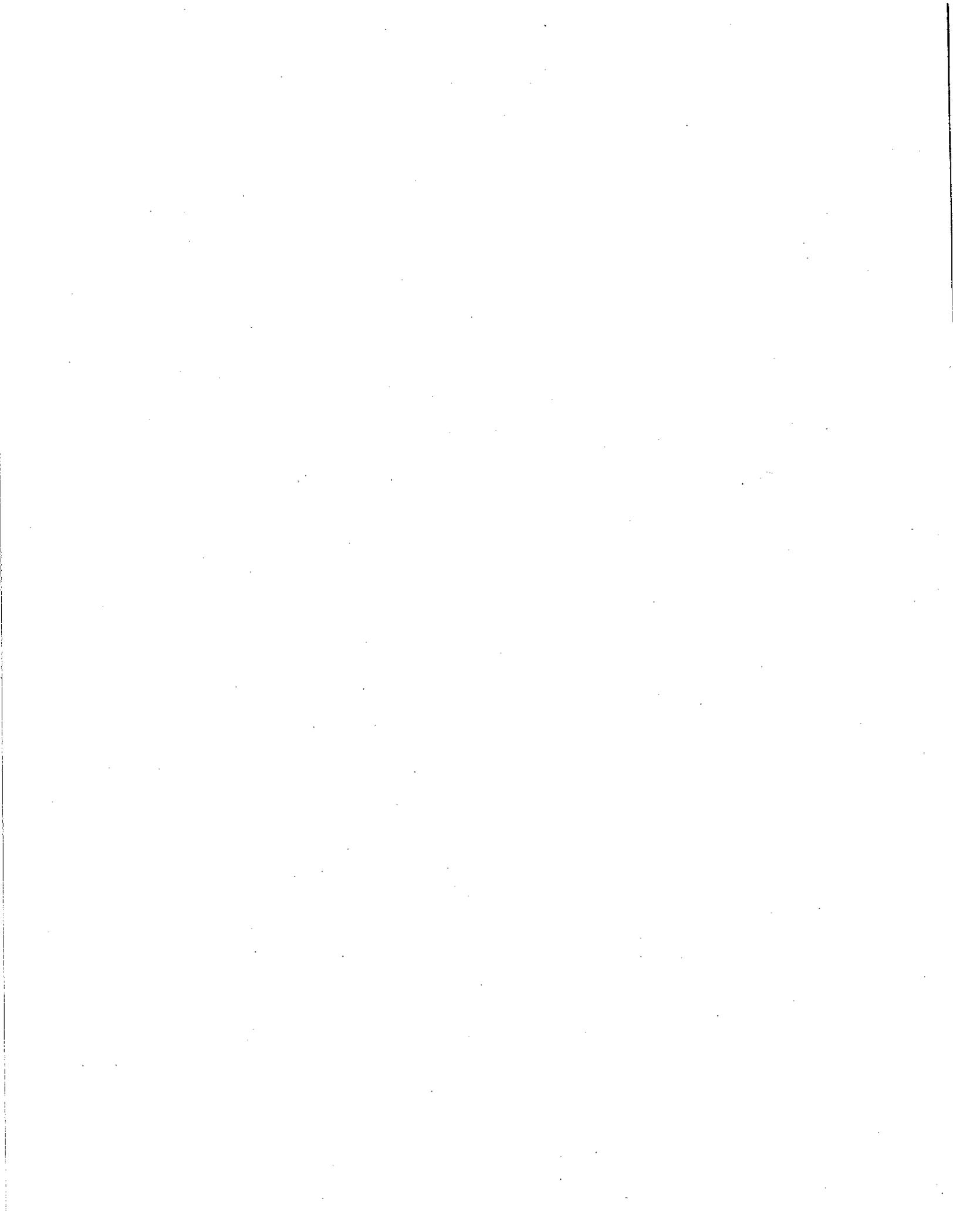
		2016-2017		2017-2018		2018-2019				
69 et	tot	69 et	tot	69 et	tot	69 et	tot			
1e année	5	19	5	18	10	37	6	4	16%	11%
2e année	2	19	1	16	3	35	1	2	3%	5%
3e année	10	20	6	12	16	32	6	10	19%	31%
4e année	4	20	4	10	8	30	2	6	7%	20%
5e année	4	17	9	16	13	33	3	10	9%	30%
6e année	2	15			2	15	1	1	7%	7%

		2017-2018		2018-2019						
69 et	tot	69 et	tot	69 et	tot					
1e année	4	15	6	15	10	30	4	6	13%	20%
2e année	5	21	5	21	10	42	5	5	12%	12%
3e année	8	20	8	18	16	38	2	14	5%	37%
4e année	12	19	0	5	12	24	6	6	25%	25%
5e année	6	15	4	11	10	26	4	6	15%	23%
6e année	6	19	1	9	7	28	2	5	7%	18%

		2018-2019		2019-2020						
69 et	tot	69 et	tot	69 et	tot					
1e année	6	16	6	16	9	14	21	46	18%	33%
2e année	5	15	3	19			8	34	5%	9%
3e année	4	19	10	18			14	37	7%	19%
4e année	8	19	5	18			13	37	4%	24%
5e année	6	17	2	10			8	27	5%	11%
6e année	7	17	3	10			10	27	3%	11%









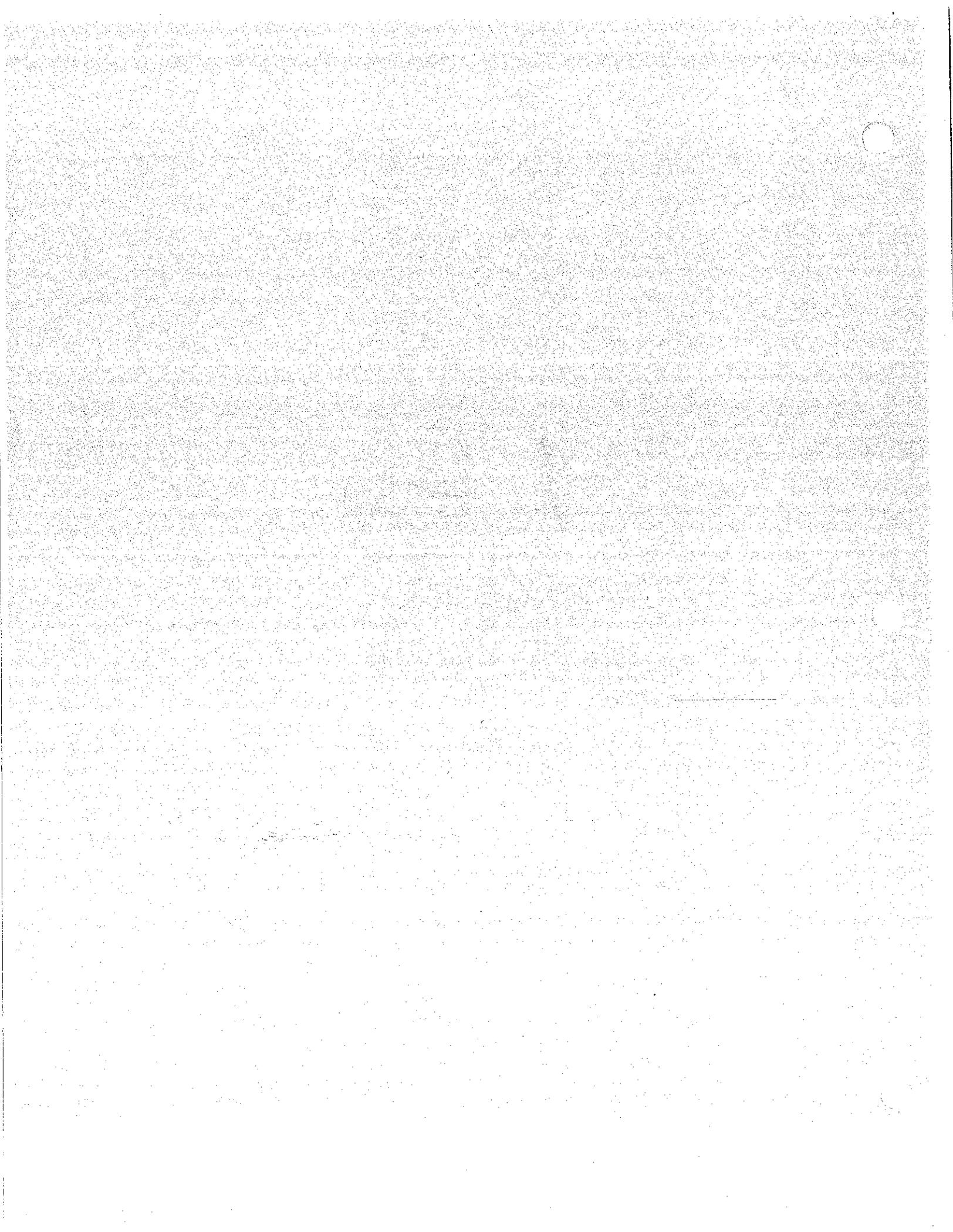






9 Feb.

2021



Convocation à la séance du conseil d'établissement

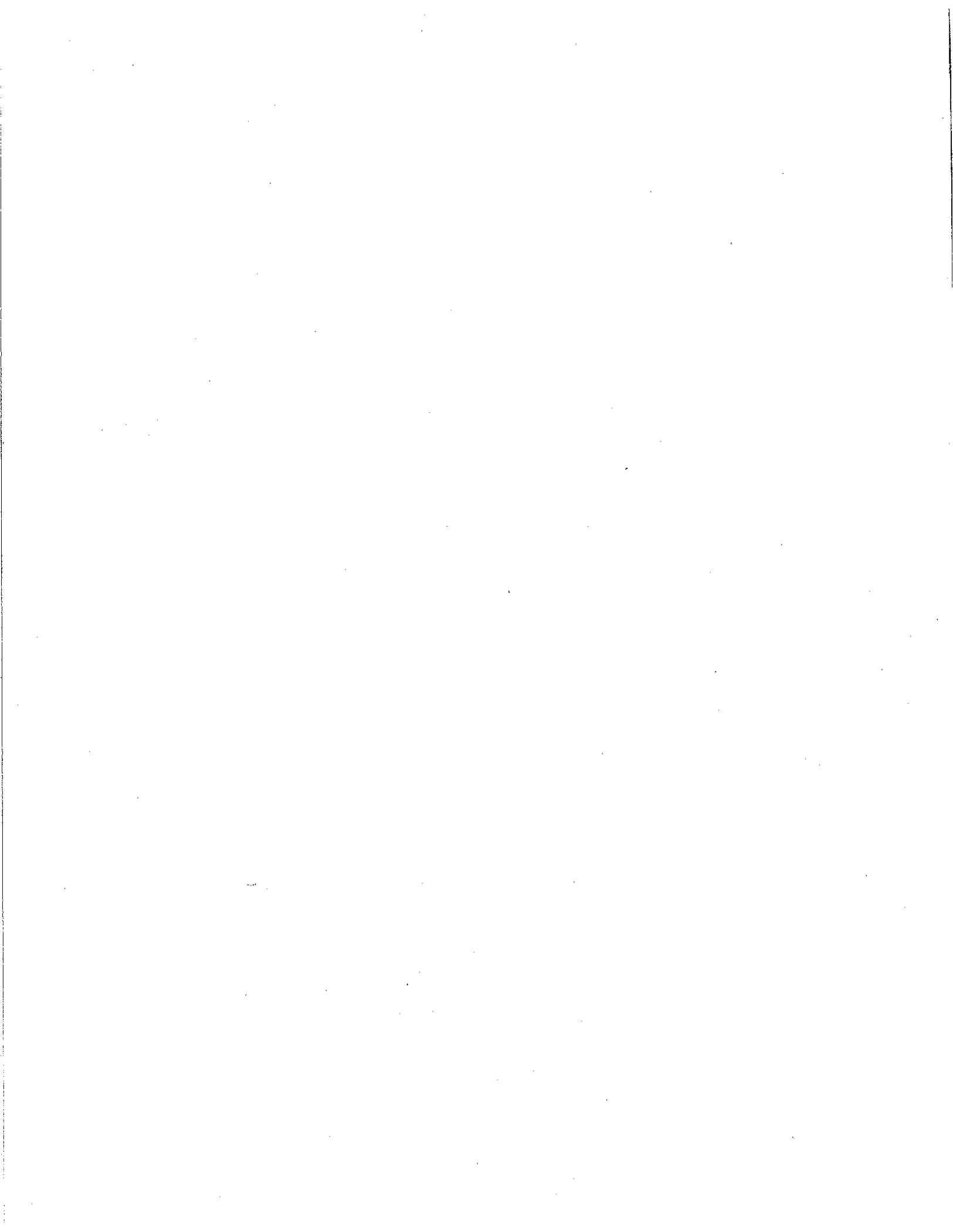
Le mardi 9 février 2021, 19h à 21h



Lien pour assister à la rencontre : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Ordre du jour

	Documents Joint/reçus X
01. Ouverture de la séance	
02. Vérification du quorum	
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour	X
04. Question du public	
05. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021	X
06. Suivi au procès-verbal	
<b>Consultation</b>	
07. Temps de spécialité (2022-2023)	
08. Attestation des montants reçus par notre établissement pour les mesures protégées	X
09. Contribution du CE à la semaine des enseignants et des non enseignants.	
10. Reddition de compte fonds à destination spéciale	
<b>Information</b>	
11. Info COVID	
12. École Stadaconna (organisation scolaire 2022-2023)	
13. Projet éducatif (état des lieux)	
14. Fondation Roméo Dallaire	
15. Mot de la présidence	
16. Mot de la direction	
17. Mot des représentants au comité de parents	
18. Mot des membres du personnel	
19. Mot des membres de la communauté	
20. Fermeture de la séance	
<b>Autres sujets</b>	



Séance du conseil d'établissement

15 décembre

Le mardi 13 octobre 2020, 19 h à 21 h

Kino Métivier   
Anne-Josée Meunier   
François Turcotte   
Vicki Plourde   
Émilie Raymond   
Audrey Santerre

Stéphanie Beurivage   
Amélie Roussin   
Vicky Pouliot   
Sébastien Olivier   
Marie-Eve Paradis

Procès-verbal

<p><b>1. Ouverture de la séance</b></p> <p>La séance commence à 19h03</p>
<p><b>2. Vérification du quorum</b></p> <p>Le quorum est constaté.</p>
<p><b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Proposé par Mme Santerre et appuyé par M. Plourde. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>4. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020</b></p> <p>M. Métivier nous fait la lecture et les suivis. Proposé par Mme Santerre et appuyé par M. Roussin.</p> <p>Se servir de la parenthèse pour mousser la page Facebook.</p>
<p><b>5. Suivi au procès-verbal</b></p> <p>Il est suggéré de se servir de la parenthèse pour mousser la page Facebook</p> <p>Désignation d'intérêt : un rappel sera envoyé.</p> <p>Des ordinateurs supplémentaires seront disponibles</p>
<p><b>Questions du public</b></p> <p>Aucune question</p>
<p><b>Consultation</b></p> <p><b>6. Fond à destination spéciale</b></p>

"No. de résolution  
CE- 2020-05"

M. Métivier nous explique que 37 000\$ sont dans le fond. Le CE a décidé de ne pas le fusionner un budget de fonctionnement. Les fonds viennent du fond Pierre Lavoie et du projet jardin. La lecture du budget et ses surplus doivent être observés avec vigilance. Ce 37 000\$ doit avoir l'aval du CE pour être dépensé.

Le terrain synthétique prévu au départ est devenu un terrain de basket. Avec le surplus on pourrait prévoir un cabanon pour les vélos. Dans la forme ce pourrait être un conteneur muré.

La possibilité de prolonger la piste d'hébertisme est envisagée avec les surplus s'il y en a.

Le lignage des terrains extérieurs est aussi envisagé.

Des discussions ont lieu sur la gestion des déficits et des équilibres budgétaires.

#### **7. Consultation électronique**

M. Métivier propose d'utiliser la fonction répondre à tous pour les discussions courriel. Une séance extraordinaire pourrait être convoquée pour les décisions difficiles.

#### **8. Heures d'ouverture service de garde journées pédagogiques additionnelles**

M. Métivier souligne que les gens qui ont communiqué avec Camille ou Stéphanie se verront proposer une des 12 places qui proposent des heures en dehors du 8h à 4h des journées pédagogiques spéciales.

On souligne que le message de venir chercher les enfants tôt au service de garde est peut-être mal entendu.

#### **Information**

#### **9. Info Covid**

M. Métivier souligne qu'un seul groupe a été fermé durant 15 jours. Quelques adultes ont été touchés et quelques enfants ont été isolés dans le local supervisé. Une belle collaboration est constatée.

Le Ministre a indiqué que des suivis quotidiens devront être faits avec les enfants en isolement à la maison.

Les écoles seront fermées jusqu'au 11 janvier. Entre le 6 et le 11 janvier des modalités d'enseignement virtuel seront mises en place selon des plages horaires différées selon le niveau. La question de l'enseignement des spécialités sera réfléchi plus tard.

#### **10. Formation obligatoire CE**

Les formations seront diffusées à la fin de la séance

#### **11. IMSE école des Berges**

M. Métivier attend d'avoir des contacts avec le sous-ministre.

Des pas ont été faits sur le comité de la répartition des ressources. Le volet ministériel et le volet du centre de service.

(Par exemple, le niveau 9 et 10 reçoivent 115 000 pour l'aide à la lecture.)

Le mémoire sera redéposé au retour des fêtes et une demande de rendez-vous auprès du Ministère sera redemandé.

M. Métivier enverra le mémoire aux membres par courriel.

#### 12. Portrait de la réussite de nos élèves

M. Métivier nous suggère d'en rediscuter au prochain CE.

Il nous donne quelques clés de lecture :

- Le deuxième cycle présente souvent plus de difficulté.
- Le nombre total d'élève varie d'une classe à l'autre entre autres parce qu'on exclue des statistiques les allophones.

Des chiffres pourraient être présentés sur les reprises d'années selon un suggestion de Mme Santerre.

Une discussion se tient sur les modalités particulières à propos de l'adaptation des bulletins des élèves allophones.

La question des comparatifs avec les autres écoles est abordée. Cela sera pourrait être fait avec le bassin du centre de service selon M. Métivier. Les écoles de Saint-Malo et Marguerite-Bourgeois pourraient peut-être être comparées souligne Mme Santerre.

#### 13. Bilan financier 2019-2020

Selon M. Métivier les états financiers présentent un surplus de 9 000\$ mais il faut plutôt compter -37 000\$. Il faut comprendre que l'an passé l'école a eu un passif de -91 000\$ engendré par le service de garde. Finalement, il faut comprendre que le bilan serait passé à -37 000\$ à -38 000\$. Des sommes n'ayant pas été déposées dans le fond à destination spéciale, ils figurent comme un revenu dans nos résultats.

#### 14. Projet sécurité routière

Une demande a été déposée à la Ville de Québec dans le cadre du programme de sensibilisation à la sécurité routière. L'approbation des budgets sera donnée en février par la Ville.

#### 15. Mot de la présidence

Le président remercie l'équipe école surtout dans le contexte Co-Vid. Il témoigne de sa fierté face à l'école.

#### 16. Dépôt du document : Le conseil d'établissement, le fonctionnement de base

Le document sera envoyé par courriel.

#### 17. Mot de la direction

M. Métivier rappelle la belle qualité d'humain qui l'entoure. Il souligne les efforts exceptionnels du service de garde. Un mot de félicitation pour l'organisation de la fête de Noël. Des liens ont été fait avec l'école des Ursulines pour des dons, dont des habits de neige. Les enfants ont pu partir avec du matériel.

Des denrées alimentaires surgelées sont toujours fournies un fois par mois fournies par le grossiste.

Les cuisines Le bourgeois feront des plats surgelés et vendu à prix modiques à l'école des Berges qui deviendra un point de vente.

**18. Mot du représentant au comité de parents**

La prochaine réunion se tiendra demain.

**19. Mot des membres du personnel**

Des souhaits de joyeuses fêtes de la part des membres du personnel.

**20. Mot des représentants de la communauté**

Camille de la maison de enfants réitère que les activités continuent de se dérouler.

**21. Fermeture de la séance**

Levée de la rencontre à 21 h 14

**Autres sujets**

Convocation à la séance du conseil d'établissement

Le mardi 9 février 2021, 19h à 21h

Rencontre tenue en visioconférence

Kino Métivier	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphanie Beaurivage	<input checked="" type="checkbox"/>
Anne-Josée Meunier	<input checked="" type="checkbox"/>	Amélie Roussin	<input type="checkbox"/>
François Turcotte	<input checked="" type="checkbox"/>	Vicky Pouliot	<input checked="" type="checkbox"/>
Vicki Plourde	<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>
Émilie Raymond	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Eve Paradis	<input checked="" type="checkbox"/>
Audrey Santerre	<input checked="" type="checkbox"/>		

Procès-Verbal

01. Ouverture de la séance

La séance est ouverte

02. Vérification du quorum

Le quorum est atteint. Tout le monde était présent.

03. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposée par Audrey Santerre

Appuyée Vicky Pouliot.

"No. de résolution

CE- 2020-06 "

04. Question du public

Pas de public

05. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Quelques modifications sont suggérées et effectuées par Kino Métivier

Proposé par Vicki Plourde.

Appuyé par Stéphanie Beaurivage

"No. de résolution

CE- 2020-07 "

06. Suivi au procès-verbal

Suivi journées pédagogiques additionnelles : finalement, 30 enfants et 6 éducateurs.

Donc pas de problème de ratio.

Info-Covid : 2<sup>e</sup> groupe retiré. De retour la semaine dernière. Pas beaucoup de cas ni d'absentéisme.

Formations obligatoires CE : nous recevons une copie du matériel dans le sac à dos des enfants.

Portrait de la réussite des élèves : il sera présenté au prochain CÉ.

École des Berges

510, rue du Prince-Édouard,

Québec (QC) G1K 8C7

TÉLÉPHONE : 418 686-4040 #4048

TÉLÉCOPIEUR : 418 525-6154

[ecole.desberges@cscapitale.qc.ca](mailto:ecole.desberges@cscapitale.qc.ca)



1944

1944

Traiteur : école retenue par le Pignon bleu dans le projet « Cantine pour tous ». Formule dîner complet avec prix amical, ajustable en fonction des possibilités des familles. Projet qui devrait être implanté à l'automne 2021.

#### Consultation

##### 07. Sorties éducatives

Les possibilités d'activités sont très limitées. On ne peut pas aller au musée en dépit de leur ouverture. Une douzaine de groupes vivront une activité déambulatoire avec balados les 11 et 12 février.

Des idées sont partagées (par exemple, des expositions qui sont livrées aux écoles). On ne peut pas avoir d'invité ou de prestation à l'intérieur tant que nous sommes en zone rouge. On peut faire des activités extérieures; par exemple, un carnaval des neiges sera organisé dans la semaine précédant la semaine de relâche.

On se demande si le budget attribué aux sorties éducatives pourrait être utilisé pour les services aux élèves, ou encore utilisé l'an prochain.

##### 08. Éducation à la sexualité

M. Kino présente le programme. Nous pouvons lire le programme et poser des questions ensuite. Nous n'avons pas à adopter le programme.

Question aux enseignants : vous sentez-vous préparés à le faire? Ces activités se vivent bien. Le point de départ est souvent les besoins des élèves, qui sont intéressés. Au besoin, Mélanie Paré et Mélinda Labbé peuvent soutenir les enseignants. Les enseignants, qui vivraient des malaises, pourraient recevoir de l'accompagnement.

##### 09. Temps de spécialité (2021-2022)

La répartition des périodes de spécialité est la même que l'an dernier.

Pour la musique, au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle, M. François fait travailler les sons, la prononciation.

Une heure de spécialité par semaine a été ajoutée au préscolaire :

30 minutes en musique et 30 minutes en éducation physique, ces activités sont vécues en classe avec le titulaire en classe.

1<sup>er</sup> cycle : ajout d'une 3<sup>e</sup> période de musique.

Le reste du tableau ressemble beaucoup à la configuration des autres écoles.

5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année : une période de plus en anglais.

Classe accueil : ajout de musique pour l'aspect d'expression; plusieurs élèves ont déjà un bon niveau en anglais.

École des Berges

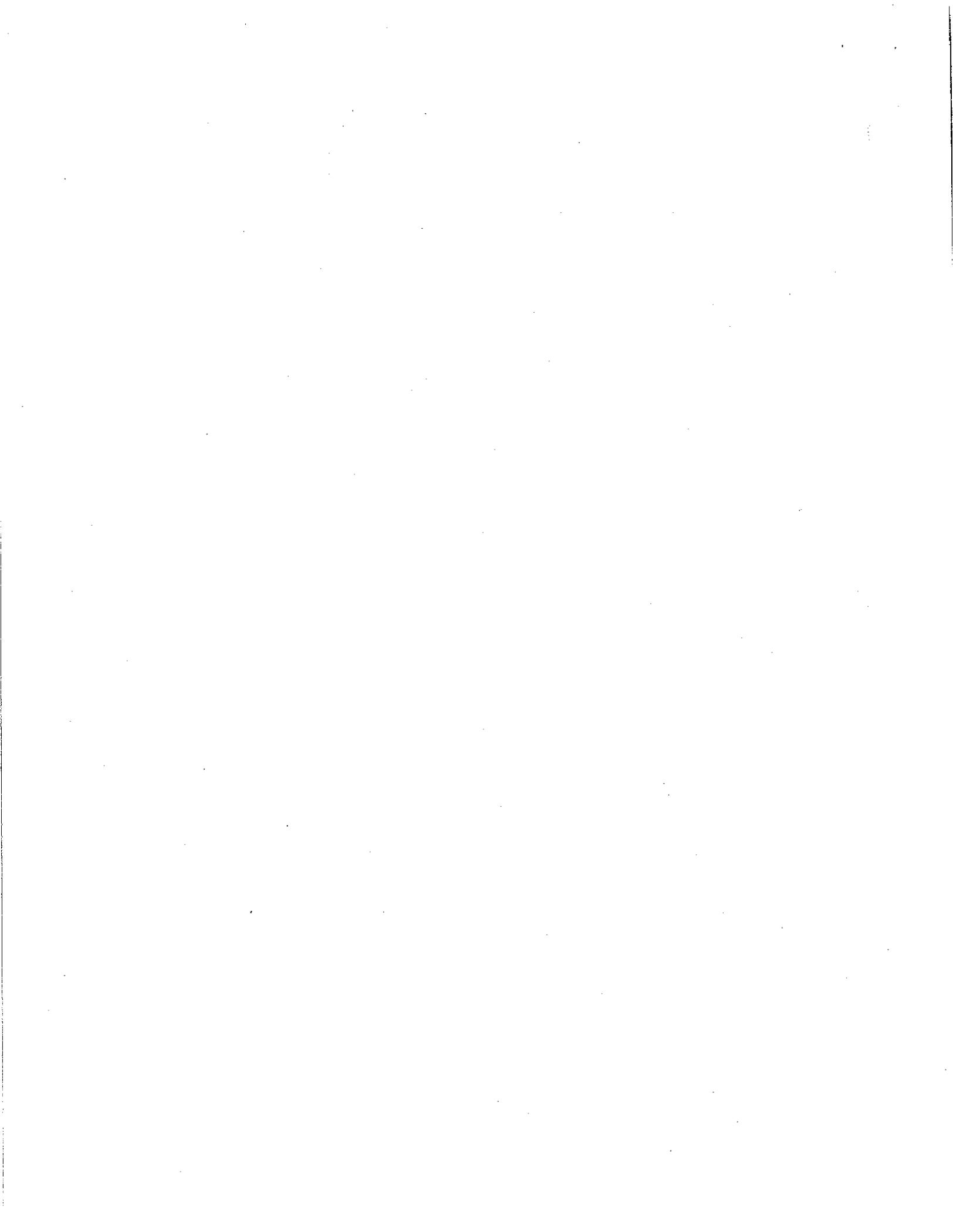
510, rue du Prince-Édouard,  
Québec (QC) G1K 8C7

TÉLÉPHONE : 418 686-4040 #4048

TÉLÉCOPIEUR : 418 525-6154

[ecole.desberges@cscapitale.qc.ca](mailto:ecole.desberges@cscapitale.qc.ca)





CSA : enrichissement de l'anglais pour que les élèves aient un niveau suffisant pour Cardinal-Roy.

Question : a-t-on une marge de manœuvre? Pas beaucoup.

Aurait-on de la marge, par exemple, pour augmenter l'activité physique?

Réponse : la mesure École on bouge devait être implantée cette année. En raison de la COVID-19, on a plutôt décidé d'équiper l'école (par exemple, achat de bottes de ski de fond, traîneaux, etc.). Dans le nouveau programme éducatif, les élèves devraient bouger au minimum 60 min par jour. Au 1<sup>er</sup> cycle, on tente de faire des activités pédagogiques à l'extérieur. D'autres améliorations : « lignage » du terrain pour des jeux collectifs, terrains de soccer, etc. L'idée serait d'avoir des îlots sportifs sur le terrain. Une zone active a été installée dans la zone où étaient des casiers. M. François fait de la rythmique avec des ballons de baseball. Bref, on essaie d'exploiter tout ce qui peut faire bouger les enfants.

Adoption de la grille-matière

Proposition faite par Audrey.

Appuyée par Vicki Plourde.

"No. de résolution

CE- 2020-08"

#### **10. Création de deux nouveaux fonds à destination spéciale**

Monsieur Kino Métivier nous présente le projet.

Depuis quelques années l'école des Berges s'est dotée d'un fond à destination spéciale qui était réservé aux activités parascolaires des enfants. 3 projets ont émergé.

- 1) Les activités sportives des enfants
- 2) Les jardins du club des chefs
- 3) La création d'un laboratoire créatif

Nous avons créé un fond à destination pour répartir les sommes que nous recevons dans ces postes budgétaires et ces sommes pourront être utilisées sans être limitées à la fin de l'année financière. La direction informera le CE des opérations dans ces fonds.

Nous allons donc répartir les sommes qui avaient été déposées dans les bons fonds en fonction des montants reçus.

Par conséquent :

Du fond original, 5330,55\$ sera versé dans le fond destiné au jardin du Club des chefs

Un versement de 5300\$ d'un financement que nous avons reçu cette année, qui était déposé dans le budget de l'école (Port de Québec).

Dans le fond original, destiné aux activités parascolaires, il y a donc un solde de 19 768\$ pour l'amélioration de notre cour de récréation.

École des Berges

510, rue du Prince-Édouard,  
Québec (QC) G1K 8C7

TÉLÉPHONE : 418 686-4040 #4048

TÉLÉCOPIEUR : 418 525-6154

[ecole.desberges@cscapitale.qc.ca](mailto:ecole.desberges@cscapitale.qc.ca)



1000

La création des deux fonds et le transfert de fonds dans ceux-ci sont proposés par Vicki Plourde, appuyée par Audrey Santerre.

"No. de résolution  
CE- 2020-11 "

12 965\$ du fond destiné aux activités sportives des enfants seront utilisés pour l'aménagement du terrain de basketball qui a été réalisé cet été.

Proposés par Vicki Plourde, appuyée par Audrey Santerre.

"No. de résolution  
CE- 2020-13 "

#### Discussions sur le projet de cabanon

L'emplacement du cabanon est présentement objet de réflexion. On ne veut pas créer d'angles morts pour la surveillance, réduire l'espace de jeu, etc.

L'été prochain, des travaux majeurs seront faits à l'école.

#### 11. Attestation des montants reçus par notre établissement pour les mesures protégées

Kino Métivier présente le document. Il pense que nous pourrions conserver les sommes pour les mesures culturelles pour l'an prochain.

Le CE se montre en accord avec l'attestation des montants reçus

Proposée par Audrey Santerre

Appuyée par Vicki Plourde.

"No. de résolution  
CE- 2020-12 . "

#### 12. Sécurité routière autour de l'école

Vicki Plourde raconte qu'elle n'a pas reçu de nouvelles de la subvention demandée. Des actions ont été faites (par exemple, appels massifs au 311) afin de prendre des mesures pour réduire la vitesse de circulation autour de l'école. Un radar photo sera installé près de l'école pour au moins quelques jours. L'école pourrait faire la demande que le radar photo soit installé mensuellement. On pourrait aussi avoir un odomètre éventuellement. Le service de police a réagi en confirmant que des mesures seraient prises pour le respect du 30 km/h.

Kino Métivier propose des mesures pour faire respecter l'interdiction de circuler dans le corridor de circulation des autobus : remise d'avertissement et surveillance policière. Il y a des enjeux aussi du côté du Centre communautaire



St-Roch, où beaucoup d'enfants circulent. Il ne faudrait pas déplacer le problème.

Il faudrait rappeler aux enfants et aux parents l'importance de circuler sur les trottoirs.

On pourrait ajouter de l'affichage « corridor scolaire ».

Il est proposé de clarifier et de diffuser les règles d'utilisation des espaces de stationnement et de circulation via une lettre cosignée par Kino Métivier et notre président, Sébastien Olivier.

On pourrait remettre un dépliant aux parents qui empruntent le corridor pour les sensibiliser.

Nous solliciterons ensuite la présence des policiers afin de remettre des constats d'infraction aux contrevenants.

On nomme l'idée de demander un brigadier supplémentaire pour gérer l'entrée du stationnement du Centre communautaire St-Roch.

Voici la proposition de Vicki Plourde :

Le conseil d'établissement est en faveur d'une présence fréquente (mensuelle) du radar photo sur Prince-Édouard ce septembre à juin.

#### Information

##### 13. Indice IMSE

Kino Métivier présente le contenu de la mise à jour du mémoire qui dresse le portrait de la clientèle du secteur régulier de l'école des Berges. Ce mémoire a été rédigé suite à l'incompréhension suscitée par le dernier calcul d'indice IMSE qui semble indiquer que le statut socio-économique se serait amélioré, alors que le portrait sur le terrain est tout autre. Le conseil d'établissement désire s'assurer que ce n'est pas la présence du CSA qui aurait un impact qui fausserait le portrait de l'école des Berges.

Les membres du CE désirent que ce mémoire soit déposé à la direction générale du centre de services afin d'interpeler le ministère de l'Éducation pour s'assurer que les élèves du quartier St-Roch aient droit aux services dont ils ont besoin.

Les membres du CE sont en accord de travailler le dossier en suivant les voies administratives. Si nous n'obtenons pas les réponses à nos questions et/ou nos besoins, on pourrait passer par le politique.

Le dépôt du Mémoire est proposé par Sébastien Olivier et est appuyé par François Turcotte.

**"No. de résolution  
CE- 2020-04"**

##### 14. Laboratoire créatif

Un nouveau laboratoire créatif flambant neuf sera prêt en septembre prochain.



#### 15. Nouvelles mesures ministérielles tutorat et santé mentale

Des activités de mentorat seront instaurées. Des éducateurs du service de garde seront embauchés pour aider à la lecture ou offrir d'autres types de soutien.

Une T.E.S. a été embauchée pour faire des suivis psychosociaux.

Des retards de 6 mois ont été créés par la pandémie en orthophonie et en psychologie, nous travaillons à rattraper ce retard.

#### 16. Mot de la présidence

Sébastien Olivier souligne la semaine des enseignants.

#### 17. Mot de la direction

M. Kino remercie le CE d'avoir embarqué dans la semaine des enseignants, les enseignants aussi par la même occasion.

Il n'y aura pas de service de garde disponible pendant la semaine de relâche; il s'agit d'une décision ministérielle.

#### 18. Mot des représentantes au comité de parents

Le comité de parents n'est ni fonctionnel ni instructif, notamment parce que 80 parents sont réunis en Zoom.

#### 19. Mot des membres du personnel

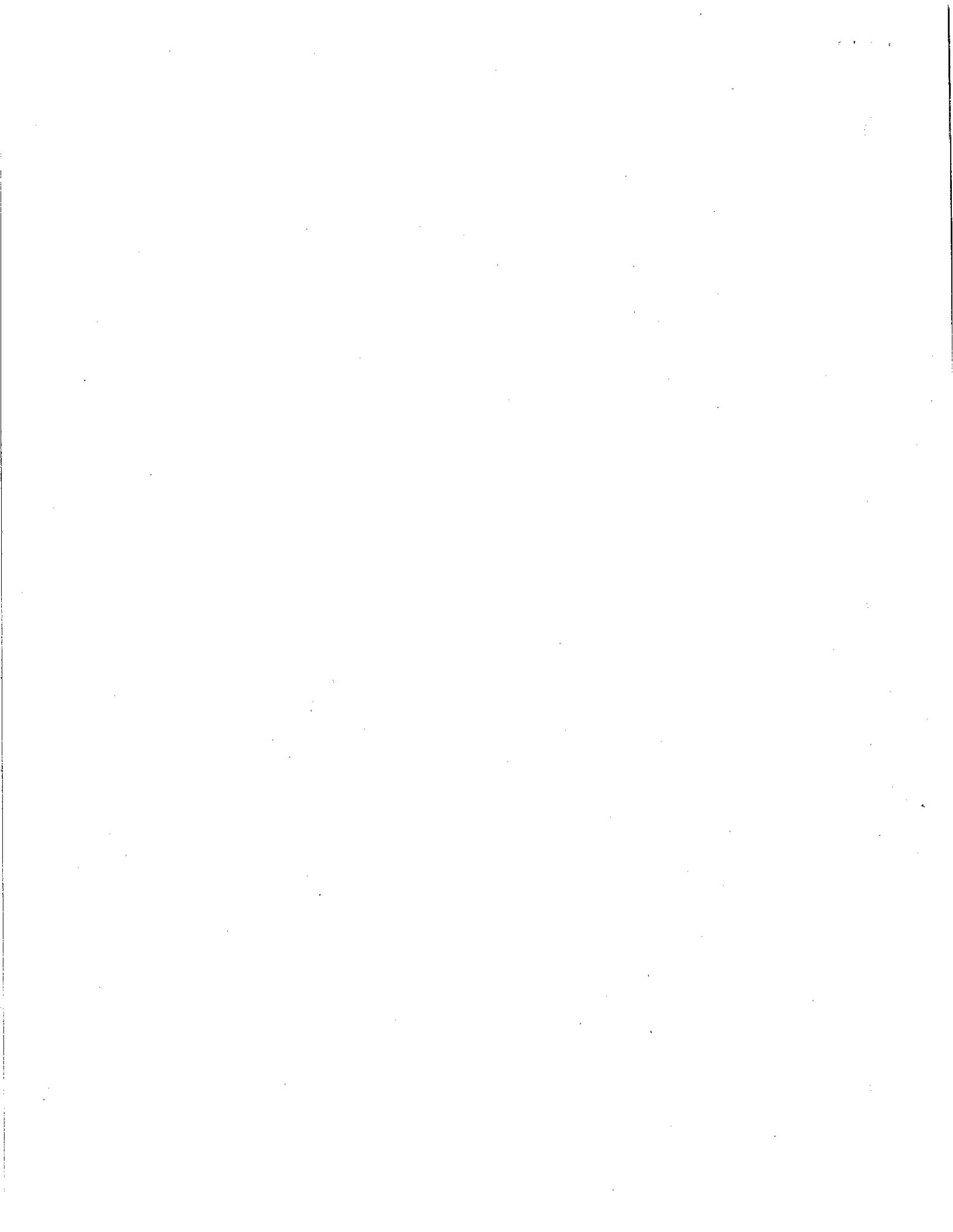
M. François raconte que la semaine des enseignants a été appréciée. Madame Amélie annonce qu'elle sera en retrait préventif et sera remplacée au CE.

#### 20. Mot des membres de la communauté

Tout se passe bien du côté de la Maison des enfants. À l'Engrenage, la concertation Enfance famille sera relancée. Rosemarie en sera la répondante. On pourra parler de l'approche de proximité avec la Canopée et l'HLM du Roi.

#### 21. Fermeture de la séance

Autres sujets



Fiche d'information liée :	Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées - Année scolaire 2020-2021 - Établissements
Code de la CSS/CS :	732000
Code de l'établissement :	732048
Nom de l'établissement :	École des Berges
Destinataire :	Kino Métivier - Directeur/Directrice - DIREC - metivier.kino@cscapitale.qc.ca
Courriel du responsable :	metivier.kino@cscapitale.qc.ca
Statut de traitement :	Nouveau

### Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Cette même annexe des règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements ont l'obligation d'adopter une résolution confirmant la réception des sommes pour les mesures dédiées et protégées et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Ce formulaire vous aidera à remplir cette obligation.

Veillez noter qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne portera que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);

• Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);

- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Étant donné que ces mesures protégées visent principalement les établissements de la formation générale des jeunes, **les centres de formation générale des adultes et de la formation professionnelle ne sont pas concernés par la présente reddition de comptes.**

#### Questions

Pour toute question d'ordre technique, veuillez contacter l'équipe de CollecteInfo à l'adresse [collecteinfo@education.gouv.qc.ca](mailto:collecteinfo@education.gouv.qc.ca).

Pour toute question liée au contenu de ce formulaire ou aux exigences issues des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, veuillez communiquer avec la Direction générale du financement à l'adresse [financement@education.gouv.qc.ca](mailto:financement@education.gouv.qc.ca).

## Répartition globale des montants relatifs aux mesures protégées par votre centre de services scolaire ou votre commission scolaire\*

\* Les renseignements qui figurent à cette section vous sont transmis à titre informatif.

Nom de la mesure protégée	Montants transmis par le Ministère au CSS/CS	Montants transmis par votre CSS/CS à ses établissements	Montants gérés centralement par votre CSS/CS	Pourquoi un montant sera géré centralement par votre CSS/CS
15012 Aide alimentaire	799 992,00 \$	916 753,00 \$	-116 761,00 \$	La différence entre le montant décentralisé aux écoles et le montant transmis par le Ministère représente la compensation reçue pour l'aide alimentaire 2020-2021. Nous avons décentralisé cette compensation aux écoles.
15027 Soutien à la réussite éducatives des élèves doués (à haut potentiel)	221 560,00 \$		221 560,00 \$	À la demande des établissements, cette mesure est gérée centralement. Les comités sectoriels des directions d'écoles primaires et secondaires conviendront ensemble de la façon dont ces sommes seront utilisées.
15029 Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	305 488,00 \$	305 488,00 \$		
15031 Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant	112 797,00 \$		112 797,00 \$	À la demande des établissements, cette mesure est gérée centralement.
15055 Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes	115 981,00 \$		115 981,00 \$	À la demande des établissements, cette mesure est gérée centralement.
15103 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires	345 715,00 \$	345 716,00 \$	-1,00 \$	Entièrement décentralisé. Écart dû aux arrondissement.

15104	Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	16 911,00 \$	16 911,00 \$			
15186	Sorties scolaires en milieu culturel	758 105,00 \$	758 104,00 \$	1,00 \$	Entièrement décentralisé. Écart dû aux arrondissement.	
15200	Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	12 285,00 \$	12 285,00 \$			
15313	Soutien à l'ajout de classes spéciales	664 580,00 \$		664 580,00 \$	L'ouverture de nouvelle classes spéciales est gérée centralement selon les besoins. Au cours des deux dernières années, 4 nouvelles classes spéciales ont été ouvertes au primaire. Chacune de ses classes est accompagnée d'un panier de service en soutien à l'enseignement (techniciennes en éducation spécialisées, psychoéducatrices, etc.) Au secondaire, une nouvelle classe spéciale s'est ajoutée au cours des deux dernières années.	
Total		3 353 414,00 \$	2 355 257,00 \$	998 157,00 \$		

## Établissement

Il est à noter que toutes les mesures sont affichées, et ce, peu importe l'ordre d'enseignement de l'établissement.

Établissement : 732048 - École des Berges

Ordre d'enseignement dispensé :  
 • Préscolaire  
 • Primaire

	Nom de la mesure protégée	Montants indicatifs du Ministère pour l'établissement	Montants transmis par votre CSS/CS
15012	Aide alimentaire	17 667,00 \$	19 250,00 \$
15027	Soutien à la réussite éducatives des élèves doués (à haut potentiel)		
15029	Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	6 847,00 \$	6 847,00 \$
15031	Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant		
15055	Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes		
15103	Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires		5 568,00 \$
15104	Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	344,00 \$	344,00 \$
15186	Sorties scolaires en milieu culturel	12 055,00 \$	12 054,00 \$
15200	Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire		
15313	Soutien à l'ajout de classes spéciales		
Total		36 913,00 \$	44 063,00 \$

Autre information que votre établissement souhaite communiquer au Ministère :

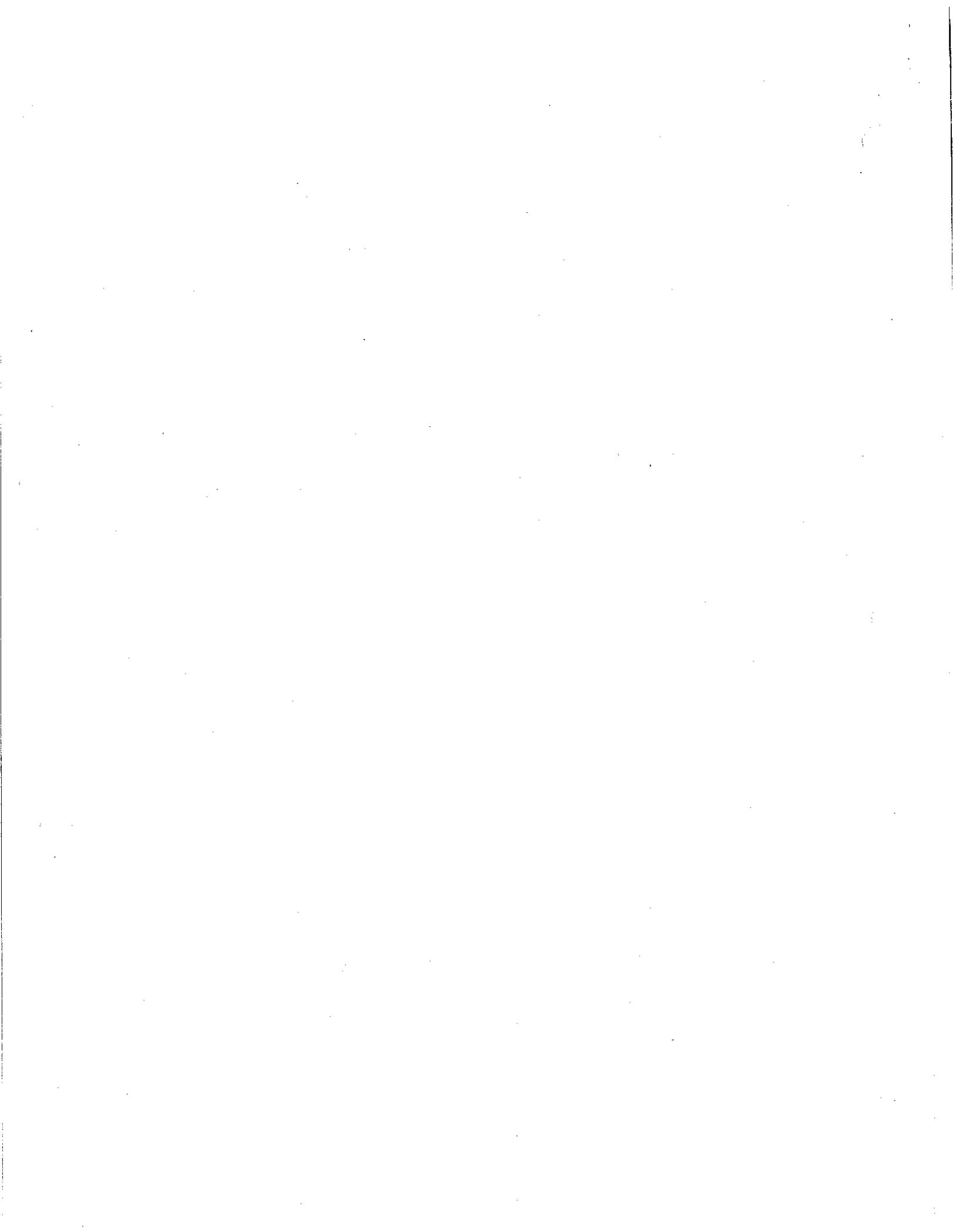
### **Répartition entre les établissements**

Veuillez cliquer sur le bouton « Générer » afin de produire et de pouvoir télécharger le rapport « Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées ». Ce document comprend les informations inscrites aux pages 2 et 3 de ce formulaire et devra être joint à la résolution de votre conseil d'établissement requise par l'Annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaire et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021. Par cette résolution, le conseil d'établissement atteste que les sommes liées aux les mesures protégées ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Il vous est possible de quitter ce formulaire et d'y revenir lorsque la résolution de votre conseil d'établissement, requise en vertu de l'Annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, aura été adoptée.

Afin de pouvoir soumettre ce formulaire électronique au Ministère, vous devez joindre la résolution de votre conseil d'établissement comprenant l'annexe « Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées ».

Joindre la résolution de votre conseil d'établissement :



Convocation à la séance du conseil d'établissement  
Le mardi 11 mai 2021, 19h à 21h



Kino Métivier   
Anne-Josée Meunier   
François Turcotte   
Vicki Plourde   
Émilie Raymond   
Audrey Santerre   
Camille Ferland

Stéphanie Beurivage   
Marie-France Rouleau   
Vicky Pouliot   
Sébastien Olivier   
Marie-Eve Paradis   
Rosemarie Lemieux

Procès-verbal

**01. Ouverture de la séance**

*La séance est ouverte*

**02. Vérification du quorum**

*Il y a quorum*

**03. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

*Adoption proposée par Vicki Pouliot*

*Appuyée par : Stéphanie Beurivage*

"No. de résolution  
CE- 2020-15 "

**04. Question du public**

*Il n'y a pas de public.*

**05. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2021**

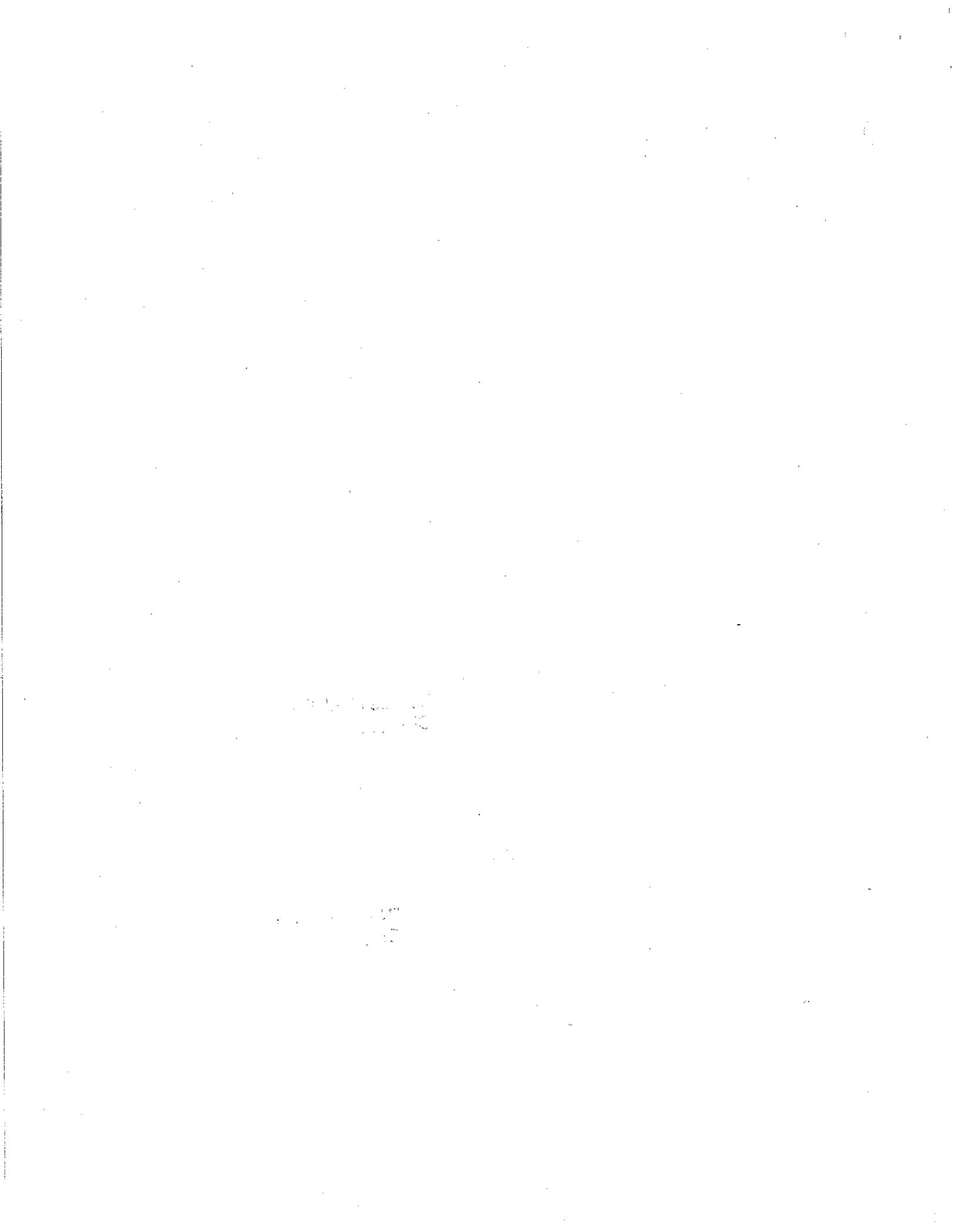
*Adoption proposée par : Audrey Santerre.*

*Appuyée par : Vicky Pouliot*

"No. de résolution  
CE- 2020-16 "

**06. Suivi au procès-verbal**

*Les éléments de suivis figurent comme points à traiter à l'ordre du jour.*



### 07. Sorties service de garde (2021-2022)

Il n'y aura pas de sorties pour l'an prochain en raison des incertitudes liées à la situation sanitaire.

Il y aura des animations à l'école et des activités spéciales organisées par l'équipe du service de garde et nous feront venir différents fournisseurs de services adaptés aux consignes sanitaires.

L'équipe de service de garde est félicitée pour sa créativité.

Adoption du projet de sorties au service de garde proposé par : Audrey Santerre Crête

Appuyée par : Vicky Pouliot

"No. de résolution  
CE- 2020-17 "

### 08. Encadrement des frais chargés aux parents

La facture envoyée aux parents du CSA pour le transport des enfants vers les plateaux de sports et d'arts sera de 390\$ l'an prochain.

L'adoption des frais de transport chargés aux parents du CSA est proposée par Audrey Santerre

Appuyée par : Stéphanie Beauvage

"No. de résolution  
CE- 2020-18 "

M. Kino présente la grille tarifaire. Il est proposé que les montants soient augmentés en raison d'une utilisation plus généralisée des cahiers d'exercice, qui facilitent les périodes d'école à la maison mais sont plus dispendieux.

Proposé par : Vicki Plourde

Appuyé par : Marie-France Rouleau

"No. de résolution  
CE- 2020-19 "

### 09. Frais chargés aux parents

~~L'adoption de la facture chargée aux parents se fera à la prochaine rencontre du CE pour s'assurer de la justesse de ladite facture et de sa conformité en fonction des règles comptables.~~

### 10. Fond à destination spéciale (reddition de compte)

Fonds pour la cour

Un peu plus de 20 000\$. 10 000\$ sont déjà engagés dans le terrain de basket.

Il reste à faire le lignage de la cour et l'ajout de buts de soccer.

Fonds pour le jardin (plusieurs dépenses à venir)

10/10/10 11:11  
10/10/10 11:11

10/10/10 11:11  
10/10/10 11:11

10/10/10 11:11  
10/10/10 11:11

Environ 16 400\$. S'il reste des sous, il sera transféré à l'an prochain.

Fonds pour le laboratoire créatif (qui sera un local polyvalent pouvant servir différents usages).  
Remboursement des dépenses par la Caisse populaire jusqu'à 20 000\$.

Il semble que des arbres aient été coupés sur le terrain de l'école. M. Kino fera enquête. Pour le reboisement, on songe à demander à la Ville de Québec ou encore à Verdir St-Roch.

#### 11. Résolution pour contribution du CE à la semaine des enseignants

#### 12. Demande de support pour la semaine des services de garde et des enseignants

M. Kino propose d'utiliser une partie du budget du CE pour la reconnaissance du personnel du service de garde et des enseignants dans le cadre de leurs semaines respectives.

Proposé par : Vicky Pouliot

Appuyé par : François Turcotte

"No. de résolution  
CE- 2020-20 "

#### 13. Partenariat avec la Caisse Desjardins de Québec

Une seule rencontre a été tenue avec la Caisse. La Caisse offre un budget en appui à une initiative de l'école qui rapporte quelque chose aux élèves. La reddition de comptes est minimale. Une contribution annuelle et possibilité de faire des demandes pour des besoins de plus grandes envergures.

Proposé par : Stéphanie Beurivage

Appuyé par : Vicki Plourde

"No. de résolution  
CE- 2020-21 "

#### 14. Reddition de compte budget conseil d'établissement

L'an dernier, on avait prévu que l'excédent serait remis aux jardins de l'école. La transaction n'a pas été faite. Ces 1 200\$ seront remis aux jardins. Pour les quelques 650\$ restants du budget de cette année, différentes options sont possibles, notamment un appui à la fête de fin d'année. Cette fête aura lieu le 23 juin prochain. La fête des finissants aura lieu le 16 juin.

1945-1946  
1947-1948

1949-1950  
1951-1952

## 15. Ouverture service de garde rentrée 2021

*M. Kino propose que le service de garde ouvre lors du jour 1 de l'école, et non pour les journées pédagogiques précédant cette journée en raison des travaux importants cet été à l'école.*

Proposé par : Marie France *Roubeau*

Appuyé par : Vicky Pouliot

"No. de résolution  
CE- 2020-22 "

## 16. Nouveau développement indice IMSE

*Il y a des développements dans ce dossier. Le dossier a été de longue haleine. L'appui du CE a été important. La lacune qui défavorise l'école des Berges a été reconnue par le Centre de services et nous serons de nouveau considéré comme un milieu 9 par ce dernier*

*Nous recevrons 113 000\$ supplémentaires en appui aux enfants, via les services en éducation spécialisée, en psychologie, en orthopédagogie. M. Kino se propose de conserver un « coussin » pour pouvoir répondre à des besoins se présentant en cours d'année prochaine.*

*Certains membres du conseil sont d'accord que ces argents supplémentaires sont aidantes, mais la question du ratio demeure inchangée. La diminution du ratio est essentielle pour la qualité des services offerts aux élèves. L'étude attentive des dossiers individuels permet d'identifier les élèves dont les besoins font qu'ils comptent « en double » (cote 12) dans le ratio.*

*Audrey propose une résolution à l'effet de maintenir la pression pour que le MEQ révise sa manière de calculer l'IMSE.*

Deux résolutions à venir :

- Motion de félicitation pour le travail d'équipe.
- Maintien de la pression pour la révision de la cote de défavorisation

## 17. Sécurité routière

*M. Kino rappelle que des dépliants ont été remis aux automobilistes utilisant l'espace réservé aux autobus*

*Madame Vicki Plourde a fait circuler une pétition pour diminuer la limite de vitesse sur différentes artères aux alentours de l'école. Le projet en sécurité routière est remis à l'automne.*

## 18. Formations obligatoires CE

*M. Kino enverra l'information sur les formations, recommandées aux membres dont c'est la 1<sup>e</sup> année au CE.*

1950

1951

## 19. Agréicole / Gestion des jardins

*Le programme sera implanté l'an prochain. L'idée est de soutenir le développement des compétences en jardinage à l'intérieur de l'école.*

## 20. Clientèle 2021-2022

2 maternelles 4 ans.  
3 maternelles 5 ans.  
3 groupes de 1<sup>e</sup> année.  
2 groupes de 2<sup>e</sup>.  
2 groupes en 3<sup>e</sup>.  
2 groupes en 4<sup>e</sup>.  
1 groupes de 5<sup>e</sup>.  
2 groupes de 6<sup>e</sup>.  
CSA – 1 de 3-4, 1 de 5, 1 de 6.

*Même nombre de locaux que l'an passé, mais le nombre d'élèves a augmenté.*

## 21. Travaux cet été

*Poursuite de la transformation beauté pour l'été. Des casiers feront place à un projet d'hydroponie, des armoires seront construites pour loger les poches de hockey d'élèves du CSA et un rangement pour permettre de vider les couloirs de l'école.*

*Le gymnase fera peau neuve.*

*Le cabanon sera construit dans la cour des petits, adossé sur la clôture du jardin communautaire.*

## 22. Mot de la présidence

*Sébastien souligne les efforts faits dans le dossier du IMSE ainsi que le travail réalisé par le service de garde. Il souligne que l'équipe est très résiliente et créative.*

## 23. Mot de la direction

*Les TES se sont partagés le travail de soutien technique aux parents ayant emprunté du matériel informatique. De manière générale, l'école fait un travail extraordinaire pour équiper les familles ayant des besoins en matière technologique.*



**25. Mot des représentantes au comité de parents**

*Un mémoire sur la réussite éducative en contexte pandémique a été rédigé et révisé par des membres. Il a été envoyé.*

**26. Mot des membres du personnel**

**27. Mot des membres de la communauté**

*Rosemarie de l'Engrenage nous parle de la dernière rencontre de la Concertation Famille St-Roch. Le thème était l'été qui arrive. Il y aura une amélioration des services : travailleurs du parc (agents interculturels), agent de liaison 0-5 ans, etc.*

**Fermeture de la séance**

**École des Berges**

510, rue du Prince-Édouard,

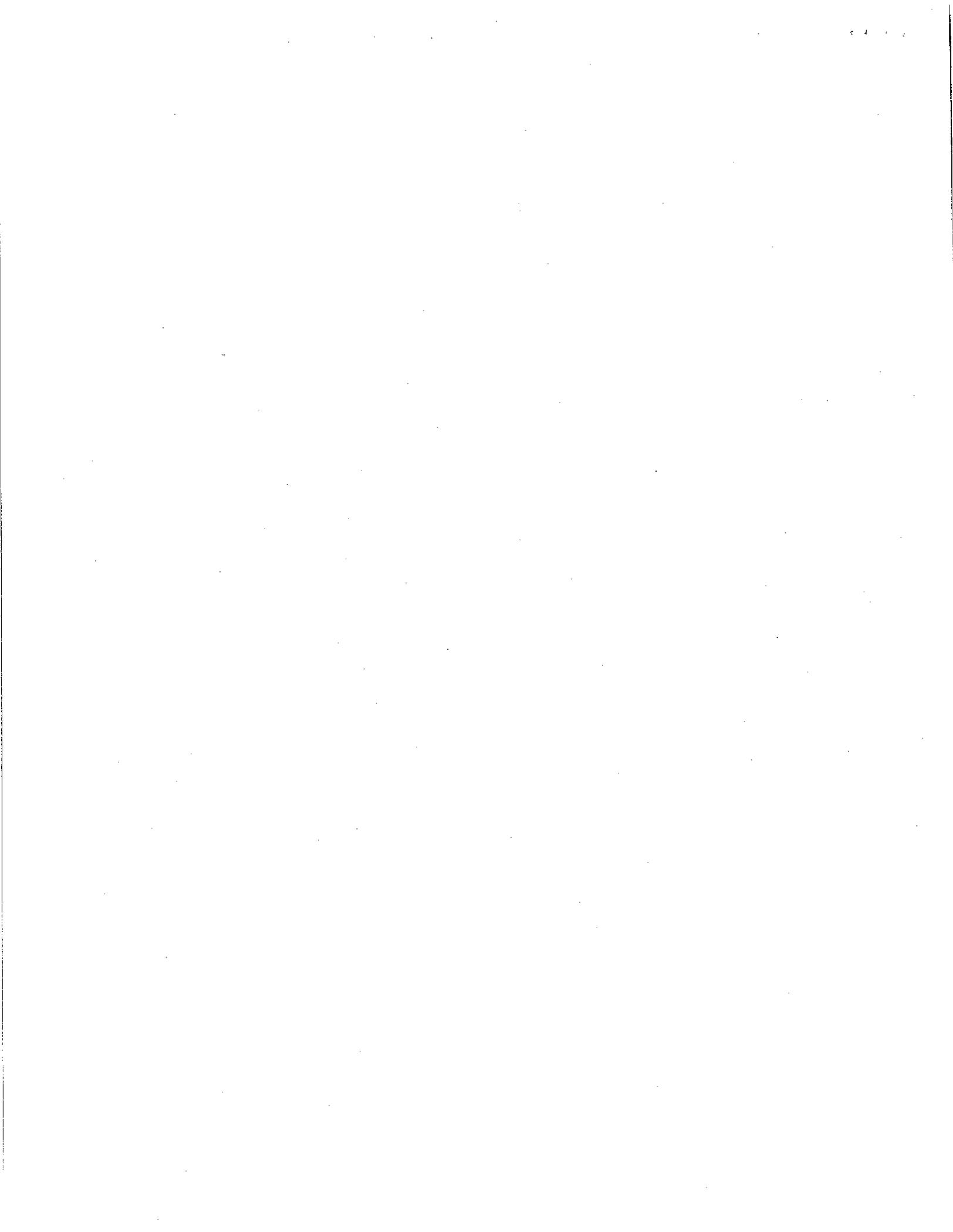
Québec (QC) G1K 8C7

TÉLÉPHONE : 418 686-4040 #4048

TÉLÉCOPIEUR : 418 525-6154

[ecole.desberges@cscapitale.qc.ca](mailto:ecole.desberges@cscapitale.qc.ca)







Conseil d'établissement

Le mardi 8 juin 2021, 18h30 à 21h

Cette rencontre aura lieu sur la plateforme TEAM

Procès-verbal

Présents:

Marie-Eve Paradis	Émilie Raymond
-Kino Métivier	Anne-Josée Meunier
-François Turcotte	Sébastien Olivier
-Stéphanie Beurivage	Vicki Plourde
-Rosemarie Lemieux	

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Stéphanie Beurivage

Appuyé par François Turcotte

"No. de résolution  
CE- 2020-23..."

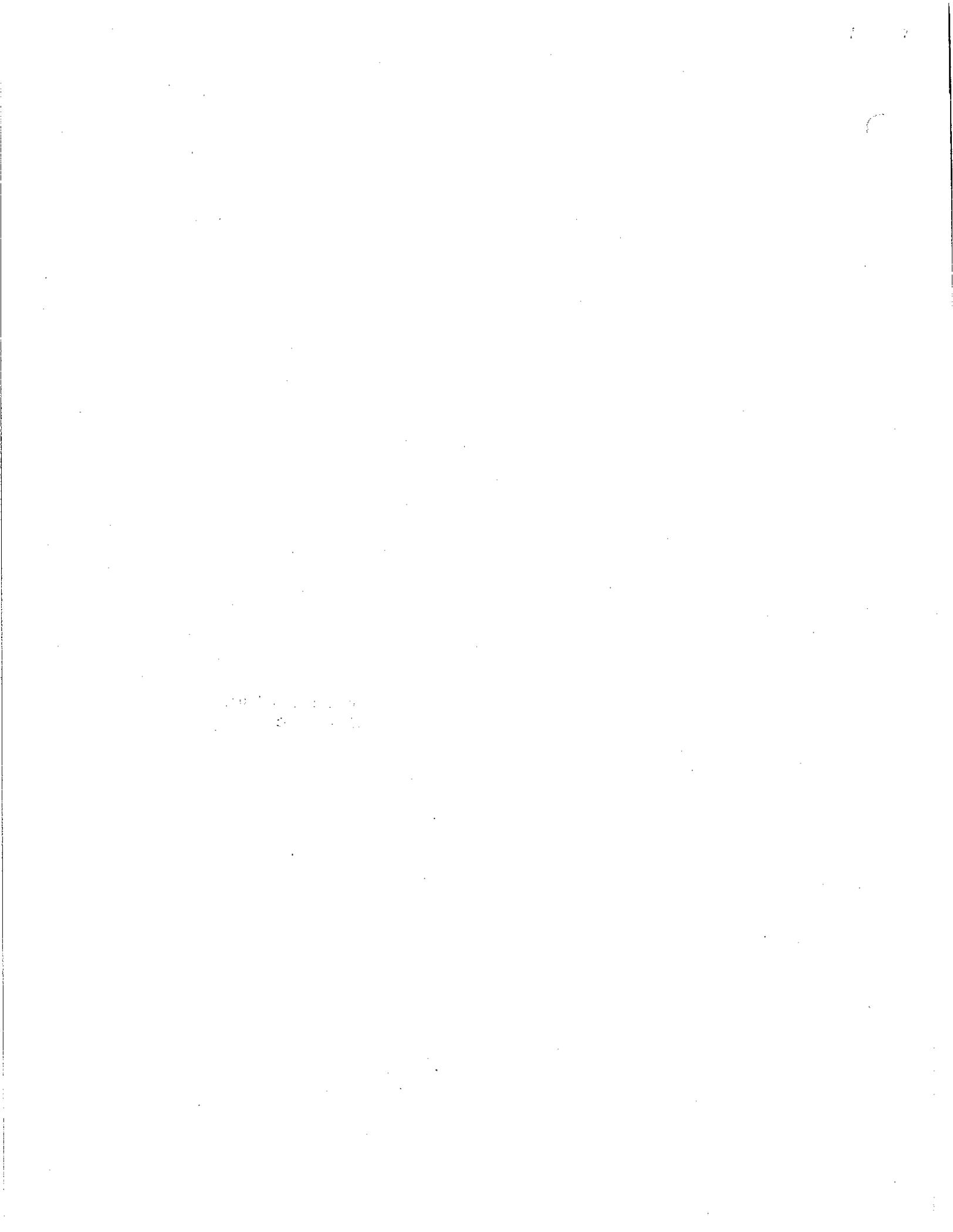
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Proposé par Anne-Josée Meunier

Appuyé par Marie-Ève Paradis

5. Suivi au procès-verbal

M. Kino fait un court suivi des budgets associés aux projets spéciaux.





6. Questions du public

Pas de public

**07. Budget 2021-2022**

M. Kino donne des explications sur le budget 2021-2022.

L'embauche des ressources spécialisées (T.E.S., orthopédagogie, psychologie) est assurée par le budget actuel.

Il y aura un redécoupage des bassins scolaires l'an prochain qui pourrait avoir un impact sur le territoire que nous desservons, le nombre d'élèves que nous recevons, etc., ce qui pourrait affecter les sommes reçues dans le cadre du dossier IMSE.

Le déficit du centre scolaire est lié à: le règlement du recours collectif pour la gratuité scolaire; quantité de classes spéciales (par exemple, 15 classes accueillant des enfants ayant un TDS ce nombre a triplé dans en quelques années.).

Une nouvelle orthophoniste remplacera Anne-Josée Meunier l'an prochain. Cependant, nous pourrions couvrir les besoins du nouveau groupe de maternelle 4 ans grâce à sa réembauche partielle. 50% des enfants avaient des besoins en orthophonie dans les 4 groupes de maternelle de cette année.

L'Adoption du budget.

Proposé par Stéphanie Beurivage

Appuyé par François Turcotte

"No. de résolution  
CE- 2020-24 "

**08. Règles de fonctionnement du service de garde**

Stéphanie maintiendra l'envoi d'information par courriel.

La description des journées pédagogiques et le formulaire d'inscription seront envoyés en début d'année.

Les frais d'inscription demeureront inchangés.

Les règles relativement aux inscriptions au service de garde seront appliquées l'an prochain de manière plus systématique que cette année. Il sera important que les parents en soient conscients.

10/10/10



**Commission  
scolaire de  
la Capitale**

Adoption des règles de fonctionnement du service de garde

Proposé par Vicki Plourde

Appuyé par Marie-Ève Paradis

"No. de résolution  
CE- 2020-35 "

#### **09. Reddition de compte budget CE**

Le solde du budget du CE (650\$) pourrait être attribué à:

- 150\$ pour aider une famille de l'école à payer des factures liées à l'école.
- 500\$ pour la fête de fin d'année.

Utilisation du solde du budget CE

Proposé par Vicki Plourde

Appuyé par Anne-Josée Meunier

"No. de résolution  
CE- 2020-26 "

#### **10. Assemblée générale septembre 2021**

Un CE extraordinaire pourrait être organisé le 7 septembre afin de statuer sur les modalités de réalisation de l'AG. Puis l'AG aurait lieu le 21 septembre.

Si le 21 septembre est trop tard pour l'AG, la réunion du CE aurait lieu le 31 août, et l'AG, le 14 septembre.

On échange sur la possibilité de créer une OPP. Les règles entourant cette structure semblent contraignantes.

#### **11. Plan d'action contre la violence et règles de vie (statu quo)**

L'école doit se mettre à jour par rapport à cette question, notamment en consultant les élèves sur leur sentiment de sécurité à l'école, etc.

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2. The second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.



La trottinette sera probablement tolérée comme moyen de transport l'an prochain tant que nous serons en mesure d'assurer le rangement.

M. Kino explique en quoi consiste ces deux documents.

Proposé par François Turcotte

Appuyé par Stéphanie Beaurivage

"No. de résolution  
CE- 2020-27 "

## **12. Fonds à destination spéciale reddition de compte**

3 fonds

- 1) activités sportives des enfants: liquidé à l'automne avec la finalisation de la cour de récréation  
Autres rêves: buts de soccer; lignage; dernière étape de la piste d'hébertisme  
Fergus Brett s'informera auprès du Club de Québec Centre pour voir où il achète les buts
- 2) jardin: possibilité de donner un volet entrepreneurial pour autofinancer le jardin
- 3) lab créatif: ça va bien

## **13. Ouverture du service de garde**

Il ouvrira le 30 août.

## **14. Résolution IMSE**

INSÉRER LES RÉOLUTIONS APPROUVÉES

Proposé par Vicki

Appuyé par Marie-Eve

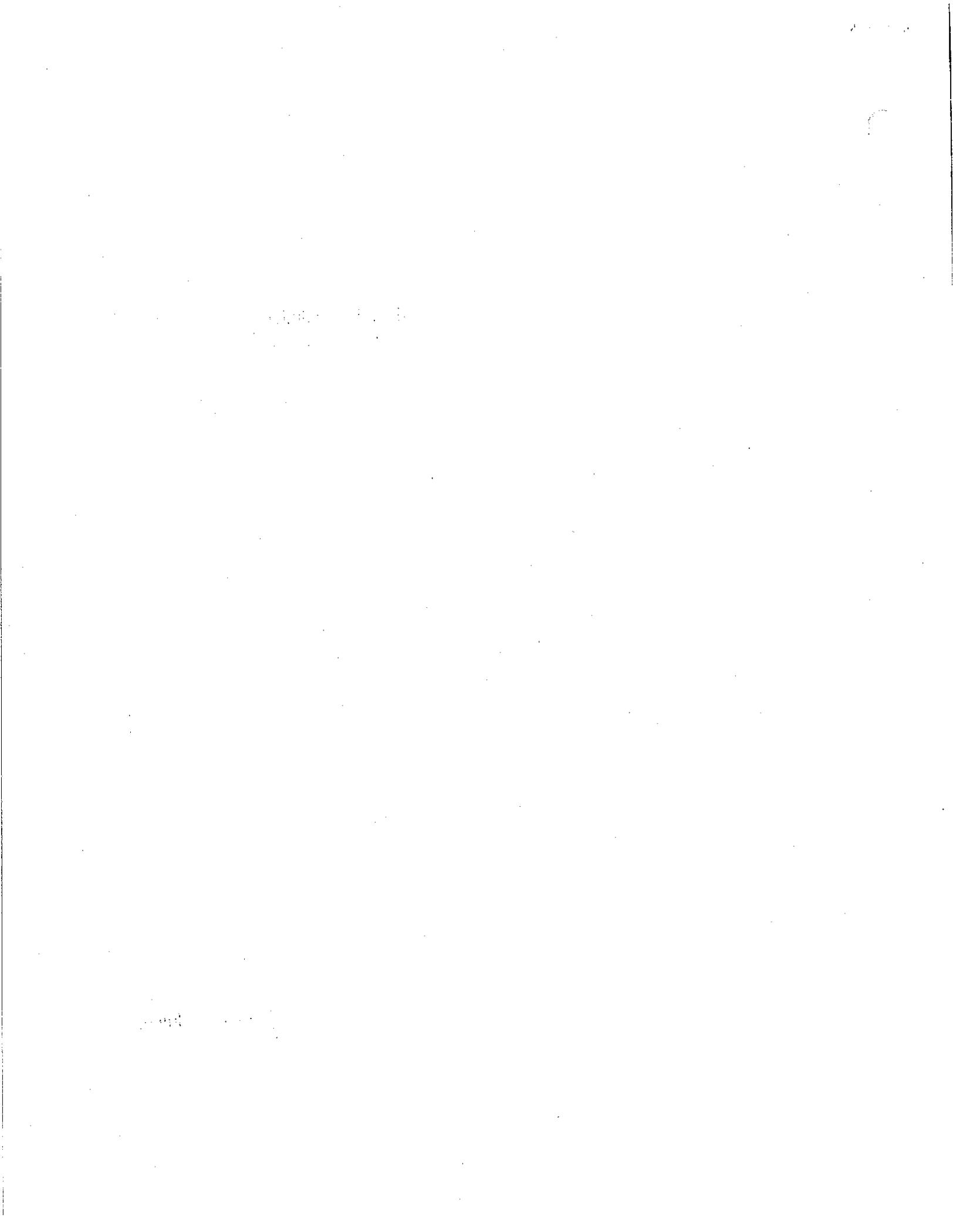
## **15. Frais chargés aux parents 2021-2022**

Après lecture l'adoption des frais chargés aux parents

Proposé par Émilie *Raymond*

Appuyé par François *Turcotte*

"No. de résolution  
CE- 2020-28 "





#### **16. Horaire continu le 23 juin 2021 (fête de fin d'année)**

L'école terminera à 13:30 le 23 juin.

La fête de fin d'année consistera en un "color me rad". Il y aura un "tombe à l'eau", privilège réservé aux 3e cycle. Il y aura un spectacle de cirque du Centre Jacques-Cartier.

Adoption de la modification d'horaire

Proposée par Marie-Ève Paradis

Appuyée par Anne-Josée Meunier

"No. de résolution  
CE- 2020-29 "

#### **17. Sécurité routière**

Un lien pourrait être fait avec le plateau du Centre Jacques-Cartier pour l'embauche d'artistes en vue du projet sous le leadership de Vicki, qui sera réalisé à l'automne prochain.

#### **18. Organisation scolaire 2021-2022**

L'an prochain, nous aurons 3 première année, 3 deuxième. Le ratio de ces groupes se verra diminué étant donné l'ajout d'une classe supplémentaire.

#### **19. Travaux estivaux**

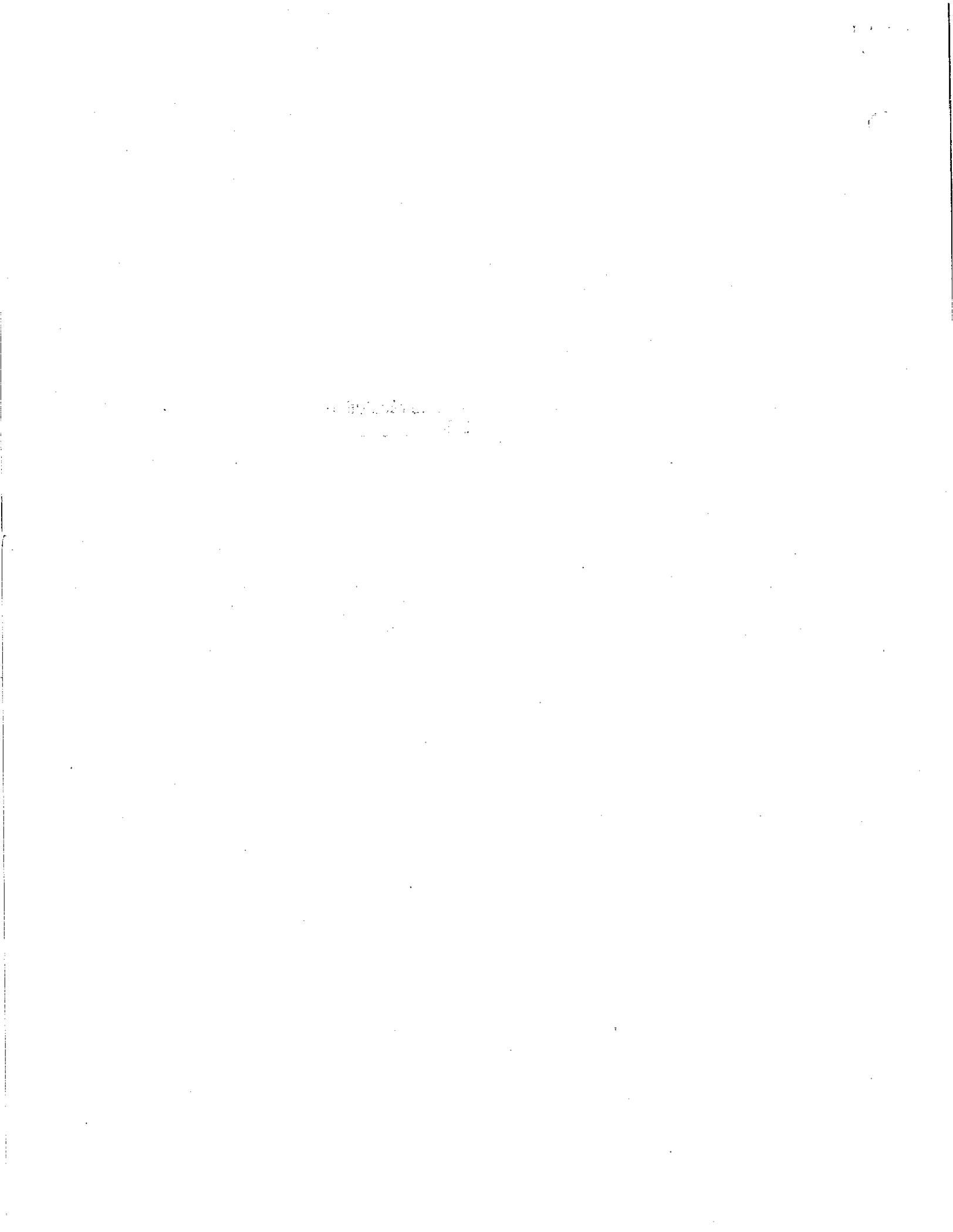
Travaux à venir: fenêtre, maçonnerie.

#### **20. Vaccination**

25 des 56 jeunes vaccinables seront vaccinés par le biais de l'école. D'autres iront avec leurs parents. Le seuil de 75% est dépassé.

##### **20.1 Servitude Hydro Québec en lien avec le projet de tramway**

La servitude pourrait affecter le territoire occupé par le jardin. Un autre système pourrait être possible. Les discussions sont en cours entre Hydro et la Ville de Québec.





Vicki formule une proposition à laquelle tout le monde adhère.

Les membres du conseil d'établissement de l'École des Berges s'opposent fortement à une servitude qui génère l'abattage d'arbres et la destruction des jardins sur le terrain de l'École. Nous demandons que la zone du débarcadère soit privilégiée pour cette servitude.

Nous sommes également concernés par la survie des peupliers situés dans le jardin communautaire à l'ouest de la cour lors des travaux qui seront effectués dans cette dernière.

#### **21. Mot du président**

Sébastien remercie tous les membres du CE pour leur implication.

#### **22. Mot de la direction**

Kino félicite son équipe-école. Il est heureux d'avoir eu la confirmation de son directorat pour l'an prochain. Il souligne aussi le travail positif réalisé au CE. Sébastien remercie Kino pour sa passion et la qualité de son travail.

#### **23. Mot du représentant au comité de parents**

#### **24. Mot des membres du personnel**

Les trois membres du personnel soulignent le bon climat du CE et ont bien hâte aux vacances

#### **25. Mot des membres de la communauté**



Convocation à la séance du conseil d'établissement

Le mardi 9 février 2021, 19h à 21h



Lien pour assister à la rencontre : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Ordre du jour	Documents Joins/reçus
01. Ouverture de la séance 02. Vérification du quorum 03. Lecture et adoption de l'ordre du jour 04. Question du public 05. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 06. Suivi au procès-verbal	X
<b>Consultation</b> 07. Sorties éducatives 08. Éducation à la sexualité 09. Temps de spécialité (2021-2022) 10. Création de deux nouveaux fonds à destination spéciale 11. Attestation des montants reçus par notre établissement pour les mesures protégées 12. Sécurité routière autour de l'école	X
<b>Information</b> 13. Indice IMSE 14. Laboratoire créatif 15. Nouvelles mesures ministérielle tutorat et santé mentale 16. Mot de la présidence 17. Mot de la direction 18. Mot des représentantes au comité de parents 19. Mot des membres du personnel 20. Mot des membres de la communauté 21. Fermeture de la séance	
<b>Autres sujets</b>	



## Temps de spécialité 2021-2022

### Régulier

	Anglais	Musique	Éducation physique
Mat 4 ans	0	0,5 + 0,5	0,5 + 0,5
Mat 5 ans	0	0,5 + 0,5	0,5 + 0,5
1 <sup>ère</sup>	2	3	4
2 <sup>e</sup>	2	3	4
3 <sup>e</sup>	3	2	4
4 <sup>e</sup>	3	2	4
4-5 <sup>e</sup>	3 + 1 Enrichi (5 <sup>e</sup> )	2	4
5 <sup>e</sup>	3 + 1 enrichi	2	4
6 <sup>e</sup>	3 + 1 enrichi	2	4
Accueil	2	3	4

En bout de ligne, les élèves du régulier se voient ajouter 36 heures d'anglais supplémentaires au cours de leur passage au primaire.

Ces 0,5 se vivent en classe avec le titulaire...

### CSA

	Anglais	Musique	Éducation physique
3-4	3	2	1
5	4 +2 (enrichi 1 étape)	2	6 blocs 120 min pm
6	4 +2 (enrichi 1 étape)	2	6 blocs 120 min pm

Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année ont 4 périodes d'anglais à l'horaire et 2 périodes supplémentaires pendant 1 étape. Ils ont aussi 6 blocs de 2 heures dans certains après-midi à l'horaire ce qui équivaut à 40 minutes par cycle.

Les élèves du CSA se voient ajouter 60 heures d'anglais supplémentaires au cours de leur passage et 12 heures d'éducation physique.

